

**CITÉ DE
SAINTE-CUNÉGONDE**

Pavage

**26 juillet 1897 -
29 décembre 1899**

P49/A2,6

J. EMILE VANIER.
Ingenieur à Civil
^{et}
Géopenteur Provincial.
BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 26 Juillet 1897

J.P. Vobert Not.
Greffier et Trésorier
Cité de St. Henri.
Montreal.

Monsieur-

En réponse à la demande que vous me faisiez le 24 courant je
deus vous dire :

1^e L'estimé approximatif du coût de l'égout de la Rue
VINET de DUVERRAY à St. JACQUES serait environ \$4958.00.

2^e Celui de l'égout de la Rue St. JACQUES de VINET à
ATTACHE, c'est-à-dire les parties construites par la Cité de St. HENRI,
dans les limites sus-dites, que ce coût dis-je a été de \$9880.00.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,

Votre très obéissant serviteur.

Copie Bureau *J. Emile Vaniere*
Ingenieur de la Cité de St. C. de M.

311

P49/A2,6

[]

1 2 3 4 5 6 7 8

*Paroisse
de Cunégonde*

8ist July

The Manager of the
Montreal W.P.O. Co.
City.

Dear Sir-

I beg to advise you that the hydrant situated at S.E. corner
of RICHELIEU & ATTAWAHL in St. Cunégonde is badly leaking underneath
the street and sidewalk paving when in operation and that repairs are
urgently needed there.

Would you please see that this matter is put right
before we finish up repairs to paving now going on.

Yours truly,

[Signature]
Engineer, City of St.Cunégonde.

312

P49/A2,6

{ } 2

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Ingénieur à Civil
et
arpenteur Provincial.
BUREAUX :
107 Rue St-Jacques.

Montreal.

31 Juillet

189

Pavage Ste Cunégonde

A son Honneur le Maire,
et à M.M. les Échevins de la
Cité de Ste. Cunégonde
Montreal.

Monsieur-

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait qu'il a été reconnu impossible de faire les réparations au pavage de la rue WILLIAM, à l'endroit des coupes faites par la MONTREAL WATER SYSTEM CO., avant qu'en ne décide de faire celles au-dessus de l'égout Moreau.

Ces réparations à faire vont être contigues, et je viens de constater qu'il s'est produit des effondrements assez sérieux au-dessus de l'égout Moreau pour que ces réparations des coupes de la Cie., d'eau ne puissent être faites sans que les autres ne soient faites simultanément.

S'il vous plaît prendre une décision au sujet de cette affaire, et me la faire connaître au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être M.M.
Votre très obéissant serviteur,
(Signature) J. Emile Vanier
Ingénieur Cité Ste. Cunégonde
de Montreal.

313

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

*Parade
recovered*

28th August

Mr. Moore of Montreal Gas. Co.
City.

Dear Sir-

I have just discovered that one of the gas pipe of your Company is leaking on St.Antoine street near Atwater Avenue in St.Genevieve.

The paving has sunk at that spot and I wish you would make the repair of the pipe at once, so that the paving Contractors could finish repairing the road.

Yours truly,


Engineer City of St.Genevieve

314

P49/A2,6

{ 4

1 2 3 4 5 6 7 8

Pierre St-Lambert

21 Août 81

Mess.Bastien & Valiquette
614 t 6.

Messieurs-

Il y a des réparations au passage Rue WILLIAM entre NAPOLÉON
et LEVIS devant glacière le long chaîne pierre et aussi entzée puissant
côté NAPOLÉON Rue WILLIAM qui n'ont pas encore été faites, s.v.p. ne
pas les oublier - Aussi piéce dans trottoirs le long bordure pierre
Rue NOTRE DAME, Côte Nord un peu à l'est de NAPOLÉON. Voilà ce que
j'ai pu voir en passant dans ces endroits seulement hier.

Bien à vous,

V.

315

P49/A2,6

{ 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Bureau du Greffier de la Ville,

HÔTEL-DE-VILLE

Ste-Cunégonde, 3 Septembre 1897

A Mons. J. S. Vauvise, ingénieur civil,
Montréal.

Monsieur,

Le conseil m'a chargé de vous demander quel jour il vous serait possible d'assister à une réunion de la commission de la Ville pour donner quelques informations au sujet des réparations au passage non encore exécutés.

Par ordre

J. P. Vibert, Greffier

Ramielle
Parade
Bellange

316

Montreal 3rd July 1897.

Mr. Vindim.
Engineer, Montreal Street Ry.
City.

Dear Sir-

Would you please let me know at your earliest convenience, as we shall start repairs on paved streets in Ste. Cunégonde Monday, if it is your intention to make yourselves the asphalt repairs over the concreted cuts that you have already made along your tracks at that place, or if I shall have the Corporation of the City of Ste. Cunégonde to do it to the expenses of your Company as heretofore.

An early answer will greatly oblige,

Yours truly,

(signed) J. EMMILE VANIER
Engineer for City of St. Cun.

2

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTRÉAL STREET RAILWAY.

Montreal July 6th, 1897.

J.E.Vanier Esq.-
Chief Engineer
St.Genevieve.

Dear Sir-

In answer to yours of the 3rd July, regarding repaire to Asphalte, we should be glad if you will have the City of St.Genevieve do them for us as before.

Yours truly,

(signed) J.S.VINDELL
Construction Engineer.

P49/A2,6

0 8

1 2 3 4 5 6 7 8

*Copie du Bureau
de l'avenue
Ste-Cunégonde*

16 Mars,

8

J.P. Vébert Not.
Greffier de la Cité de
Ste. Cunégonde.

Cher Monsieur-

Suivant la promesse que je vous faisais hier au soir, j'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe la copie de la correspondance que j'ai eue avec la "MONTREAL STREET RAILWAY Co." au sujet des réparations du pavage le long des voies du tramway à Ste. Cunégonde.

Vous me permettrez de vous dire que dans cette affaire les choses se sont passées de la manière suivante; savoir:

Le Ordre avait été donné à la compagnie de réparer ses voies sur les rues St.JACQUES, NOTRE DAME & St.ANTOINE, comme par exemple de remonter les rails à certains endroits, d'ajuster écrous aux joints, de remonter les traverses qui ont été descendus etc.

C'était le travail que la compagnie avait à faire.

4
Pour arriver à faire ces réparations la compagnie a du couper l'asphalte et le béton en de nombreux endroits, comme vous avez pu le constater vous-même, Il n'était pas question de

(8)

Réparations d'entretien du pavage, je vous parle de l'entretien ordinaire.

Après réparations des rails, traverses, etc., la compagnie des petits chemins a remblayé les ouvertures qu'elle avait faites dans les rues en question et par là-dessous elle a fait son propre béton. Lorsqu'il s'est agi d'y mettre de l'asphalte j'ai écrit la lettre ci-jointe, le 3 Juillet dernier, à la compagnie, et l'Ingénieur de la même compagnie m'a répondu le 6 du même mois par une lettre dont j'annexe ici la copie.

Vous verrez que la compagnie s'est engagée à payer à la Corporation de la Ville de Ste-Cunégonde l'asphalte qui devait aller sur le béton que cette compagnie avait mis en place.

Dans mon compte de réparations pour cela je n'ai pris en considération que cette asphalte, le béton ayant déjà été fait par la compagnie elle-même.

Vous voyez que la chose est assez claire, il y a bien encore d'autres lettres, qui ont plus ou moins rapport aux questions qui nous occupent dans le moment, dans tous les cas je tiens le tout à la disposition de votre Conseil.

Veuillez me croire,

Votre très dévoué,


J. Guérin Vauvise
Ingénieur Cité de Québec

3

P49/A2,6

| D

1 2 3 4 5 6 7 8

*Parajette
Cunégonde*

16 mars 98

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A

MESSIEURS LES ECHEVINS DE LA CITE DE Ste.CUNEGONDE DE
MONTREAL.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

On me demande mon opinion sur le contrat et
marché passé le sept juillet mil huit cent quatre-vingt-
quatorze, devant J.A DORVAL, notaire, entre la Cité de Ste.Cuné-
gonde de Montréal et la compagnie des Chars Urbains de Montré-
al et M.M. BASTIEN & VALIQUETTE. Un compte a été envoyé à la
Compagnie des Chars Urbains pour les réparations au pavage
faîtes le long de ses voies ferrées et elle a refusé de pay-
er ce compte et l'a envoyé en disant que Ste.Cunégonde était
sous une fausse impression si elle prétendait qu'elle était
responsable des travaux en question.

J'ai examiné avec soin ce contrat et je trouve
que lorsque la Compagnie a posé ses rails sur la rue Notre-
Dame et sur la rue St.Antoine, le pavage en asphalte n'était
pas encore fait, mais lorsqu'elle les a posés sur la rue St.
Jacques la rue était pavée.

Pour ce qui concerne la rue Notre-Dame et la
rue St.Antoine il n'y a que deux paragraphes dans le contrat
qui y réfèrent, le premier et le dernier.

Dans le premier paragraphe il est dit que la
Cité de Ste.Cunégonde de Montréal permet à la Compagnie des
chars Urbains de placer sa voie dans les dites rues en fai-
sant elle-même une tranchée à cet effet, mais qu'elle ne sera
pas obligée de remplir les excavations, mais qu'elle paiera

9

(2)

à la Cité de Ste.Cunégonde comme indemnité une somme de une piastre par chaque pied courant sur toute la longueur de sa voie y compris aussi les voies d'évitement dont la longueur sera calculée de la même manière.

Dans le dernier paragraphe qui a rapport à ces rues, ce sont M.M. BASTIEN & VALIQUETTE qui interviennent et qui conviennent avec la Cité de Ste.Cunégonde que pour faire le pavage des dites rues à cause de la voie des Chars Urbains, le prix du contrat original qui était de trois piastres et cinquante-cinq centins par verge carrée, sera élevé à la somme de trois piastres et quatre vingt-dix centins et demi par verge carrée, et dans la mesure qui sera faite, l'espace compris sous les rails ne sera pas déduit dans le mesurement total qui sera fait par l'Ingénieur de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal.

Il n'apparaît pas par ces deux clauses en aucune manière, que la Compagnie des Chars Urbains ou M.M. BASTIEN & VALIQUETTE seront obligés d'entretenir l'espace compris entre l'entre-voie de la dite Compagnie des Chars Urbains ni aucun espace de chaque côté des rails, et par conséquent ~~ce n'est pas obligée de payer pour l'entretien du pavage en asphalte près de ses rails ou ailleurs sur ces deux rues Notre-Dame et St.Antoine.~~ Naturellement, si la Compagnie des Chars Urbains avait fait des travaux ou des excavations elle serait obligée de mettre la rue dans le même état qu'elle était avant ces travaux ou ces excavations, mais d'après le compte qui a été produit il s'agit seulement de l'entretien de l'asphalte et des réparations au pavage fait le long de ses voies

(8)

ferrées, et je ne trouve pas que la dite Compagnie des Chars Urbains soit responsable de ces réparations.

Il pourrait se faire que par le changement de prix mentionné dans le contrat original M.M.BASTIEN & VALIQUETTE aient voulu s'engager à cet entretien, mais cela n'est pas dit dans l'acte et il serait difficile d'aller au-delà de ce qui est exprimé dans l'acte à moins que M.M. BASTIEN & VALIQUETTE l'admettent eux-mêmes.

Si la Compagnie des Chars Urbains a payé l'anée dernière une somme de huit cents piastres pour ces réparations elle a dû le faire par erreur et je ne crois pas que cela puisse l'obliger de continuer à payer de semblables réparations.

Pour ce qui concerne la rue St.Jacques lorsque la Compagnie des Chars Urbains a posé sa voie, la rue était pavée en asphalte et elle a été obligée de faire une excavation de six pouces de profondeur par quinze pouces de largeur dans l'asphalte de la rue. Cet ouvrage de couper l'asphalte pour recevoir les rails a été fait par la Cité de Ste. Cunégonde. La Compagnie des Chars Urbains a payé pour ce travail à la Cité de Ste.Cunégonde une somme de une piastre et demie par verge carrée, et de plus, une somme de trois piastres et quatre-vingt-dix centins et demi par verge carrée pour tout l'asphalte qui avait été enlevé et que la Cité de Ste.Cunégonde avait replacé.

La Compagnie des Chars s'obligerait de plus à payer à la Cité de Ste.Cunégonde trente-cinq centins et demi par verge carrée sur tout le parcours de la dite rue St.Jacques pour que M.M.BASTIEN & VALIQUETTE, les entrepreneurs qui

avaient fait ce pavage, étendant leur garantie sur toute la rue y compris la voie des Chars Urbains. La Compagnie des Chars a déclaré expressément que cette somme de trente-cinq centins et demi par verge carrée était payée dans le seul but de faciliter un arrangement et qu'il ne devra pas être considéré comme un précédent pour les années suivantes. Rien n'indique dans cette clause, ni dans les diverses clauses qui concernent la rue St. Jacques, que la Compagnie des Chars Urbains sera obligée d'entretenir son entre-voie ni aucun espace quelconque le long de ses rails.

Mais comme M.M. BASTIEN & VALIQUETTE sont intervenus à ce contrat et ont déclaré après l'avoir lu, l'approuver, ils sont obligés d'entretenir la dite rue St. Jacques conformément à leur garantie, y compris l'entre-voie des Chars ainsi que les détériorations de chaque côté des rails du chemin de la dite Compagnie des Chars Urbains.

En résumé, d'après le contrat du sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, la Compagnie des Chars Urbains n'est pas obligée de faire des réparations ni à la rue Notre-Dame, ni à la rue St. Antoine, ni à la rue St. Jacques, excepté dans le cas où elle ferait des excavations, mais M.M. BASTIEN & VALIQUETTE ne sont pas tenus non plus, d'après la lettre du contrat, à l'entretien de chaque côté des rails sur la rue St. Antoine et la rue Notre-Dame, mais ils le sont sur la rue St. Jacques.

D'après ce contrat que je viens d'examiner il n'est pas dit à quelle condition St. Cunégonde donnerait le dit privilège à la Compagnie des Chars Urbains ou à ses auteurs de passer dans ses rues, il pourrait se faire qu'en

6

(5)

remontant à l'origine de ces priviléges il serait dit que la Compagnie des Chars Urbains sera tenue à l'entretien de sa voie et aux réparations de chaque côté des rails sur une distance de sept ou huit pouces peut-être. Si cette obligation existait dans le contrat original qui a accordé le privilège en question, il pourrait peut-être se faire que la Compagnie des Chars Urbains aurait plus d'obligation qu'il n'apparaît par le contrat du sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Montréal, 16 Mars 1898.

(signé) JOSEPH ADAM
Avocat.

5

P49/A2,6

| 5

1 2 3 4 5 6 7 8



Bureau du Gouverneur de la Ville,

HÔTEL-DU-VILLE

Ste-Cunégonde, 18 avril

1898

Mme J. S. Elmer, députée
Montreal.

Madame,

Il va sans dire que j'aurai volonté le conseil
me charge de vous demander de bien vouloir constater
si la délinquance constatée dans la rue Notre Dame,
près de la rue Olivier, provoqua cette dévastation ci-jointe,
de quelle manière. Je vous prie, m'informer
du jour où il vous sera possible de rencontrer ici,
Mme. Le President de la commission de la Ville
qui a obtenu renseignement à vous demander au
sujet des parages de la rue Delyle.

Par ordre,

J.P. Vélez, Gouverneur

10

Yens allé
le 18 avril 98
au vu duquel
J.P. Vélez

Conseiller

Bureau du Greffier de la Ville,

~~Paraffice de~~ HOTEL-DE-VILLE

Ste-Cunégonde, 14 avril

1898

Mme J. B. Viger, imprimeur,
Montreal

Monieur,

À la saison dernière, j'avais demandé au conseil
ma charge de venir demander de bien vouloir constater
si la Société de l'entretien avait de la rue Notre-Dame,
près de la rue Olivier, permis d'y déposer un cimetière
de quilles usagées. Pouvez-vous faire, me informer
du jour où il vous sera possible de rencontrer, ici,
Monsieur le Président de la commission de la voirie
qui a certains renseignements à vous demander au
sujet du parage de la rue Delisle.

Par ordre,

J.P. Vibert, Greffier

Yours obligeamment
le 18 avril 98

au Dr Mr Vélez
et Mr le Rameau

Zornzaff

10

Copie à monsieur Plante le 25 Janvier 98

Mr Edmund *par rapport*
Président Comité de la Voie de *St-Léonard*
Corps de l'Allée Compagnie de *Montreal*

Cher Monsieur,

Je vous faire rapport
sur la question qui a été posée par
votre Conseil le 2^{me} Janvier, "est-il possible
de changer la pente en hauteur du pa-
rager de la rue Notre-Dame entre
les rues Lenoir & Alphonse, côte sud, de
l'une à la autre moins raide", et
comme j'en ai l'avis de mon bureau
dise que chez nous lors que j'y suis passé
il ya quelques jours après ma visite
dans les lieux en question, je ne vois guère
de possibilité d'améliorer cet état des
choses.

Cette partie de l'allée en asphalte m'a-
vu donner dans le temps beaucoup de
troubles, car la chose a été faite
à froid avant la pose de ce pavage -
je me trouve en face d'une rangée
de maisons ^{intérieures} à l'atlas ^{qui} à un
une très bas, et de 2 voies de tramways
qui il fallait placer au même niveau.
La chose n'est pas possible d'
autant apparemment que ce qu'elle est au
13 derniers mois -

2

Il me paraît que la pente est là une fois
plus rapide qu'ailleurs mais pas plus
que sur nombre de rues parallèles à l'avenue
~~comme~~ les rues du côté de la rue St-
Jacques, entre McGill et le Palais de
justice.

D'un autre côté les chevaux peu expé-
riencés sur le parafé en asphalte
ont des huites aussi bien que sur un pari
parfois même ~~que~~ sur un autre ~~qui~~ incli-
né. Tant le monde sait cela, surtout
après une pluie.

Pour changer l'état de choses, ^{en quantité} sur la
rue St-Jacques, il faudrait renouveler
le parafé et le trottoir, ce qui coûterait
certainement des dommages aux propriétaires du
côté nord, et cela coûterait plusieurs millions
de dollars, et encore il n'y a pas absolu-
ment certain que après tant cela les
chevaux ~~sabots~~ ~~ne~~ ne ~~rentreraient~~ pas.

Changer la nature du parafé en y
mettant du parafé ^{en} blocs de scorie
ou de granit, si améliorait pas la situation
et la dépense serait considérable.

Depuis 5 ans, il y a une grande accidence
qui nous a coûté 30 \$, c'est une brouette
qu'il y a marché que de temps en temps des dom-
mages aux propriétaires, et en une cel-
l'accident nous avons bien pu arriver sur
la rue Notre-Dame Ouest par exemple
que sur la rue St-Jacques.

Ainsi, cher Monsieur 3

Café; un peu au centre de la grotte. J'en
suis venu à la conclusion de
vous recommander de laisser la chose
dans la position que elle occupera
toujours. C'est la meilleure
~~et cela pour le meilleur résultat~~
~~et cela pour le meilleur résultat~~
de la Côte de Ste-Croix.

J'ai fait l'honneur d'être, cher Monsieur,
Votre très obéissant et serviteur

X

V

*Le 22 de Septembre 1860.
Institut des Mines de Valleyfield*

11

P49/A2,6

| 4 |

1 2 3 4 5 6 7 8

TÉLÉPHONE BELL 5156.
" DES MARCHANDS 1291.

224 Richelieu.

Bureau du Greffier de la Cité,

Paraf 98
Partie

HÔTEL-DU-VILLE

Ste-Cunégonde, 26 Avril 1898

M. J. L. Vézien
Ingénieur civil
Montreal

~~Acte fait le
26 Avril 1898~~

Montréal,

À sa session du 25 courant la
Commission de la voirie m'a donné instruc-
tion de nous demander de bien vouloir, d'ici au
7 mai prochain, faire rapport des réparations à
faire au pavage des rues & trottoirs, en 1898.

Par ordre,
J. P. Vézien, Greffier

14

P49/A2,6

[] []

2 4 6 8

*ouvrage de la
Paroisse de Côte*

Montreal 10 Mai 1898

J. P. Vébert Esq.
Greffier & Recouvreur
Corporation de la Cité de St. Léonard de Montréal

Cher Monsieur,

En conformité à la demande que vous m'adressiez le 26 avril derniers, j'ai l'honneur de vous ~~adresser~~ donner ci-après le résultat de mon examen des parages de rues et trottoirs de cette Cité, en vue des réparations à y faire cette année.

1^e Rue St-Antoine

Réparation à faire.

- (a) Voie des petits chars de chaque côté des rails, voire aussi à faire disparaître les traces de plusieurs déracinements qui ont eu lieu depuis l'automne 1897 et cela sur 200 pieds de longueur environ près de l'avenue Alphonse.
- (b) Aux N° 511 et 513 de la rue, à reparer 2 ouvertures pratiquées dans le trottoir.
- (c) Au même endroit à reparer 2 ouvertures pratiquées dans le parage de la rue.

2^e Rue Coursol

Réparation à faire

- (a) Au N° 160, reparer ouverture dans parage de la rue vis-à-vis "stopcock".
- (b) Au même endroit, reparer dépression dans trottoir entre deux "stopcock".

3^e Rue Quenel

Réparations à faire.

- (a) au N° 243, côté sud, réparer ouverture d'un trottoir
- (b) " " 176 " " dépression " "
- autour d'une nouvelle arche en fer pour charbon.
- (c) Au N° 155, côté sud, réparer ouverture dans parage,
- (d) " " 155 " " " " trottoir
- (e) " " 80 " sud " " " "
- (f) " " 77 " sud " " " "

4^e Rue de Jacques

Réparations à faire.

- (a) Réparer voie du tramway d'un bout à l'autre près.
- (b) Au N° 145²₃, ^{côté sud} réparer trottoir autour de roue au poteau
- (c) " " 1468 " " la où ouverture a été faite
- (d) " " 1474 " " arche de roue au poteau
- (e) " " 1492 " " " " " "
- (f) " " 1498 " " le long de roue au solage de maison, réparation faite temporairement par propriétaire avec du Ciment.
- (g) Au N° 1506 + 1504, Côté sud, réparer trottoir autour de roue au poteau
- (h) au N° 1592, réparer dans parage de la rue entre dépuisard, Côté sud.
- (i) Au N° 1590, côté sud, réparer dans trottoir ouverture autour de stopcock.
- (j) Au N° 1590, côté sud, réparer deux ouvertures dans parage de la rue, et voir si on y a pas fait un passage souterrain d'une de ces ouvertures à l'autre.

21

5^e Rue de l'Assomption

Pas de réparation à y faire.

6^e Rue Allard

Réparation à faire.

- (a) Entre les N° 757, côté nord, et l'horfice vis-à-vis maison qui sont encastrés à l'arrière du lot, reparer entre deux blocs de pierre ~~calcaire~~ qui ne y a pas été posé et remplacer imperfectement après y avoir creusé pour y changer les tuyaux d'égout pressés.
- (b) Au N° 730, côté sud, reparer trottoir autour de la borne postale, voir si on y a pas fait d'excavation souterraine sous le parage de la rue.
- (c) Côté sud, vis-à-vis manufacture Mitchell, reparer ouverture pratiquée dans ancienne réparation au parage de la rue.

7^e Rue de l'Assomption

Réparation à faire.

- (a) au N° 151, reparer parage de la rue dans ancienne pièce de réparation.
- (b) Entre les N° 174 et 186, reparer trottoir le long de vieilles maisons démolies et qu'on recouvre actuellement en arrière de la ligne homologuée.
- (c) Au N° 186, reparer parage de la rue où s'est produit un effondrement au printemps.
- (d) Au N° 266, reparer ouverture pratiquée dans trottoir
- (e) " " " " " " paragraphe s'assure à cet endroit on aurait pas creusé de souterrain.
- (f) Au N° 283, côté nord, reparer dépression dans parage vis-à-vis jardin.

20

- (g) ~~Quai~~ ~~avenue~~ Faire enlever gaine de réparation au N° 307, côté nord de la rue.
- (h) Au N° 316, mettre ~~les~~ cadre de bois dans ~~en~~ bâton, autour d'arbre nouveau.
- (i) Au N° 320 — do — do —

8^e Rue Richelieu

Réparation à faire.

- (a) Au coin Nord Est de trottois, y repasser, le trottoir qui y a été ~~pro~~brisé par le mauvais état de la fontaine, y repasser aussi la bordure descendue, puisard idem. Avant tout aviser la Cie d'eau d'avoir à mettre la fontaine et ses annexes en bon ordre.
- (b) Entre les N° 291 et 293, côté nord, réparer ouverture pratiquée dans trottoir
- (c) Au N° 277, réparer ouverture pratiquée dans trottoir
- (d) " " 185, " dépression qui se trouve dans le bord d'une ancienne pièce de réparation au parage de la rue, Côté nord.
- (e) Au N° 177, réparer ouverture pratiquée dans trottoir, côté nord de la rue.
- (f) Au N° 147, réparer ouverture pratiquée dans trottoir
- (g) " " 116 " " " " " Côté sud,
- (h) le soussigné attire l'attention de la Corporation, sur le fait que beaucoup de boîtes d'arbres abandonnées laissent des trous dans le trottoir qui se remplissent d'eau qui pénètre sous ces trottoirs, ce ~~tout~~ étant assez ce qui peut occasionner des déteriorations assez importantes, surtout lors des saisons froides.

9^e Rue Notre Dame

Réparation à faire

- (a) Reparer voir du tramway d'un bout à l'autre
pièce, la côte des petits chaus devrait être insérée
à protéger ces aiguilles aux voies d'évitement
par des blocs de pierre, aussi voir si ce que
les joints des rails soient mieux assujettis et
ensuie que le traffié et le roulement sur
ces voies de tramways électriques soient
interrrompus partiellement durant le cours
des réparations. L'expérience du sous-siguié
lui a appris que bonnes réparations ne seraient
guère possibles qu'à ces conditions.
- (b) Côté sud, reparer trottoir où ouverture a été
faite au coin de l'entrée aux "Rolling Mills".
- (c) do - do - vis - à - vis l'entrée aux
bureaux de cette même usine.
- (d) Côté sud, au N° 3293, reparer fin d'avenue
l'angle de la rue
- (e) au même endroit reparer ouverture dans
trottoir.
- (f) Côté sud, au N° 3315, reparer ouverture
dans trottoir.

10^e Rue Stois

Réparation à faire.

- (a) Côté est, au N° 85, reparer ouverture pratiquée dans
trottoir
- (b) A enbree

10^e Rue Tracy

Réparation à faire

- (a) Reparer bordure trottoir, côté sud, à extrémité de
la rue,

18

6°

- (b) Réparer ouverte trouée au centre des parages alluviaux, à mi-chemin environ entre les deux boutons de cette rue.
- (c) Réparer bouton autour postes plantes ~~dans~~ sur le côté sud de la rue.
- (d) Réparer généralement le bouton Sud de cette rue où des dépressions ~~sont~~ et des saillies se sont produites généralement. Ces changements ayant été causés par le travail des postes qui y ont soulevé la bâtière, et aussi par le fait que les terrains vacants arrivant sont mal drainés et sont débordés par une étoile dont les postes sont soutenus par la glace en hiver.

11^e Rue William

Réparation à faire

- (a) Côté nord, réparer ouverte d'au parage vis-à-vis entrée aux glacières.
- (b) réparer, dans parage entrée au passage corné, Nord ouest de Napoléon.
- (c) Près du N° 53, réparer ouverte large pratiquée dans parage et bouton et allant jusqu'à manufacture, côté sud.
- (d) réparer parage de la rue entier mauvais état au-dessus l'église construit par le Constructeur Moreau.

12^e Rue Dufferin

Réparation à faire

- (a) Au N° 107 + 109, réparer bouton détruit en partie par le fait de la construction d'une nouvelle bâtie près de la rue Viger.

- (b) Repairs deux ouvertures pratiquées dans parapet de la rue, vers son extrémité Est, ouvertures qui ont à l'ancien imperfectement remplis jusqu'à ce jour.
- (c) Repairs trottoir autour de poste au, côté sud, à mi-chemin environ entre extrémité est de la rue et la rue Viet.
- (d) au N° 102, côté sud, repas ouverture pratiquée dans trottoir.
- (e) Entre les N° 177 et 179, repas ouverture pratiquée dans trottoir

13^e Avenue Atwater.

Réparation à faire

- (a) Au coin Sud est de Richelieu, repas ouverture pratiquée dans trottoir en arrière de l'abreuvoir.
- (b) Au coin Sud est de St Jacques, repas trottoir coupé par le propriétaire contigu, ~~à~~ à nouvelle entrée de magasin, nouveau solage, et nouvelle allonge.

14^e Rue Viet

Réparation à faire

- (a) Côté est, à entrée de "Rolling Mills", l'asphalte du trottoir a été détérioré, aussi au même endroit l'eau provenant de la eau usée dans un tuyau vapour ("exhaust") tombe sur le trottoir et l'endommage. Cette eau chaude devrait être évitée aux égouts sans passer par le trottoir.
- (b) Repairs défoncés dans parapet près de la rue William.
- (c) au N° 42, repas défoncés dans trottoir autour de "stopcock".

16

15^e Rue Laurier
Pas de réparation à faire -

Voilà, cher Monsieur, le résultat de mon examen.
Cette année il y a beaucoup moins de réparations à faire que d'habitude. Il suffit la part à payer par votre Corporation est presque nulle.
J'ai vu les Comptes, ^{Mme} Barlow & Voilé quittent et ces deux M. sont prêts à _____ faire immédiatement.

J'attends maintenant l'aide de votre Conseil pour faire ces réparations et aussi l'identification des réparations afin que je puisse en faire la division et suivre si qui les charges.

Ici l'honneur d'être, cher monsieur,
Votre très obéissant serviteur,
V. J. Ferguson
Ferguson Cie de la Chaudière
de Montréal -

15'

Bureau du Greffier de la Ville,

HOTEL DE VILLE

Pas de Cunégonde

Ste-Cunégonde, 8 Juin

1898

A Mons. J. S. Varies, Ingénieur
Montreal

Cher Monsieur,

Veuillez, je vous prie, vous conformer aux instructions ci-jointes dans la recommandation ci-jointe de la commission de la Ville de notre cité, au sujet des réparations à faire au pavage, en 1898. et nous aboucher avec le président de la Ville pour ouvrir le ou travaux -

Par ordre,

J. P. Vébert, Greffier.

Souscr. de la commission D. la Ville - 7 juin 1898
Présolu

Un ordre soit donné à Mons. J. S. Varies, ingénieur de cette cité de faire faire immédiatement par Mons. les contracteurs Bastien & Valiquette, pour le compte de la Corporation, toutes les réparations au pavage des rues à trottoirs, dans les limites de cette cité et de faire un état détaillé de celles qui sont chargeables aux compagnies, aux particuliers & à la Corporation.

Vraie copie

J. P. Vébert, Greffier

41

Parafaciale Cunégonde

9 Juin 8

Mess. Bastien & Valiquette
Contracteurs,
#74 Rue Cherrier
Cité 6.

Messieurs-

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe copie d'une lettre et résolution de la Corporation de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, le tout concernant les réparations à faire au pavage et trottoirs de cette Cité; le tout s'explique par lui-même et je vous prierais de vouloir bien voir immédiatement à ce que ces réparations soient faites.

J'ai l'honneur d'être, chers Messieurs,

Votre très dévoué,

J.G.
L'ingénieur Cité de Ste-Cunégonde.

40

P49/A2,6

3 0

1 2 3 4 5 6 7 8

Pavé de Cunégonde

9 Juin

8

J.P.Vébert Esq.
Greffier
Cité de Ste. Cunégonde .

Cher Monsieur-,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres et résolutions, concernant les réparations à faire aux rues pavées de votre Cité cette année. Je me suis empressé de communiquer cet ordre aux contracteurs EASTIEN & VALIQUETTE, et je vais voir à ce que diligence soit faite dans l'exécution de ces réparations que vous venez d'ordonner.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très dévoué,

J.P.
Ingenieur Cité de Ste.Cunégonde.

39

P49/A2,6

E |

1 2 3 4 5 6 7 8

Bureau du Greffier de la Ville,

700
+ 704

HOTEL DE VILLE

Ste-Cunégonde, 21 Juin

1898

Mme J. E. Farmer
Montreal

Monsieur

Je confirme par les présentes l'ordre
que vous a donné notre chef de police de donner
le niveau coin Sud-Ouest des rues Pacific & Louvain
et l'alignement de la clôture du Montreal Rolling
Mills Co., sur la rue Notre-Dame fait le 20 Mai 1898

Votre etc

J. P. Verbeek
Greffier

A2

Pau
St. Cuneg.

J. J. T. Jr.

40 St. Cuneg.
Montreal, Quebec
Augt.

Dear Sirs,

I hear that you are going back to Montreal
Sep 6 and you are now at our door engaged
in having a meeting with your members, & friends, and
I am very glad to see the Canadian party do so
hands, and I wish you good success in your
meeting. I would you be one hour, or two hours, or more,
if it would be possible, today or, when.

In this case I will be very happy to help you
and I hope this will be the last time we have to do
so again. I hope you will be able to get
a car early to have my J. J. T. Jr. to ride
in mine, that if above car is not available
in due time that the same shall be made by the
corporation at your expense.

Very truly

J. J. T. Jr.
Aug. 21st 1870.

43

Jugard !

The name of the
Master Barber
etc.

Friends,

I have been engaged by the friends
of the Friends of the Poor of the Congregation with
the task of getting up a new edition of their
Riddle and a number of books for distribution
among the poor people there, so they can distribute
and use the money of the poor who do not have
the time to look for books among other things.
This will be made out of the funds left over
from the sale of the books last year.
I am sorry to have to say, that I have
no time, but if alone asked to do it
in due time, that do some work
expended at your expense.

Yours truly

J. B. B. V. M.
Aug. 24th 1840.

44

Parole d'Amélie

Montreal 14 Août 1898

Mon Cher Amili

Montreal est enrayant de ce temps-ci pour moi n'ayant personne à qui compter mes affaires et prendre en charge la tache de ton revenu au plus tôt. Nous sommes tous deux, ma femme te remercier de l'envoie des photographies. Je suis allé à Valleyfield mercredi dernier avec M^e Chiffasse les travaux vont avec lui malgré le froid que nous avons aujourd'hui dimanche bavette & travaille avec ses hommes toute la journée et je crois que ce soir il aura terminé cette partie difficile du moins je l'espere. A St-Eustache tout va bien la corporation travaille nous poursuivre pour les reparages des rues Notre Dame, Jacques et Plante mais depuis ce temps là ils ont changé d'idée. J'ai trouvé un protot qui leur a été signifié le 19 juillet 1894 par le notaire Gaudreau concernant l'ouvrage exécute par la Société des chaus qui les a demandé complètement adjoinct lui je suis sûr de mon affaire. Mon avocat me dit que je n'ai
45

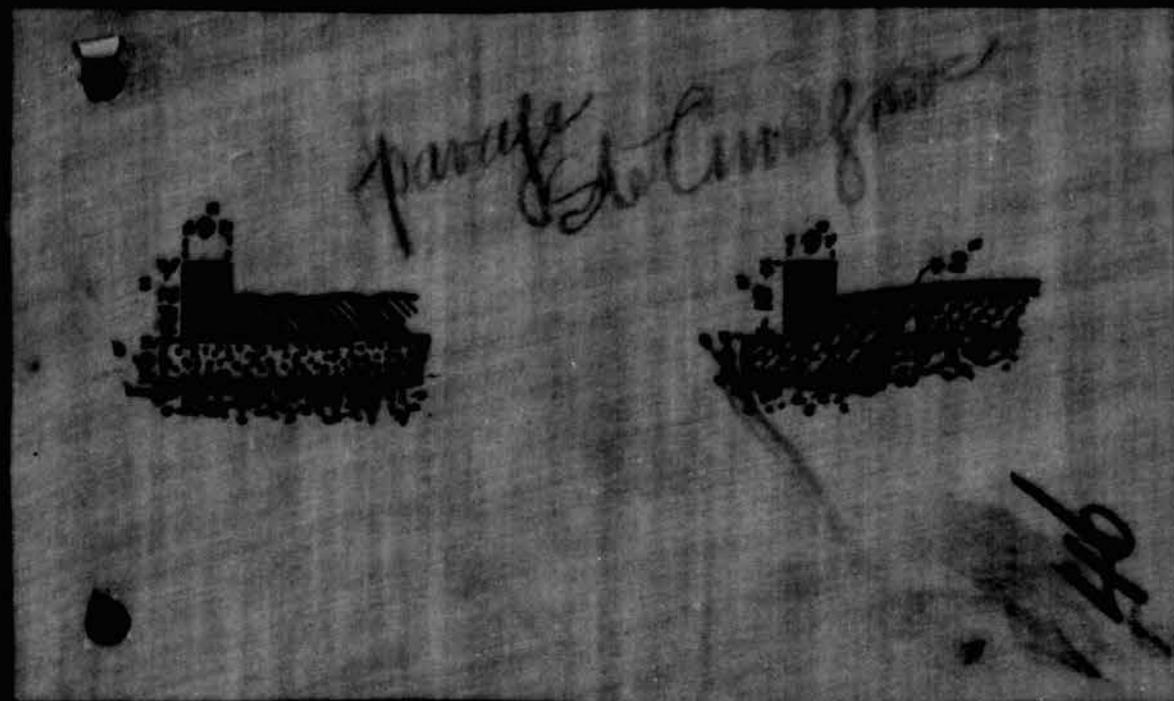
pas encore eu de cause aussi certaine
que celle. A Hamlet tout va very
bien si ce n'est que j'ai eu une petite perte
d'arme avec le conseiller Dubéau dans
laquelle je ne me suis pas la gêne de lui
compter ma faute de penser.

Je suis allé à ton bureau presque tous
les jours. J'ai eu le plaisir de voir J. Savoie
hier il m'a demandé s'il avait besoin —
d'argent. Il pouvait compter sur moi. Je
lui ai répondu que j'étais à sa disposition
pour le montant qu'il aura besoin de
ne pas se gêner. Je termine mon cher
Emile en te souhaitant du succès dans
ton arbitrage et de t'en revenir au plus tôt,
mes félicitations pour le succès que tu
as remporté à Jean Baptiste
Laudomme mon style et mon orthographe

Aurons le plus tôt possible

Ton ami dévoué

Truff



P49/A2,6

3 7

1 2 3 4 5 6 7 8

Chas' /
City of St. Cunegonde.

~~Repair to pavements and sidewalks
to the city of St. Cunegonde in
— 1898. —~~

~~Repairs made by Messrs. Bastien
et Valiquette and to be charged to
the "Montreal gas Co."~~

Notre Dame Street.

At St. No. 3182 - cut in sidewalk

$3'6'' \times 2'6''$ = 0.97 yds at 2. $\frac{5}{8}$ 2 51

At St. No. 3216 - do - do - do

$4'0'' \times 2'0''$ = 0.89 yds at 2. $\frac{5}{8}$ 2 30

At St. No. 3216 - cut in street

$7'2'' \times 4'7''$ = 3.65 yds at 3. $\frac{9}{10}$ 14 25

At St. No. 3182 - do - do - do

$6'8'' \times 3'8''$ = 2.72 yds at 3. $\frac{9}{10}$ 10 62

Between No. 3015 and No. 3041, North side,

cut in street

$6'0'' \times 3'7''$ = 2.39 yds at 3. $\frac{9}{10}$ 9 33

$4'6'' \times 4'1''$ = 2.04 yds at 3. $\frac{9}{10}$ 7 97

46 98

25 st. gas in steel.

✓ O. K.

47

~~St. Cunegonde~~
Cité de Ste. Cunegonde.

Preparations aux tracés en 1898
exécutées par M. M. Bastien et Valiquette et
chargeables à la Compagnie du
Téléphone des Marchands.

Rue St. Jacques.

Vis à vis du n° 1474 - autour d'un poteau.

✓	3' 4" x 2' 8"	= 0.98 verge à 2 ⁵⁸ / ₂	2 53
✓	Vis à vis du n° 1492 . do	- do	
✓	3' 3" x 2' 5"	. 0.81 verge à 2 ⁵⁸ / ₂	2 09
✓	Vis à vis du n° 1506 . do	- do	
✓	4' 0" x 2' 8"	. 1.07 verge à 2 ⁵⁸ / ₂	2 77
✓	Vis à vis du n° 1452 . do	- do	
	2' 2" x 2' 5"	. 0.58 verge à 2 ⁵⁸ / ₂	<u>1 50</u> \$ 8 89

Rue Napoléon

Du côté Est, près de Richelieu.

Au tour d'un poteau.

✓	2' 0" x 2' 0"	. 0.44 verge à 2 ⁵⁸ / ₂	<u>1 14</u>	<u>1 14</u>
	Total		\$	10 03

Montreal, le Septembre 1898

Ingenieur de la Cité de Ste. Cunegonde

✓ K.
O'

48

City St. Cunegonde.

Refers to sidewalks in 1898
made by Messrs. Boastings at Valiquette -
and chargeable to
the Bell Telephone Co.

Rue Notre Dame

Abt. St. No. 3315 - around pole				
v 1'-6" x 2'-0"	0.33 yds at 2.50 ^{per}	0.85	\$	0.85
	Total		\$	0.85

Montreal, & September 1898

Engineer City of St. Cunegonde

V.K.
0.

49

P49/A2,6

4 10

1 2 3 4 5 6 7 8

I
City St. Cuneyonde -

~~St. Cuneyonde~~
 Paving to sidewalked in 1898
 made by Rep't. Battier et Valiquette
 and chargeable to
 the Citizens Light and Power Co.

Notre Dame Street

Blk St. No. 2735. around pole			
1' 6" x 1' 0"	. 0.17 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ \$		0 44
Blk St. No. 3015	do do		
2' 0" x 1' 3"	. 0.28 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 72
Blk St. No. 3014	do do	0 1	
2' 0" x 1' 0"	. 0.22 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 57
Blk St. No. 3053	do do		
2' 0" x 1' 0"	. 0.22 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 57
Blk St. No. 3075	do do		
2' 0" x 1' 0"	. 0.22 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 57
Blk St. No. 3093	do do		
2' 0" x 1' 0"	. 0.22 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 57
Blk St. No. 3015	do do		
1' 6" x 1' 0"	. 0.17 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 44
Blk St. No. 3131	do do		
1' 6" x 1' 0"	. 0.17 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 44
Blk St. No. 3145	do do		
2' 6" x 1' 0"	. 0.28 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 72
Blk St. No. 3167	do do		
2' 0" x 1' 0"	. 0.28 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 72
Blk St. No. 3177	do do		
2' 0" x 1' 0"	. 0.22 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 57
Blk St. No. 3185	do do		
2' 0" x 1' 0"	. 0.22 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 57
Blk St. No. 3199	do do		
2' 0" x 1' 6"	. 0.33 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 85
Blk St. No. 3221	do do		
2' 0" x 1' 0"	. 0.22 yds at 2 ⁵⁰ / ₆ .		0 57
	Canceled forward \$		8 32

57

	Brought forward	*	8 32
At St. No. 3221.	around pole		
2' 0" x 1' 0"	= 0.22 yds at 2 ⁵⁸ / ₂ ",	0 57	
At St. No. 3255	do do		
2' 6" x 1' 6"	= 0.42 yds at 2 ⁵⁸ / ₂ ",	1 09	
At St. No. 3287	do do		
2' 0" x 1' 6"	= 0.33 yds at 2 ⁵⁸ / ₂ ",	0 85	
At St. No. 3307	do do		
2' 6" x 1' 3"	= 0.34 yds at 2 ⁵⁸ / ₂ ",	0 88	
At St. No. 3317	do do		
2' 0" x 1' 0"	. 0.22 yds at 2 ⁵⁸ / ₂ "	0 57*	12 28

Duvernay Street.

At St. No. 105	around pole		
2' 0" x 1' 6"	= 0.33 yds at 2 ⁵⁸ / ₂ ",	0 85	
Corner Vinet	do do		
2' 2" x 1' 9"	. 0.42 yds at 2 ⁵⁸ / ₂ "	1 09*	1 94
Total		*	14 22

Montreal, September 1898

~~Engineered by the City of St. L'Ange-Gardien~~

50

J. EMILE VANIÉR.
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:
NO. 107 RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Montréal, Octobre 18, 1898.

Carte de Ste-Cunégonde

A son Honneur le Maire
et à M.M. les Echevins de
la Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

Messieurs-

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon rapport annuel détaillé des réparations qui ont été faites aux trottoirs permanents et au pavage des rues de votre Cité dans le cours de cet été. J'y ai joint aussi les copies en double dont Mr. le Greffier doit avoir besoin pour transmission aux parties intéressées.

Les réparations faites sous ma surveillance et dont les mesurages précis ont été consignés avec soin, seraient les suivants, savoir:

<u>Le</u> Réparations chargeables aux propriétaires évaluées.....	\$166.08
<u>Le</u> do <u>do</u> <u>do</u> <u>à</u> votre Cor- poration, évaluées.....	374.75
<u>Le</u> do <u>do</u> <u>do</u> <u>à</u> la Montreal Water & Power Co., évaluées.....	734.75
<u>Le</u> do <u>do</u> <u>do</u> <u>à</u> M.M. les Con- tracteurs BASTIEN & VALIQUETE suivant con- trats & garanties, évaluées.....	359.58
<u>Le</u> do <u>do</u> <u>do</u> <u>à</u> la "Montreal gas Co.", évaluées.....	46.98
<u>Le</u> do <u>do</u> <u>do</u> <u>à</u> la "Citizens Light & Power Co.", évaluées.....	14.83
<u>Le</u> do <u>do</u> <u>do</u> <u>à</u> la Cie de téléphone des Marchands", évaluées.....	10.08
 <i>71</i> <u>A reporter.....</u>	<u>\$1706.88</u>

(8)

Rapporté.....	\$1706.88
Re. de _____ de _____ à la " Bell Telephone Co.", évalués.....&	0.88
<hr/>	<hr/>
TOTAL.....	\$1707.17

Quant aux réparations qui ont été faites aux
trottoirs permanents, je dois attirer votre attention M.M., sur le
fait que celles-là ont été indiquées particulièrement et ordonnées par
M. le Président de votre Comité des Chemins ainsi que Mr. CHABOT assé-
gné à cet effet par votre Conseil Municipal. Aussi certains petits tra-
vaux supplémentaires à la liste que j'avais préparée au printemps ont
été exécutés par M.M. les Contracteurs suivant ordres reçus par eux
à Ste. Cunégonde même.

Il reste encore M.M. en suspens la question
de la réparation au pavage, le long des voies du tramway sur les rues
NOTRE DAME, St.Jacques et St.Antoine, ainsi que celles qui se trouvent
au-dessus des égouts compris dans les contrats Moreau.

J'ai l'honneur d'être M.M.,

Votre très obéissant serviteur,


Ingénieur de la Cité de Ste.Cunégonde
de Montréal.

70

P49/A2,6

4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMMILE VANIER
Civil Engineer & Architect
PROVINCIAL LAND SURVEYOR
OFFICE
27 St. James Street.

CITY OF ST. CUNEGONDE.

REPAIRS TO SIDEWALKS IN 1898 MADE BY
MESSRS. BASTIEN & VALIQUETTE
AND CHARGEABLE TO THE
BELL TELEPHONE CO.

MONTREAL Street.

At St. No. 8815 - around pole

1'-0" x 2'-0"	= 0.33 Yds...at	2.59/2	\$0.88	\$0.88
---------------	-----------------	--------	--------	--------

Total.....

\$0.88

Montreal, September 26th, 1898.

~~Engineer City of St. Cunegonde.~~

69

P49/A2,6

4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

~~MAISON BIÈRE~~

CITE DE MONTREAL.

DÉPENSES AUX FROTTOIRS N° 1000, MONTREAL
**PAR M. M. BASTIEN & VALQUETTE ET CHA-
 CHAILLÉ A LA COMPAGNIE DU CANAL
 DU RÉSEAU MARCHEAUX.**

MONTREAL.

Vie-d-vie du No. 1474 autour d'un poteau 8' - 0" x 8' - 0" = 0.64 verge..2	2.50/2	02.50		
Vie-d-vie du No. 1480 de _____ de 8' - 0" x 8' - 0" = 0.64 verge..2	2.50/2	0.00		
Vie-d-vie du No. 1488 de _____ de 4' - 0" x 8' - 0" = 1.07 verge..2	2.50/2	2.77		
Vie-d-vie du No. 1488 de _____ de 8' - 0" x 8' - 0" = 0.64 verge..2	2.50/2	1.00		
			—	32.00

SAINT-LAURENT.

Un bout de route de Richelieu - autour d'un poteau. 8' - 0" x 8' - 0" = 0.64 verge..2	2.50/2	1.24	1.24	
Total.....		030.00		

Montreal, 28 Septembre 1880.

~~MAISON BIÈRE~~

68

4 5

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

J. EMILE VANIÉR.

Civil Engineer & Architect,

PROVINCIAL LAND SURVEYOR.

OFFICE

107 St. James Street.

CITY OF ST. CUMEGONDE.

REPAIRS TO SIDEWALKS IN 1898 MADE BY MESSRS.
BASTIEN & VALIQUETTE AND CHARGEABLE TO
THE CITIZENS LIGHT & POWER Co.

NOTRE DAME STREET.

At St.No. 2785 - around pole 1'-6" x 1'-0" = 0.17 Yds...at	2.58/2	\$0.44
At St.No. 3015 do do 2'-0" x 1'-3" = 0.28 Yds...at	2.58/2	0.72
At St.No. 3014 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.58/2	0.57
At St.No. 3058 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.58/2	0.57
At St.No. 3075 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.58/2	0.57
At St.No. 3098 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.58/2	0.57
At St.No. 3115 do do 1'-6" x 1'-0" = 0.17 Yds...at	2.58/2	0.44
At St.No. 3181 do do 1'-6" x 1'-0" = 0.17 Yds...at	2.58/2	0.44
At St.No. 3145 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.28 Yds...at	2.58/2	0.72
At St.No. 3167 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.28 Yds...at	2.58/2	0.72
At St.No. 3177 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.58/2	0.57
At St.No. 3188 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.58/2	0.57
At St.No. 3199 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.58/2	0.57
At St.No. 3221 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.58/2	0.57

Carried forward.....

\$ 8.82

67

(8)

Brought forward.....		\$0.00
At St.No. 3281, around pole 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.50/s	0.55
At St.No. 3285 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.50/s	1.00
At St.No. 3287 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.50/s	0.55
At St.No. 3297 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.50/s	0.55
At St.No. 3317 do do 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.50/s	0.55
		12.00
<u>GRANITE POLES.</u>		
At St.No. 105 around pole 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yds...at	2.50/s	0.55
<u>CORNER VINES.</u> 2'-0" x 1'-0" = 0.40 Yds...at	2.50/s	1.00
Total.....		\$14.00

Montreal September 20th, 1888.

Engineer, City of St. Cunegonde.

P49/A2,6

4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIERS.
Civil Engineer & Architect,

PROVINCIAL LAND SURVEYOR.

OFFICE .

107 St. James Street.

CITY OF ST. CUNEGONDE

REPAIRS TO PAVEMENTS AND SIDEWALKS OF THE

CITY OF ST. CUNEGONDE IN

1898.

REPAIRS MADE BY MESSRS. BASTILLE & VALIQUETTE

AND TO BE CHARGED TO THE "MONTREAL"

GAS CO."

MONTREAL STREET.

At St.No.8182	<u>Cut in sidewalk</u>			
8'-0" x 2'-6"	= 0.97 Yds...at	2.58 ¹ / ₂	2.51	
At St.No.8216	<u>Cut in sidewalk</u>			
4'-0" x 2'-0"	= 0.89 Yds...at	2.58 ¹ / ₂	2.30	
At St.No.8216	<u>Cut in street</u>			
7'-2" x 4'-7"	= 8.66 Yds...at	3.90 ¹ / ₂	14.25	
At St.No.8182	<u>do</u>			
6'-8" x 3'-8"	<u>do</u>	3.90 ¹ / ₂	10.62	
Between No.8015 & No.8041, North side,				
	<u>Cut in street</u>			
6'-0" x 8'-7"	= 2.89 Yds...at	3.90 ¹ / ₂	9.83	
4'-6" x 4'-1"	= 2.04 Yds...at	3.90 ¹ / ₂	7.87	\$46.98

Montreal, 26th September 1898.

Engineer City of St. Cunegonde.

65'

P49/A2,6

4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIERS
Civil Engineer & Architect,

PROVINCIAL LAND SURVEYOR.

OFFICE

107 St. James Street.

CITY OF ST. CUMBERGONDE

REPAIRS TO PAVEMENTS AND SIDEWALKS OF THE

CITY OF ST. CUMBERGONDE IN

1898

REPAIRS MADE BY MESSRS. BASTIEN & VALIQUETTE

AND TO BE CHARGED TO THE " MONTREAL

WATER & POWER Co."

10

MONTREAL STREET.

At St. No. 3178	Cut in sidewalk.				
4'-6" x 3' x 6"	= 1.35 Yds....at	2.50/2	3.38		
At St. No. 3815	do	do	do		
5'-0" x 3'-0"	= 1.67 Yds....at	2.50/2	4.17		
In front Rolling Mills	do	do			
4'-0" x 3'-6"	= 1.11 Yds....at	2.50/2	2.88		
do	do	do	do		
4'-6" x 3'-6"	= 1.35 Yds....at	2.50/2	3.38	\$13.68	

21

TRACY STREET.

Between Ward Mill & Napoleon St.					
Cut in Street.					
7'-1" x 6'-3"	= 4.98 Yds....at	3.00/2	19.81	19.81	

22

RICHELIEU STREET.

At St. No. 147	Cut in sidewalk				
5'-3" x 3'-0"	= 1.75 Yds....at	2.50/2	4.38		
At St. No. 116	do	do			
4'-8" x 3'-6"	= 1.30 Yds....at	2.50/2	3.25		
At St. No. 122	do	do			
4'-6" x 3'-10"	= 1.48 Yds....at	2.50/2	3.70		
At St. No. 123	do	do			
2'-6" x 3'-3"	= 0.68 Yds....at	2.50/2	1.60		
At St. No. 129	do	do			
2'-6" x 3'-9"	= 0.76 Yds....at	2.50/2	1.90		
At St. No. 145	do	do			
2'-6" x 3'-3"	= 0.68 Yds....at	2.50/2	1.60		
Carried forward				\$18.71	\$32.84

64

(2)

	Brought forward.....		\$16.71	\$33.54
	At St.No. 339 Cut in sidewalk 4'-0" x 3'-0" = 1.88 Yds....at	2.58/2	3.44	
	At St.No. 289 do do 4'-8" x 2'-6" = 1.25 Yds....at	2.58/2	3.23	
	At St.No. 277 do do 4'-6" x 2'-10" = 1.42 Yds....at	2.58/2	3.67	
	At St.No. 285 do do 4'-6" x 2'-10" = 0.89 Yds....at	2.58/2	2.30	
	At St.No. 177 do do 5'-0" x 2'-8" = 1.38 Yds....at	2.58/2	3.57	
	Corner ATWATER Av.(East), Cut in Street 5'-0" x 1'-10" 8'-3" x 2'-0" = 9.48 Yds....at 10'-0" x 2'-0" Around hydrant	3.90/2	29.54	
				31.91
49	<u>St.JAMES STREET.</u>			
	At St.No. 1488 Cut in sidewalk 5'-8" x 3'-0" = 1.75 Yds....at	2.58/2	4.52	
	At St.No. 1489 do do 8'-8" x 2'-6" = 1.02 Yds....at	2.58/2	2.64	
	At St.No. 1558 do do 6'-0" x 5'-0" = 3.88 Yds....at	2.58/2	8.64	
	At St.No. 1592 do do 5'-8" x 3'-0" = 1.67 Yds....at	2.58/2	4.31	
	At St.No. 1593 Cut in Street 5'-8" x 2'-11" 4'-5" x 4'-2" = 3.88 Yds....at	3.90/2	14.96	
	At St.No. 1597 do do 7'-8" x 5'-0" = 4.03 Yds....at	3.90/2	15.74	50.81
50	<u>ALBERT STREET.</u>			
	At St.No. 730 Cut in sidewalk 4'-8" x 4'-0" = 2.11 Yds....at	2.58/2	5.45	
	Carried forward.....		\$5.45	

(8)

		<u>Brought forward.....</u>			
		A4 St.No. 700 6'-0" x 3'-4" <u>Cut in sidewalk</u> -12.58 Yds....st	2.50/2	7.00	
		between Macdonald & Co. do 5'-0" x 2'-0" -1.57 Yds....st	2.50/2	4.01	
		A4 St.No. 774 7'-11" x 4'-0" <u>Cut in Street</u> -4.98 Yds....st	2.00/2	10.48	
		A4 St.No. 780 4'-7" x 6'-4" <u>do do do</u> -10.08 Yds....st	2.00/2	0.00	45.48
		<u>SUMMARY STATEMENT</u>			
		A4 St.No. 818 5'-0" x 3'-10" <u>Cut in sidewalk</u> -1.47 Yds....st	2.50/2	4.47	
		A4 St.No. 178 5'-4" x 6'-9" <u>do do do</u> -3.49 Yds....st	2.50/2	10.75	
		A4 St.No. 281 5'-0" x 1'-0" <u>do do do</u> -0.87 Yds....st	2.50/2	0.00	
		A4 St.No. 157 4'-5" x 2'-10" <u>do do do</u> -1.45 Yds....st	2.50/2	0.00	
		A4 St.No. 78 5'-0" x 3'-0" <u>do do do</u> -1.87 Yds....st	2.50/2	4.91	
		A4 St.No. 157 5'-7" x 0'-6" 5'-0" x 3'-2" <u>Cut in street</u> -0.18 Yds....st	2.00/2	0.00	<u>48.41</u>
		<u>SUMMARY STATEMENT</u>			
		A4 St.No. 840 4'-5" x 2'-0" <u>Cut in sidewalk</u> -1.37 Yds....st	2.50/2	3.54	
		A4 St.No. 260 4'-7" x 3'-0" <u>do do</u> -1.01 Yds....st	2.50/2	4.10	
		A4 St.No. 281 7'-0" x 1'-1" <u>Cut in street</u> -1.01 Yds....st	2.50/2	22.00	
		A4 St.No. 158 14'-0" x 13'-0" 20'-0" x 4'-0" <u>do do</u> -26.00 Yds....st	2.00/2	102.00	
		<u>Carried forward...</u>	23.00/2	46.00	
62					

P49/A2,6

5

1 2 3 4 5 6 7 8

(4)

	Brought forward.....		\$125.00	\$167.00
At St. No. 286	Cut in sidewalk			
7'-0" x 5'-0"				
7'-0" x 5'-10"	= 7.50 Yds...at	8.00/2	20.00	
At St. No. 286	do do do			
8'-0" x 5'-0"	= 4.75 Yds...at	8.00/2	12.00	
At St. No. 286	do do do			
7'-2" x 5'-0"				
8'-0" x 5'-0"	= 4.20 Yds...at	8.00/2	16.00	
8'-10" x 5'-0"	= 4.17 Yds...at	8.00/2	16.00	214.00
287	WILLIAM ST.			
At St. No. 168	Cut in sidewalk			
5'-0" x 5'-10"	= 1.00 Yds...at	8.00/2	8.00	
At St. No. 48	do do do			
5'-0" x 5'-0"	= 1.00 Yds...at	8.00/2	8.00	
Between William St. (Rolling Mills Co.)				
	<u>Cut in street</u>			
	18'0" x 7'0" x 7'0"			
	21'0" x 7'0" x 4'0" = 30.00 Yds...at	8.00/2	117.00	
	11'0" x 7'0" x 7'0"			120.00
288	ATLANTIC AV.			
At St. No. 286 Corner Richelieu				
	<u>Cut in sidewalk</u>			
12'-0" x 4'-0"	= 0.00 Yds...at	8.00/2	15.00	15.00
289	DAVIE ST.			
At St. No. 178	Cut in sidewalk			
4'-0" x 5'-0"	= 1.00 Yds...at	8.00/2	8.00	
At St. No. 108	do do do			
4'-0" x 5'-0"	= 1.00 Yds...at	8.00/2	8.00	
At East end	<u>Cut in street</u>			
5'-0" x 5'-0"	= 0.10 Yds...at	8.00/2	0.80	
10'7" x 5'-0"	= 0.17 Yds...at	8.00/2	14.00	14.77
	Carried forward.....			1554.07
61				

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE STE. CUNEGONDE DE
MONTREAL.

REPARATIONS AU PAVAGE DES RUES EN 1898 ET CHARGEMENTS
A M.M. BASTIEN & VALIQUETTE SUIVANT LEURS
CONTRATS ET GARANTIES.

TRAVAUX EXECUTES PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE.

RUE ST-JACQUES.

Vis-à-vis du No. 1498
5'-0" x 1'-4" = 5.74 verges.à

8.90/2 2.90 2.90

RUE DELISLE.

Vis-à-vis du No. 241
9'-0" x 1'-2" = 1.27 verge..à

8.90/2 4.90 4.90

AVENUE ATWATER.

Vis-à-vis des Nos. 147 & 147 1/2
4'-4" x 4'-2" = 2.01 verges.à

8.90/2 7.86 7.86

RUE RICHELIEU.

Ceint Nord ATWATER & RICHELIEU

5'-8" x 5'-8"
6'-2" x 2'-11" } = 5.80 verges.à

8.90/2 50.70

Vis-à-vis du No. 365

5'-4" x 5'-6"
5'-2 1/2" x 2'-1" } = 5.09 verges.à

8.90/2 19.88

Vis-à-vis du No. 289

17'-0" x 1'-0" = 1.87 verge..à

8.90/2 7.00

Vis-à-vis du No. 261

18'-0" x 1'-0" = 2.17 verges.à

8.90/2 19.47

Vis-à-vis du No. 185

8'-10" x 8'-7" = 1.62 verge..à

8.90/2 14.94 14.94

A reporter.....

\$78.88

59

P49/A2,6

5 5

1 2 3 4 5 6 7 8

(2)			
Reporté.....		\$62.68	\$78.88
<u>RUE NOTRE DAME</u>			
Vis-à-vis encan des chevaux 5'-10" x 5'-0" = 3.24 Vgs.à	3.90/2	12.65	
Vis-à-vis encan des chevaux à proximité du No.3041 14'-6" x 5'-10" = 9.39 Vgs.à	3.90/2	38.67	
Entrée de la "Rolling Mill Co." Vis-à-vis du No.3065 14'-1/2" x 7'-8" 12'-8/2" x 2'-0" } 20.87 Vgs.à 10'-10" x 5'-0"	3.90/2	81.50	
Vis-à-vis du No.3069 contre trouchoir de la "Rolling Mill Co." 1'-9" x 1'-6" 3'-4" x 3'-9" } 3'-4" x 3'-0" } 1'9" x 1'-6" = 8.87 vgs.à	3.90/2	13.16	
Vis-à-vis du No.3051 6'-9" x 5'-10" = 4.87 vgs.à	3.90/2	14.06	
Vis-à-vis du No.3144 8'-7" x 1'-10" = 1.74 Vgs.à	3.90/2	6.79	
Vis-à-vis du No. 3150 6'-4/2" x 4'-2" = 2.96 Vgs.à	3.90/2	11.58	
A reporter.....		\$176.39	\$78.88

58

5 6

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

P49/A2,6

(8)

	Raport		\$170.00	\$75.00
	Vise-à-vis du No. 8100 7'-3" x 8'-0"	= 2.61 vge. &	8.90/2	20.18
	Vise-à-vis passage, à côté du No. 8200 8'-6" x 8'-0"	= 1.88 verge	8.90/2	<u>5.87</u> 102.00
	RUE WILLIAM Vise-à-vis portes glissières contre chaîne du trottoir 8'-7" x 8'-11" 7'-11" x 8'-0"	= 0.88...& = 3.08 verge	8.90/2	2.84 12.08
	Côté sud, contre huisard angle Vinet 8'-8" x 1'-10"	= 0.75 vge.&	8.90/2	2.93
	Côté Nord, contre huisard angle Vinet & Napoléon 4'-6" x 8'-4"	= 1.81 verge	8.90/2	<u>4.71</u> 44.00
	RUE TRACY Impression sur le canal d'égout verso de la rue WILLIAM 7'-3" x 8'-0"	= 4.88 verges	8.90/2	10.06
	Vise-à-vis du No. 88 11'-0" x 8'-11"	= 7.88 Verges	8.90/2	<u>52.48</u> 48.18
	RUE NAPOLEON Au sud de la rue Tracy 8'-7" x 8'-0" 8'-0" x 6'-0"	= 5.00 vge. &	8.90/2	<u>39.51</u> 39.51
	Total.....			\$669.59
	Montreal, le 26 Septembre 1898.			
				L'ingénieur de la Cité de Montréal. Cunigende.

57

J. EMILE VANIER.

Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE Ste-CUNEGONDE

TRAVAUX DE REPARATION AU PAVAGE DES RUES ET
AUX TROTTOIRS PERMANENTS ET TRAVAUX
DIVERS EXECUTES EN 1896 PAR M.M.
BASTIEN & VALIQUETTE ET
DONT LE COUT EST CHAR-
GEABLE A LA CORPORA-
TION DE LA CITE.

AVENUE ATWATER.

Angle Est rue RICHELIEU et Avenue
ATWATER - réparations au trottoir
dus en partie au mauvais état de
la borne fontaine remplacée depuis, et
au mauvais état du tuyau de décharge de
l'abreuvoir. Il a été constaté de plus
qu'un des tuyaux en grès qui relie le
puisard à l'égout était brisé- Ce pui-
sard a du être relevé -

18'-0" x 9'-0" = 18 verges...& 2.68/2 49.12

18 pds.de chaîne reposée(rue
Richelieu).....& 0.50 6.50

1 Pouille de grès de 9".....& 1.50 1.50

1 de ____ do ____ de ____ 4".....& 0.75 0.75

1 Courbe de ____ do ____ de ____ 4".....& 0.85 0.85

14 Pds.de chaîne reposée(rue ATWATER)
.....& 0.50 7.00

Réparé le tuyau à l'eau de l'abreu-
voir,y compris le creusage et le rem-
plissage..... 4.00

0.74 verges cubes de béton pour pose
de potentiels.....& 7.00 5.18

8.75 verges carrées de pavage en blocs
de scorie,relevé et reposé.....& 0.75 6.50 51.40

RUE DELISLE.

Vis-à-vis des Nos.277 à 285 .-
Réparations au pavage de la rue le
long de la chaîne du trottoir et
devant le puisard.- Les dommages
ont été causés par une construction
nouvelle établie en cet endroit et

A reporter.....

\$51.40

56

(8)

	A reporter.....	601.48
Suite de la Rue XVIII et par le nouveau état du pavage -		
	8'-7" x 1'-0"	
	20'-1" x 1'-0" } 8'-0" x 1'-0" } = 0.89 verges	8.00/2 88.87
87	Pas courante de chaîne relevée et reportée.....	0.00 10.89
8.48	Tar. courante de blocs de pierre sur pente avec béton en dessous.....	1.76 11.84
Vis-à-vis des Nos. 305 à 307 -		
Réparations au pavage de la rue devant le pavard. Les dommages résultent de l'en- tre- tassement en cet endroit d'une ancienne tranchée de l'eau et du nouveau état du pavard -		
	27'-11/8" x 19'-0" = 52.81 verges	8.00/2 151.94
Au même endroit et pour les mêmes cau- ses, réparations au trottoir -		
	8'-0" x 1'-0" = 0.61 verges..A	2.50/2 1.57 201.82
Rue XVIII à l'ancien et déterioration causées au pavage de la rue par l'eau qui re- couvre continuellement celui-ci		
	20'-0" x 8'-0" = 11.20 verges	8.00/2 48.78
	Post à poteau à l'ancien et couvrir le béton.....	2.50 12.50
	4 reporter.....	0.00

(8)

Importé..... \$669.81

RUE ST-JACQUES

A l'extrémité sud de la rue, près du pont sur le Canal l'aménagement en pente de la rue autour du couvert du métro que la Corporation a fait abaisser -

0°-0' x 5'-0" = 0.04 verges	2.50/2	<u>15.00</u>	15.00
-----------------------------	-------	--------	--------------	-------

RUE ST-JACQUES

Réparation des dégradations occasionnées au trottoir par les potes de alcôves qui ont été soulevés par la glace et le long de la chaîne en pierre qui était descendue -

0°-0" x 0°-4" x 4 = 0.08 verges	2.50/2	0.21	
0°-10" x 0°-4" x 4 = 0.32 vgo.Δ	2.50/2	0.39	
1°-0" x 0°-4" = 0.07 vgo.Δ	2.50/2	0.18	
2°-0" x 0°-10" x 4 = 0.74 vgo.Δ	2.50/2	1.81	
1°-0" x 0°-4" x 7 = 0.28 vgo.Δ	2.50/2	0.67	
1°-0" x 0°-10" x 2 = 0.19 vgo.Δ	2.50/2	0.48	
2°-0" x 1°-4" = 0.28 vgo.Δ	2.50/2	0.73	
1°-4" x 1°-0" = 0.28 vgo.Δ	2.50/2	0.57	
10°-0" pié.courants de chaîne relevée.....		0.50	5.34	10.84

Totalisé.....

\$374.75

Montréal, le 26 Septembre 1890.

V,
Ingénieur de la Cité de Ste.
Cunégonde.

54

J. EMILE VANIER.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE Ste. CUNEGONDE.

TRAVAUX DE REPARATION AU PAVAGE DES RUES ET AUX
TROTTOIRS PERMANENTS, EXECUTES EN 1898, PAR
M.M. BASTIEN & VALIQUETTE ET DONT LE
COUT EST CHARGEABLE AUX
PROPRIETAIRES.

RUE St.JACQUES.

Vis-à-vis de la propriété No. 1498.
Réparations au trottoir le long
des fondations.

19'-6" x 6'-4" = 0.78 verges
.....

2.58^{1/2}

1.86

REPARATIONS AU TROTTOIR de l'eglise,
près du nouveau porren.

2'-0" x 1'-6" = 0.33 vgs....

2.58^{1/2}

0.86

2.71

RUE DELISLE

Vis-à-vis de la propriété No. 281 F.
réparations au trottoir
23'-0" x 8'-6" = 20.78 vgs...
.....

2.58^{1/2}

53.73

Vis-à-vis de la propriété No. 277
21'-0" x 8'-4" = 19.44 vgs...
.....

2.58^{1/2}

50.85

103.97

RUE VINET.

Vis-à-vis de la bâtisse des Chaudières de la "ROLLING MILL Co." Détériorations occasionnées au trottoir par la décharge de vapeur -
12'-6" x 5'-3" = 7.29 vgs....
.....

2.58^{1/2}

18.84

18.84

A reporter.....

\$125.52

53

(B)

Rapporté.....

\$186.00

SAINT-JACQUES

Goin Rue COURNOYER - Réparations au
trottoir le long des nouvelles foun-
dations -

$20' - 0'' \times 0' - 6'' = 1.00$ vgs.
.....

\$1.50/2

2.73

Goin St.Jacques, réparations au trot-
toir le long des fondations -

$26' - 0'' \times 0' - 6'' = 2.00$ vgs.....

\$1.50/2

6.13

Vin-à-vis de la propriété No.155
réparations au trottoir le long
des fondations -

$9' - 0'' \times 2' - 0'' = 2.00$ verges.

\$1.50/2

5.17

Vin-à-vis de la propriété No.155 - Répar-
tions au trottoir le long des nouvel-
les fondations -

$20' - 0'' \times 1' - 0'' = 2.00$ verges.

\$1.50/2

5.76

18.76

RUE PELLUICHE

Vin-à-vis de la "DOMINION HANDLING Co."
coupe dans le pavage de la rue -

$17' - 0'' \times 4' - 0'' = 8.00$ vgs.....

\$1.50/2

22.70

22.70

Total.....

\$186.00

Montréal, le 26 Septembre 1890.

Ingenieur Cité de Ste. Geneviève.

52

Bureau du Greffier de la Ville,

HÔTEL-DIEU

Ste-Cunégonde, 27 December 1896

Mons. J. E. Verner, Ingénieur
ofontaine

910

Monsieur,

Vous plaît-il de m'envoyer, aussitôt que
faire se pourra, deux copies du compte des répara-
tions au parage en 1897 et 1898, chargeables à la
"Montreal Water & Power Co." et vous obligez,

Votre tout dévoué,

J. P. Verbeek, greffier

72

The Montreal Gas Company.

Montreal, Nov 16th 1898

W. J. C. Vane
City Engineer St Cunegonde
5 Lin

I herewith return your account for repairs to asphalt pavements in St Cunegonde - for concreting of drivable -

The last 2 cuts across belong to this company
"Vig" bet Nos 3015 & 3041 —

The 2 cuts in side walk are all my its.

The 2 cuts in roadway seem to have increased nearly twice the original size. This was because after they were concreted they were allowed to stand several weeks I believe before the asphalt was put on - we ourselves repaired the cuts with macadam after concrete was taken away or rather when asphalt was applied this would account for the extra size which I do not consider it quite fair to charge us with. Kindly return me the account for cuts with correction &

Yours truly
Herbert Holt
Pres.

77

Bureau du Greffier de la Cité

HÔTEL DE VILLE.

Ste-Cunigonde, 8 février

1899

A Mons. J. E. Vanier, Ingénieur
Montréal

Monsieur,

J. ai reçu instruction de vous demander de définir à qui incombe la responsabilité du coût, des réparations au passage, chargé à "anonyme" en 1897 - Une réponse immédiate obligea.

Votre tout dévoué

J. P. Vébert, Greffier

74

P49/A2,6

4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Ch. Annelet de

10 Février 9.

J.P. Vébert Ex-
Sec. Tres.
Cité Ste. Cunégonde.

Monsieur-,

Vous trouverez ci-inclus le petit plan que vous avez ordonné
hier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. P. Vébert.

73

P49/A2,6

b b

1 2 3 4 5 6 7 8

Parré de L'Amour

13 Février 9.

J.P.Veber Ecr-
Greffier
Cité de Ste.Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur-,

Je viens de revoir mes notes au sujet de l'affaire dont vous me parliez dans votre lettre du 8 février, pour les comptes de réparations chargées à ANONYME pour 1897. Il m'est impossible aujourd'hui comme à l'époque où j'ai préparé ces comptes de fixer les responsabilités dans cette affaire.

Je regrette infiniment de ne pas pouvoir vous donner plus de renseignements sur ce sujet, mais je crois qu'il y aurait peut-être moyen de tourner la difficulté en assemblant un comité de votre conseil avec les contracteurs BASTIEN, VALIQUETTE et moi-même, je me permets de vous suggérer la chose pour que vous la soumettiez à votre conseil.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

JPN
Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde.

76'

P49/A2,6

6 7

1 2 3 4 5 6 7 8

Pascal St-Louis

16 Février 9.

J.P.Vébert Esq.
Greffier de la Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai reçu en Novembre dernier une lettre de la "Montreal Gas Co." dans laquelle on faisait certaines remarques au sujet du compte de réparations au pavage qui leur avait été transmis.

Je n'ai pu répondre à la compagnie qu'aujourd'hui même leur lettre ayant été écartée. Je vous transmets une copie de la réponse que je leur ai adressée et qui s'explique d'elle-même, le fait est qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la réclamation que la compagnie doit à Ste. Cunégonde.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

JLN
Ingenieur Cité de Ste.Cunégonde

76

P49/A2,6

b b

1 2 3 4 5 6 7 8

*St. Cunégonde
Sacré-Coeur*

16th February

Chas. H. Osler Esq.-
Sup. Montreal Gas. Co.
City.

Dear Sir-

Yours of November 16th last with the inclosed account for repairs to asphalt pavements in Ste. Cunégonde was duly received, but somehow or another got mislaid, you will consequently excuse the delay.

I might say about the two cuts in roadways that the measurements as given are correct. As for the last two cuts, that is, those between No. 3015 & 3041 I might say that it is a fact that your Co. did not make any holes in the pavement there, but on the other hand it was soon at once that the pavement was destroyed at these two places by an escape of Gas from your mains, and as it is perfectly well known that such destroys asphalt I cannot do otherwise than charge the repairs to your Company.

Hoping the above shall prove satisfactory,
I remain,
Yours truly,

78

~~Engineering City of Ste. Cunégonde.~~

P49/A2,6

10 11

1 2 3 4 5 6 7 8

Pavage
St. Cunégonde.



24 Février

9

Mr. Joseph Adam
Avocat
17 Rue St.Jacques
C i t 6.

Monsieur-,

Je vous transmets ci-inclus les copies de lettres de la
" MONTREAL STREET RAILWAY Co." que vous n'avez demandées.

Bien à vous,

J. E. Vézant

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal

79

P49/A2,6

7 0

1 2 3 4 5 6 7 8

*Jean-Joseph L.
Barthelemy*

24 Février

9

J.P. Veber
Greffier,
Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur-,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le compte de réparations au pavage qui avait été envoyé à la Compagnie du Gas, ainsi qu'une lettre en date d'hier en réponse à certaines remarques que je leurs ai faites et que vous connaissez déjà.

Je ne vois pas ce que je puis faire de plus dans cette affaire, et je vous remets le tout entre les mains.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J.J. Barthelemy
Ingenieur à la Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

81

P49/A2,6

7 1

1 2 3 4 5 6 7 8

THE MONTREAL GAS COMPANY

Montreal Feb. 23rd, 1899.

Mr. EMILE VANIER
City Eng. St. Cunegonde.

Dear Sir-,

Yours of the 16th recd. with returned act which includes
2 cuts repaired by you which you claim were destroyed by Gas escaping.
I may say that this Company were not notified previous to these repairs
being made thus giving us a chance to inspect the pavement and see if
we are responsible or not, as we do not admit that our gas has the ef-
fect you claim upon either the concrete or the asphalt for both of
which, payment is claimed.

Kindly send us the accounts for the regular
cuts as ordered, (and any other claims which Corpн have on, separate
Streets) so that we can issue cheque with as little delay as possi-
ble.

Regretting this delay I remain,

(signed)

Yours truly,
CHAS. H. OSLER
Supt.

P.S. The measurements of the cuts are ac-
cepted- Except the last two for the above
reason.

Chas. H. O.

80

(true copy)

P49/A2,6

7 2

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste Cunégonde

28 Avril

9

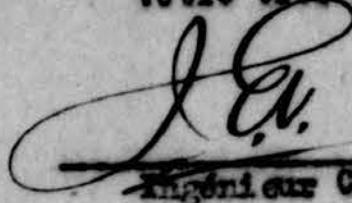
Joseph Adam Ex-
Avocat, Cité de Ste. Cunégonde
Cité

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que vous me faisiez il y a deux ou trois jours, je dois vous informer que les réparations aux trottoirs et pavages permanents de Ste. Cunégonde ont été faites en 1897 & 1898, durant les mois de Juillet, Août et Septembre de ces deux années respectivement.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,


Joseph Adam
Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde

P.S. Je vous transmettrai demain matin ce petit croquis des 4 gouttes dans l'affaire HOWLEY que vous n'avez aussi demandée.

82

P49/A2,6

7 3

1 2 3 4 5 6 7 8

St-Cunegonde
Parcage

1st May

P.L.Wanklyn Esq.-
Chief Engineer & Manager M.S.R.
City.

Dear Sir-,

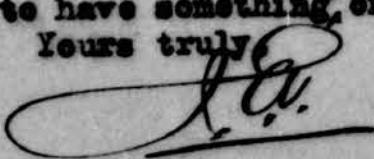
The projected line on ATWATER Avenue of which you sent me Saturday last the enclosed sketch, I beg to ask you to send an application at once to the Corporations of the Cities of St.CUNEGONDE & St. HENRY, so that the matter may be referred to me without delay.

This is the only practical way of proceeding in the matter, otherwise I would have to take the lead, which would not do.

Please send sketch to both places with your application, and ask those Corporations to refer the matter to their Engineer.

Saturday afternoon I went to see that piece of road that you have built on Rachel between DUFFERIN & PAPINEAU road and I think we could arrange to have something ^{similar} on ATWATER AVENUE.
Yours truly,

83



P49/A2,6

7 4

1 2 3 4 5 6 7 8

St. Cunégonde

Montréal 15 Mai 1899.

Mr. Schifflears,

Voulez vous avoir la bonté de vous rendre à
la rue ATWATER coin St.Jacques à Ste.Cunégonde à 9 heures P.M.^{demain au plus tôt} pour
donner alignement pour tramway. Ce dont il s'agit de faire est de mar-
quer l'axe de la rue ATWATER sur une des rails du Tramway à la rue
St.Jacques, et faire la même chose sur la rue St.ANTOINE.

La compagnie des Tramways aura quelqu'un sur
les lieux pour vous rencontrer.

Bien à vous,

J. Laurin

84

P49/A2,6

7 5

1 2 3 4 5 6 7 8

J. C. Lévesque

15th May

96

Mr. Windin
Engineer McSorley
City.

Dear Sirs,

I shall have somebody to give the center of
ATWATER Ave. to-morrow morning at nine o'clock at the corner of St.
JAMES & ATWATER Ave.

Hoping you can arrange to have some-
body there to meet them.

I remain,

Yours truly,

J. C. Lévesque

85

P49/A2,6

7 6

1 2 3 4 5 6 7 8



Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de Ville

Ste-Cunigonde 26 Mai 1899

A Mons. J. E. Verner, Ingénieur
Montreal -

Cher Monsieur,

Vous voudrez-il possible d'assister à une
séance de la commission de la Voie qui aura
lieu Mardi, 30 Mai courant à 8 P.M.?

Une réponse par téléphone ou autrement obligeante,

Votre tout dévoué,

J. P. Veber, Greffier

à l'assistance le 30 mai pas de quorum
au résumé le 1^{er} Juin —

J.P.V.

86



Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville

Ste-Cunegonde 9 Juin 1879

Mons. J. E. Vauvies, Immobilier,
Montreal,

Monsieur,

J'ai reçu instruction de vous informer qu'
ordre a été donné à M. les constructeurs Bastien &
Valiquette de commencer immédiatement les répa-
rations au pavage dans notre cité. Vous plairait-
il de vous abonner avec eux à ce sujet.

Notre inspecteur sera à votre disposition en
aucun temps.

Votre tout dévoué,
J.P. Vébert, Gaffier

Ste-Cunegonde //

87

*Re: P.M.
St. Cunegonde*

19th June

Mr. Wanklin
Manager & Chief Engineer
M.S.R.Co.
City.

Dear Sirs,

As I am now organising to repair the asphalt pavements in St. Cunegonde, I would ask you to make the inspection of your tracks on NOTRE DAME, ST. JAMES & ST. ANTOINE Sts. and take the necessary repairs.

As you know your tracks are in very bad order especially at joints and if you could introduce in St. Cunegonde your cast iron joints I think it would greatly help matters.

Yours truly,


Chief Engineer City of St. Cunegonde.

88

P49/A2,6

7 9

1 2 3 4 5 6 7 8



Le Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville
Ste-Cunégonde 24 juin 1899

A Mons. J. S. Verner,
Ingenieur civil,
Montreal.

Monsieur,
Vous plairait-il de bien voulois faire les
constatations demandées dans la résolution ci-jointe
du conseil de notre cité et qui ont trait aux répa-
rations au pavage que fait la "Montreal Water &
Power Co."

Votre tout dévoué,
J.P. Vébert, Greffier

93

Extrait du livre des délibérations du conseil de la
cité de Ste-Cunégonde de Montréal, en date du 21 Juin 1899

Mons. l'échevin Théo. Gypihet propose, secondé par
Mons. l'échevin M. E. Lyburner,

Que demande soit faite à l'ingénieur de la cité de
constater si les réparations au pavage exécutées par la
"Montreal Water & Power Co." sont faites avec de bons ma-
tériaux, de manière à offrir toutes les garanties de durée
et sans altérer le niveau et la pente des rues où cette
Compagnie a fait ou fait présentement telles réparations
et que l'opinion de l'avocat de la cité soit demandée sur
la validité du droit que prétend avoir la dite compagnie
de faire elle-même les dits travaux.

Cette motion est adoptée, Mons. l'échevin Jos. Rey
étant seul dissident.

Vraie copie

J.P. Vébert Gaffier

92

P49/A2,6

8 |

1 2 3 4 5 6 7 8

A MESSIEURS LE MAIRE ET LES ECHEVINS
DE LA CITE de Ste-CUNEGONDE.

Messieurs,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre de votre Greffier en date du 9 Juin 1899, incluant résolution du 7 Juin 1899 relativement aux réparations à l'asphalte le long des rails sur les rues Notre-Dame, St-Jacques et St-Antoine.

Nous profitons de l'occasion pour vous faire remarquer que, à notre grand étonnement, la Compagnie Montreal Water & Power a fait des coupes dans presque toutes les rues que nous avons pavées pour votre municipalité, et est à préparer elle-même ces coupes, et ce, sans notre consentement et sans même que nous en ayons en aucune manière été notifiés. Nous n'avons pas lieu de nous "dès que votre municipalité comprend que nous n'avons plus aucune responsabilité dans ces pavages.- Ce qui nous confirme davantage dans cette manière de voir c'est que vous avez laissé la Compagnie des chars urbains couper le pavage de la rue Atwater malgré notre refus d'autoriser le passage de la Compagnie, et notre lettre protestant contre cette ingérence de la Compagnie dans nos travaux.

*plaintre

(Signature)

91

Z.S.V.B.

P49/A2,6

8 2

1 2 3 4 5 6 7 8

Nous croyons que sous les circonstances, il ne reste pas autre chose à faire à votre municipalité de nous remettre notre dépôt que nous avons fait comme garantie à moins qu'elle ne désire le garder à titre de prêt et faire un arrangement avec nous à ce sujet.

Vos dévoués,

(Signé) Bastien & Valiquette

Montréal, 16 Juin 1899.

90

P49/A2,6

B 3

1 2 3 4 5 6 7 8

Parafé de l'ingénieur

Montréal 18 Juillet 1899.

J.P. Vébert Bor-
Greffier, Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal

Cher Monsieur-,

En réponse à la vôtre du 24 Juin dernier, au sujet des réparations aux pavages et trottoirs faites par la MONTREAL WATER & POWER Co. dans vos rues cette année, j'ai l'honneur de vous faire rapport qu'une grande partie de ces réparations ont été faites à mon insu et que par conséquent, je n'ai pas eu l'avantage d'examiner de près le travail que cette compagnie vient de faire, tout de même dans le cours de l'examen que j'ai fait des rues de votre Cité, il y a quelques jours, votre inspecteur de la voirie a attiré mon attention sur ces réparations, et je dois vous dire que le tout m'a semblé très satisfaisant.

J'ai consigné dans le rapport que je vous addressais la semaine dernière, une liste des réparations qui restent encore à faire et qui sont du fait de la compagnie d'eau. Je ne pourrais pas dire si c'est l'intention de cette compagnie de poursuivre l'exécution de ces réparations; et j'ai tout de même indiqué dans ce rapport, ce qui restait à faire de ce chef à cette date.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

[Signature]
Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal.

89

P49/A2,6

8 4

1 2 3 4 5 6 7 8

*J.P. Vébert
Gerffier Cité Ste. Cunégonde*

20 Juin,

9

J.P. Vébert Ber-
Gerffier Cité Ste. Cunégonde.

Cher Monsieur-,

J'ai l'honneur de vous informer que depuis quelque temps j'ai été en correspondance avec la "MONTREAL STREET RAILWAY Co." au sujet des réparations urgentes que cette compagnie doit faire à ses voies à Ste. Cunégonde, et j'ai enfin décidé cette compagnie à remplacer ses joints à éclisses par des joints fondus, lesquels amélioreraient considérablement le tout. J'apprends ce matin que la compagnie a enfin pris une décision et que lundi prochain, elle doit se mettre à l'œuvre sur la rue NOTRE-DAME pour commencer à faire ces nouveaux joints; la compagnie en question s'engageant à l'avance par écrit à payer les réparations du pavage aux joints mêmes, le reste qui se trouve actuellement en litige devant rester à débattre.

Je vous prie en conséquence d'informer votre Conseil de vouloir bien prendre patience un peu, et lui dire que je n'ai pas perdu de vue cette question de réparation et que M.M. BASTIEN

95

P49/A2,6

8 5

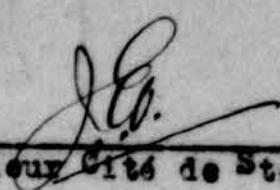
1 2 3 4 5 6 7 8

(2)

& VALIQUETTE seront tout-à-fait prêts à commencer aussitôt que je pourrai leurs fixer un jour pour ce faire.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,



Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde.

94

P49/A2,6

8 8

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal Street Railway Co.

F. L. WANKLYN,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal. July 3, 1899.

J. E. Vanier, Esq.,

City Engineer,

Ste. Cunégonde, Que.

Dear Sir:-

Referring to our conversation with regard to the condition of the pavement and the question of improving the tracks, I beg to say that this Company is most anxious to have everything in the City limits satisfactory to you, and I agree with you in thinking that cast-welded joints would be a great and permanent improvement to the track.

This method of joining the rails was not known at the time of the construction of the railway, and considerable expense would be involved in renewing the joints by this method. The Company would, however, be willing to incur this expense if by so doing all questions of injury by the railway to pavements were considered finally settled. I do not, of course, include cuts in the pavement made by this Company for the purposes of construction or repairs: this I quite understand will at all times have to be made good by this Company or at its expense.

If the City conclude that they can agree with this Company upon the basis above suggested I should be glad if you would let me know, and I will have a contract drafted

97

P49/A2,6

6 7

1 2 3 4 5 6 7 8

#2.

covering the points and submitted to you.

Yours truly,

F. L. Ward Jr.

MANAGER & CHIEF ENGINEER.

S.

16

P49/A2,6

B B

1 2 3 4 5 6 7 8

Ville de Montréal

5th July

9.

P.L.Wanklyn Esq.
Manager & Chief Engineer
Montreal St.R'y.Co.

Dear Sir-,

I beg to acknowledge receipt of your favor dated the 3rd inst, re repairing tracks at St.Cunegonde. I think you misunderstood my proposition made to you last week, this was to the effect that you would go on and make the cast welded joints at St.Cunegonde, stand the expense to be incurred in removing the pavement around the said joints and let the other matters which are in court to stand as they are. It would not prejudice rights of all parties concerned in the pending suits and my suggestion as to new joints should I think, be adopted by your Company, anyhow as the matter is pressing, I hope you will see your way clear to go on without delay with the stiffening of all your tracks at the joints.

I shall however transmit your letter to the Council of St.Cunegonde for their consideration.

Yours truly,

JW
Engineer City of St.Cunegonde or Montreal

98

P49/A2,6

8 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Pierre Guindon

8 Juillet

J.P. Vébert Esq.
Greffier Cité de Ste-Cunégonde.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe la copie
de la correspondance que j'ai échangée avec le Gérant de la Montreal
Street Railway Co., au sujet des réparations ~~des~~ joints de leurs voies
à Ste-Cunégonde. Je crois que ces nouveaux joints fendus vont améliorer
considérablement le ~~tramway~~ et faciliteront de beaucoup l'entretien.

La compagnie a déjà fait ces joints sur la Rue
NOTRE-DAME, et j'espère qu'elle va continuer, quand même, à les faire
sur les rues St-Jacques & St-Antoine; dans tous les cas vous voudrez
bien, s'il vous plaît, soumettre cette correspondance à votre Conseil.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. Guindon
Ingenieur Cité de Ste-Cunégonde.

99

P49/A2,6

4 10

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIÉ,
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Copie Bureau *Parfaitement*

Montréal 7 Juillet 1890.

A son Honour le Maire
et à M.M. les Chevins de la
Cité de Ste. Cunégonde de Montréal.

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointes des listes
contenant le résultat de l'examen que je viens de faire du pavage as-
phalte de vos rues et trottoirs, le tout en vue des réparations à
faire cette année.

Cet examen a été fait en compagnie de M.M. les Contracteurs
BASTIEN & VALIQUETTE, du chef de police de votre Cité ainsi que de Mr.
l'inspecteur CHABOT.

Je vous prie M.M. de vouloir bien examiner ces listes et me
transmettre l'ordre nécessaire pour que je fasse faire les réparations
requises immédiatement, la saison actuelle étant la plus favorable.

J'ai l'honneur d'être, M.M.

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde de
Montréal.

125°

P49/A2,6

4

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE STE-CATHERINE DE MONTREAL

SAISON 1899.

REPARATIONS A FAIRE AU PAVAGE DES RUES ET A
CELUI DES TROTTOIRS.

REPARATIONS A FAIRE CHARGEABLES A LA CITE MONTREAL.

MAYER & POTTER Co.

NOTA : Beaucoup de coupes faites dans le pavage des rues et dans celui des trottoirs, ont été réparées en partie, à date, par cette Compagnie, et la liste n'a pu en être dressée. Ce qui suit reste à faire.

1o. RUE ATWATER.

Près de l'alignement sud de la rue St. ANTOINE, coupe autour d'une boîte de valve dans pavage.

2o. RUE St. ANTOINE

Près de ATWATER, coupe autour d'une boîte de valve dans pavage de la rue.

3o. RUE COURSOL

Vis-à-vis No. 152, coupe dans pavage.
Près de ATWATER coupe " " autour de boîte de valve.

4o. RUE QUÉBEC.

Vis-à-vis No. 196, coupe dans pavage.

5o. RUE St. JACQUES

Vis-à-vis No. 1405, coupe dans pavage.

6o. RUE ALBERT.

Vis-à-vis propriété Dr. LEONARD, coupe dans trottoir côté nord.

124

(8)

7e RUE DELISLE.

Vis-à-vis No. 151, côté nord, coupe dans pavage.
À l'ouest de DOMINION, grande coupe, au centre de la rue, recouverte de planches.

8e RUE MICHELIEU.

Vis-à-vis les Nos. 312/2, 325, 327 & 329, asphalte de la rue détérioré par fuite dans tuyau à l'eau principal, il y a eu là inondation et le pavage là demande réparations assez considérables en plusieurs endroits, le passage des voitures y produisant des ondulations sous la charge.

À No. 329 coupe dans trottoir.

9e RUE NOTRE DAME.

À coin de FULFORD, côté nord, 2 coupes dans pavage.
À No. 2995, 2 coupes dans pavage.
À No. 2998, dépression dans trottoir autour de "stopcock" de Cie.d'eau.
À No. 3118, côté sud, coupe dans trottoir
À No. 3232, " nord " " pavage.
À No. 3234, " sud " " "
À No. 3202, " " " "
À No. 3233, " " dépression dans trottoir autour de "stopcock" à réparer.
À No. 3048, à borne-fontaine, trottoir à réparer avec asphalte au lieu de ciment qu'il y a, aussi coupe dans pavage de la rue.

10e RUE TRACY.

À extrémité ouest de la rue, à borne-fontaine, chaîne de pierre à réparer et coupe dans pavage, le tout dû au mauvais fonctionnement de cette borne-fontaine.

11e RUE LEVIS.

À No. 27, côté est, coupe dans trottoir à borne-fontaine,
* * * * * pavage vis-à-vis borne-fontaine

12e RUE VIMET.

À No. 175, coupe dans trottoir.

123

P49/A2,6

4 3

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur · et · Architecte

(3)

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CHEZ DE SIE. CHANSONNE DE MONTREAL,

REPARATIONS AU PAVAGE DES

RUES ET A CELUI DU

TROTTOIR 1899.

REPARATIONS CHARGEABLES A LA COMPAGNIE

DU GAS.

— * —

la RUE DELISLE.

Vis-à-vis la rue DOMINION, côté nord, 3 coupes dans pavage
de la rue.

2e RUE RICHELIEU

A l'intersection de DOMINION, côté nord, coupe dans pavage.

2e RUE NOTRE DAME.

Av No. 5225, côté nord, coupe dans pavage, près de chaîne de
pierre.

4e RUE VINET.

Au coin S.E., coupe dans trottoir, avec probabilité que travail
de creusement a été fait là sous pavage de la rue pour rejoindre
le tuyau à gaz principal.

Av No. 184, côté ouest, coupe dans trottoir.

5e RUE DOMINION.

Vis-à-vis coin S.O. de RICHELIEU, coupe dans trottoir et aussi
dans pavage de la rue.

122

P49/A2,6

4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur · et · Architecte

(4)

BUREAUX;
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE Ste-CUNEGONDE DE MONTREAL.

REPARATION AU PAVAGE DES

RUES.

1890.

REPARATIONS A ETRE FAITES PAR M.M. BASTIEN &
VALICOURTE SUivant GARANTIE DES CONTRATS.

REMARQUES GENERALES. joints de la bordure de pierre des trottoirs à revoir et remplir de ciment partout où requis. Réparer généralement les défectuosités suivant garantie.

1o RUE ATWATER.

Vis-à-vis rue RICHELIEU, au centre de ATWATER, dépression dans rue qui retient eau.
Vis-à-vis passage de la maison No.147/2, réparer 2 petites dépressions dans pavage de la rue.

2o RUE St.ANTOINE.

Vis-à-vis le No.518 réparer entrée de puisard.

3o RUE COURSON

Vis-à-vis le No.152, réparer trou dans pavage de la rue

4o RUE St.JACQUES.

Au No.1480, côté sud, réparer entrée de puisard.
Vis-à-vis passage de eaux, entre les Nos.1490 à 1500, côté sud, réparer dépression dans pavage.
Au No.1572, côté sud, réparer entrée de puisard.
Au No.1582, " " " pavage le long de chaîne.

5o RUE ALBERT.

Au No.580, côté sud, réparer entrée de puisard.

6o RUE DELISLE.

Au No.130/2, côté sud, réparer entrée de puisard.
Au No.136, au centre de la rue réparer pavage autour de couvercle de "manhole".

121

(5)

RUE RICHELIEU (suite)

Vis-à-vis le No. 248, au centre de la rue, dépression dans pavage à réparer.

7e RUE RICHELIEU.

Au No. 365, au centre de la rue, 3 ou 4 dépressions dans pavage à réparer.

Au No. 359, dépression dans pavage à réparer.

8e RUE NOTRE DAME.

Vis-à-vis cour chez Mr. LAFRANCE, dépression le long bordure à réparer, eau se tient là.

Aux Nos. 3303 " 3304, dépression dans pavage à réparer.

Au coin S.O. de ATWATER, entrée de puisard " "

Près de ATWATER, côté sud, le long bordure, vis-à-vis borne-fontaine dépression dans pavage à réparer.

9e RUE TRACY.

A l'extrémité ouest, dépression dans pavage à réparer.

10e RUE LEVIS.

Côté ouest, vis-à-vis DUVERNOY, entrée de puisard à réparer.

11e RUE WILLIAM.

Au coin N.O. de NAPOLEON, entrée de puisard à réparer.

120

P49/A2,6

4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

(6)

CITE DE SIEGEGONDE DE MONTREAL.

REPARATIONS A FAIRE AU PAVAGE DES RUES & TROTTOIRS.

1899.

CHARGEABLES A CORPORATION.

Le RUE ATTAUER.

Au No.181, coupe dans trottoir, par Corporation pour réparer tuyaux à l'eau allant à l'abreuvoir.
Au coin N.E. de RICHELIEU, coupe dans trottoir autour de poteau pour réparer connexions à la boîte d'alarme.
Au No.185, asphalte soulevé par la gelée de long de bordure à réparer.
Au No.186, dépression dans trottoir près de perron, à réparer.

Le RUE COURSOL.

Coin N.E. de VINET, réparer trottoir autour arbres chez Mr. RENAULT, y mettre cadre de bois.

Le RUE QUINNELL.

Entre les Nos. 95 & 91, côté nord, réparer trottoir à l'endroit de 2 boîtes d'arbres disparus.

Le RUE St.JACQUES.

Près de ATMATER, vis-à-vis No.1836, côté sud, réparer trottoir déprimé qui retient eau.

Le RUE DELISLE.

Au No.286, côté sud, réparer trottoir, à boîte d'arbre disparue.
Au No.283, do _____ do _____
• No.190, do _____ do _____
• No.194/2 do _____ do _____
• No.189, do _____ do _____
• Nos. 128 à 127 2 boîtes d'arbres.
Au No. 206, côté sud réparer trottoir, à boîte d'arbre disparue.

Le RUE NAPOLEON.

A TRACY, dépression dans pavage au-dessus de égout.
A l'extrémité sud de la rue, diverses dépressions au-dessus de égout à réparer.

119

4 7

1 2 3 4 5 6 7 8

(7)

7e RUE TRACY.

Dépression dans pavage à réparer au-dessus de égout construit par le contracteur MOREAU, même chose que l'an dernier.

8e RUE DUVERNAU

Aux Nos. 118 1/2 à 111, 2 boîtes d'arbres à recouvrir.

9e RUE WILLIAM

De Vinet à Napoleon, pavage à réparer au-dessus de égout Moreau, même chose que l'an dernier.
Aussi à coin de Lévis, au-dessus de l'égout, pavage à réparer.

10e. RUE VIMMETTE.

Au No. 187, boîte d'arbre à recouvrir.
* No. 148 " " " "
Vis-à-vis carrefour public, coupe dans trottoir pour eau, faite par Corporation, à réparer.
Au No. 189, boîte d'arbre à recouvrir.
* No. 194 " " " " (au couvent).

118

P49/A2,6

4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER,
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

(8)

CITE DE M. GENEVIEVE DE MONTRAL.

..... Q

REPABATIONS A FAIRE AU PAVAGE DES RUES ET

AUX TROTTOIRS

1899.

CHARGEABLES A PROPRIETAIRES CONTRIBUABLES

1o. RUE ALBERT.

Vis-à-vis manufacture DAVIDSON, dépôt de matériaux de construction sur trottoir et rue, ont endommagé pavages.
Etendue des dommages inconnue pour le moment. A noter.

2o. RUE DELISLE.

Vis-à-vis manufacture DAVIDSON - Roulage des voitures sur emballage du trottoir a causé dommages indéterminés jusqu'à présent. Certaines parties auraient besoin d'être transformées en pavage avec blocs de sèpia analogues aux entrées de cour. Aux Nos. 293 à 294, réparer trottoir le long d'un solage neuf qu'a fait construire Mr. MESSIER.

3o. RUE NOTRE DAME

Au No. 8007, dans trottoir, réparer fissure étroite de trottoir vis-à-vis entrée de magasin, occupé autrefois par lettres incrustées et enlevées depuis. Changer à ?

4o. RUE DEVERRAY.

Changer aux Commissaires d'Ecoles, coupe dans trottoir et pavage pour égout au Collège.
Changer à la "MONTREAL BOLLING MILLS Co." réparations à faire au trottoir de long de nouvelle clôture placée à l'endroit où a été démolie une vieille construction.

117

P49/A2,6

4 4

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur . et . Architecte

(2)

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE STE. CECILE DE MONTREAL,

REPARATIONS A FAIRE AUX TROTTOIRS EN ASPHALTE

1899.

CHARGEABLES A " ROYAL ELECTRIC Co."

1e RUE ATWATER

Au No. 117, réparer trottoir autour de " guy post".

2e RUE QUESNEL

Entre les Nos. 103 & 105, côté nord, réparer trottoir autour de poteau.

116

P49/A2,6

| | |

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

(10)

CITE DE STE. CECILE DE MONTREAL.

REPARATIONS A FAIRE AU PAVAGE DES RUES.

AUX TROTTOIRS

1899.

CHARGEABLES A LA " BELL TELEPHONE CO."

RUE NOTRE DAME.

Tous les poteaux de cette Cie ont été changés sur cette rue,
d'où réparations à faire dans trottoir autour des nouveaux
poteaux.

115'

P49/A2,6

| 0 |

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

(11)

CITE DE STE. CECILE DE MONTREAL

REPARATIONS A FAIRE AU PAVAGE DES RUES ET

AUX TROTTOIRS

1899

CHARGEABLES A LA " LACHINE HYDRAULIC CO. "

1e RUE COURSOL

Sur cette rue on a réparé les trottoirs autour des poteaux avec du ciment au lieu d'asphalte, ceci devant être défaire et refait convenablement avec de l'asphalte aux frais de cette Compagnie.

2e RUE DELISLE.

do do do

3e RUE VINET

do do do

114

P49/A2,6

| 0 |

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIERS.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX;
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

(12)

CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL.
REPARATIONS A FAIRE AU PAVAGE DES RUES.

1899.

EN LITIGE.

A réparer le pavage des rues NOTRE DAME, St.JACQUES et
St. ANTOINE - le long des voies de la MONTEBELLO,
STANLEY & CO.*

NOTA. Une voie nouvelle a été introduite par cette Cie,
sur la rue ATHEATER de St.JACQUES à St.ANTOINE, et le pavage
en asphalte a été enlevé et remplacé par des blocs de scierie.
Ceci comprend les courbes de raccordement aux deux rues sus
mentionnées.

Montreal ✓ Juillet 1899.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de Ste.Cunégonde de
Montréal.

1/3

P49/A2,6

1 0 3

1 2 3 4 5 6 7 8

*Parfait
Secours*

7 Juillet

J.-P. Vébert Hor-
Greffier
Ville de Ste-Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur-,

Il y a un mois passé j'ai décidé la Compagnie des petits Chars de faire des joints fondus, à ses rails sur les rues NOTRE DAME, St.JACQUES & St.ANTOINE, j'avais insisté dans l'intérêt de la Corporation avant qu'en ne fasse les réparations au pavage, la Compagnie avait consenti à faire ce travail avec l'entente que les portions du pavage qu'elle ouvrirait, seraient réparées dans le cours de cet été et le plus tôt possible, c'était entendu qu'elle devait payer des réparations d'asphalte pour les parties de pavage qu'elle ouvrirait, pour y faire ses joints fondus.

Depuis quelques jours la Compagnie en question me demande de faire faire ces réparations par ce que le délai va endommager les parties adjacentes du pavage aux réparations, et je crois qu'elle a raison. Dans tous les cas je vous transmets la lettre

128

P49/A2,6

1 2 3 4

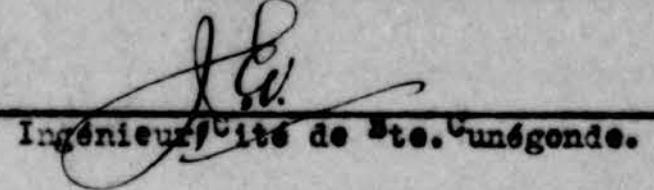
1 2 3 4 5 6 7 8

(2)

de la compagnie ci-jointe pour déposer aux archives de votre Corporation.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,


Ingenieur Ville de Ste. Cunégonde.

127

P49/A2,6

| 0 5

1 2 3 4 5 6 7 8

MONTREAL STREET RAILWAY Co.

Montreal July 31, 1899.

J. EMILE VANIER, Esq.,

Chief Engineer, City of Ste. Cunegonde,

Ste. Cunegonde, Que.

Dear Sir-,

Some time ago, at your request, I cast - welded the joints in the asphalted areas traversed by this Company's tracks in the City of Ste. Cunegonde. So far no attempt has been made to replace the asphalt that was cut in order to prepare the joints for cast-welding. As delay to this work will cause further damage to the asphalt, for which this Company will not hold itself responsible, I would request you to have the repairs carried out at the earliest possible date, and kindly advise me when it is likely to be done.

Yours truly,

(signed)

W.L. WANKLYN

Manager & Chief Engr.

136

P49/A2,6

| { } }

1 2 3 4 5 6 7 8

Parole de Commandeur

18 Juillet 9.

M.M.Bastien & Valiquette
Contracteurs,
Cité.

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-jointe la copie d'une lettre que je viens de recevoir du greffier de la Cité de Ste. Cunégonde de Montréal, au sujet des réparations à faire au pavage etc, cette lettre m'étant arrivée qu'après que j'ai en transmis la liste des réparations à faire à Ste.Cunégonde.Je vous prie d'en prendre bonne note et d'avoir à exécuter l'ordre qui vous est donné dans cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, chers M.M.,

Votre très obéissant serviteur,

J. G. N.
Ingénieur 146 de Ste. Cunégonde.

130

P49/A2,6

1 0 7

1 2 3 4 5 6 7 8



Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de Ville

Ste-Cunigonde 14 Juillet 1899

A Mons. J. E. Varies, Ingénieur
Montreal

Cher Monsieur,

Veuillez, je vous prie, prévenir Mme. les constructeurs Bastien & Valiquette que leurs travaux de pavage des rues & trottoirs de Ste Cunigonde sont en mauvais ordre et que, conformément à leurs contrats, ils veuillent bien y remédier de suite.

Par ordre,

J. P. Vibert, Greffier

129



Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de Ville

Ste-Cunigonde 28 juillet 1899

Mons. J. Z. Varies
Ingénieur civil.
Montréal

cher Monsieur,

La commission de la Voie, à sa
seance d'hier soir, m'a chargé de vous de-
mander, de bien voulois, nous informer, quand
il vous serait possible de rencontrer un comité
spécial chargé de s'enquérir du bien fondé
d'une plainte de Mons. Jos. Roy contre le
drainage du Square Iberville. Elle vous
prie aussi, de faire rapport sur le résultat
de votre examen et des moyens à employer
pour remédier aux défectuosités que vous pourrez
constater dans le dit drainage.

Par ordre,
J.P. Vébert, Greffier

134

✓
29 Juillet

36

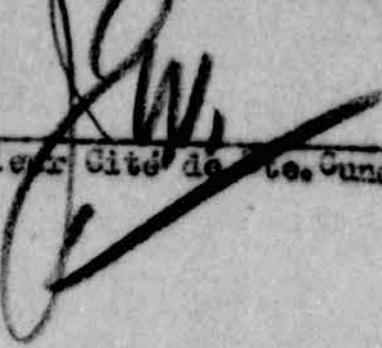
J.-P. Vébert Ecr-
Greffier, Cité de Stc. Génegonde
de Montréal.

Cher Monsieur,

En réponse à la vôtre du 28 courant au sujet de la réclama-
tion RGY, je dois vous informer que je serai prêt à rencontrer le
Comité dont vous me parlez lundi matin prochain, à 10^½ heures, je passe-
rai à votre bureau.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,


Ingénieur, Cité de Stc. Génegonde de Montréal.

133

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

dans
2 Juillet

J.P. Vébert Exr-
Greffier,
Cité de Ste-Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur-,

Pour faire suite à votre demande du 28 Juillet dernier,
je suis allé le 31 du même mois, accompagné de Mr. l'échevin Campbell
visiter le carré de l'église et la propriété de Mr. JOSEPH ROY, relati-
vement à la plainte que ce monsieur avait faite au Conseil, au sujet
du mauvais drainage et des dommages causés à la propriété en question.
Après examen des lieux, je dois vous faire rapport que je n'y ai vu de
dommages réels, toutefois d'après la disposition actuelle des lieux il
est évident que les ~~écoulement~~ surfaces du chemin de fer du Grand Tronc
doivent se déverser le long du solage de la maison de Mr. ROY, et le cas
échéant s'infiltrer sous la propriété bâtie. D'un autre côté le carré
IBERVILLE draine pour une bonne partie du côté de la maison de Mr. ROY
et il y aurait lieu de mettre un puisard à l'encoignure sud ouest du
Carré pour prendre les eaux de surface qui proviennent de ce Carré, et
le disposer de manière à prendre aussi celles du chemin de fer à cet

132

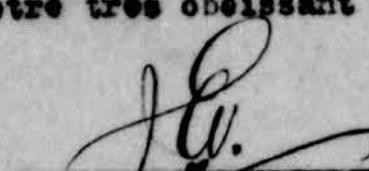
(8)

endroit. Je dois ajouter que le Grand Tronc n'a jamais rien fait pour conduire ces eaux dans les égouts de la municipalité, et que cette compagnie devrait être forcée d'y voir immédiatement, par ce que je suis d'opinion que si la propriété de Mr. ROY souffre des dommages, c'est le Grand Tronc surtout qui en est la cause.

Le puisard dont je viens de parler aurait à être relié avec l'égout № 1122 de la rue St. Jacques, à travers le Carré. Le trottoir qui longe la maison de Mr. ROY repose sur une espèce de tranchée qui devrait être remplie, car cette tranchée reçoit nécessairement les eaux du Carré, et il pourrait bien se faire qu'il y eut de ce côté là quelques infiltrations.

J'ai l'honneur d'être, Cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,



Ingénieur Tité de Ste. Cunégonde
C de Montréal

131

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

Bastien & Valiquette

16 Août

9.

M.M.Bastien & Valiquette
Contracteurs
No.74 Rue Cherrier
Cité 6.

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une copie
d'une certaine résolution, qui a été passée par le Conseil de la
Cité de Ste.Gunégonde, en date du 16 courant et que je viens de rece-
voir: le tout se rapportant aux réparations à faire au pavage et pour
votre gouverne dans l'exécution de ces réparations.

Je vous prierais en conséquence Messieurs, de vou-
lez bien voir à exécuter ces réparations qui deviennent de plus en
plus pressante.

J'ai l'honneur d'être, chers Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

[Signature]
Ingénieur Cité de Ste.Gunégonde.

135'

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8



Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville

Ste-Cunigonde 18 Août 1879

A Mons. J. S. Viger,
Ingénieur civil
Montreal

~~Par avion~~
~~plus tard~~

Bien Monsieur,

Vous plaisirait-il de faire mettre à exécution les instructions contenues dans la résolution ci-jointe du Conseil de notre cité relativement aux réparations au passage des rues & trottoirs de notre cité.

Votre tout dévoué
J. P. Vébert, Greffier

137

Extrait du livre des délibérations du Conseil
de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal-Séance du 16
Août ,1899.

Sur proposition de Mons.l'Echevin Jos. Luttrell, secondé par Mons. l'Echevin Ars. Campbell, il est unanimement résolu, sans préjudice et sous réserve des droits de la Cité de Ste-Cunégonde dans les causes actuellement pendantes contre M.M.Bastien & Valiquette, la Cie- des Char-Urbains et la "Montreal Water & Power Co-", que le Greffier donne instruction à l'ingénieur de la Cité de faire faire immédiatement ,par M.M.les Contracteurs Bastien et Valiquette,pour le compte de la Corporation,toutes les réparations au pavage des rues et trottoirs,dans les limites de cette Cité,et qui sont énumérées dans le rapport de Mons.J.E.Vanier,et de faire un état détaillé des réparations que les contracteurs sont tenus de faire en vertu de leurs contrats et de ceux qui sont chargeables aux compagnies,aux particuliers et à la Corporation.

Vraie copie certifiée

J.P. Vébert
Greffier-Trésorier

Ste-Cunégonde, 18 Août, 1899.-

136

P49/A2,6

| | 5

1 2 3 4 5 6 7 8

St. Cunegonde

26th August 9

Mr. Vindin
Engineer M.S.R. Co.
City.

Dear Sir-,

As the paving Contractor of St. Cunegonde propose beginning repairs on Notre Dame Street Monday morning, from ATWATER Ave. eastwards, would you please arrange matters so that the traffic on one track be stopped where double tracks exist, and where there is but a single track to stop it completely block by block, as otherwise it is absolutely impossible to make repairs that are any good.

Please begin by stopping the traffic on the north track and oblige,

Yours truly,

J. Emile Lamer

Engineer Town of St. Cunegonde

138

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8



Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville

Ste-Cunigonde 6 Sept. 1879

a M^r M^r. J. E. Varies
Ingénieur civil
1140 Montreal

Ch^s Monsieur,

Vous plairait-il de constater si l'eau
qui, lors des fortes pluies, pénètre dans la cave de
Mons. P. J. Nadeau, 3114 rue Notre-Dame, provient
d'une défectuosité de l'égout. Veuillez je vous prie,
faire rapport

Votre tout dévoué,
J. P. Vébert, Greffier

Cité de la Ville de Montréal

141

18 Octobre

9

Mr.J.P. Weber Ecr-
Greffier, Cité de Ste. Cunégonde
C i t é.

Cher Monsieur-,

En réponse à la demande que vous me faisiez dans le
scours de Septembre dernier, au sujet de la réclamation NADEAU, en rap-
port avec inondation de cave sur la rue NOTRE DAME, je dois vous faire
rapport qu'après examen des lieux, niveau etc., il appert que le plan-
cher pavé de la cave du magasin NADEAU, est à 4' environ au-dessus de
l'égout en grès de la rue NOTRE DAME, et que par conséquent il y a tou-
te la différence de niveau nécessaire pour drainer cette cave.

D'un autre côté après renseignement pris on me dit qu'au
moment où l'inondation en question est arrivée, l'égout de la rue était
obstrué, et que votre Corporation en aurait fait le nettoyage aussitôt
après. Enfin comme ce monsieur paraît il n'exige que \$6.00 de dommage,
je recommanderais à votre Corporation de payer cette réclamation et de
demander au chef des travaux de la voirie de maintenir à l'avenir

140

P49/A2,6

| | 8

1 2 3 4 5 6 7 8

(2)

est égout de la rue NOTRE DAME libre de tout obstacle, par des lavages fréquents.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur-,

Votre très obéissant serviteur,



~~Ingénieur Cité de Ste-Cunégonde
de Montréal.~~

P.S.

Ci-joint vous trouverez un plan indiquant la position respective de la cave NADEAU, et de l'égout de la rue.

/39

P49/A2,6

{ } { } 4

1 2 3 4 5 6 7 8

ADAM, MATHIEU & MATHIEU
AVOCATS.
17 RUE ST. JACQUES, 17.
MONTREAL.

MONTREAL, 15 Sept: 1899.

Paroisse de Cunégonde

Monsieur J. Emile Pomer,
Montréal.

Cher Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de me dire aussi vite que
vous pourrez le faire sans trop d'inconvénients, ce que je dois
répondre aux allégés 4 et 5 du plaidoyer de la défenderesse dans
la cause de Ste-Cunégonde dont je vous envoie une copie ci-inclus.

Votre dévoué,

Joseph Adam

1644

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

PROVINCE DE QUÉBEC)
DISTRICT DE MONTREAL)

SUPERIOR COURT.

No 860

The City of Ste Cunegonde de Montreal,
PLAINTIFF

vs

The Montreal Water & Power Company,
DEFENDANT.

.....
.....
.....
.....
4- That the pipes of the Defendant were
laid in the streets of said City of St Cunegonde
according to the said contract and at a depth beyond
the reach of the frost and without notice to defen-
dant and without its knowledge plaintiff lowered
the levels of said streets to such a degree that
the pipes became exposed to the frost and consequent-
ly defendant had to lower said pipes in order to
place them beyond the reach of the frost and in
order to so lower the pipes defendant did cut and
break the asphalt in many places in said streets
the cost of repairing which cuts and breaks forms
a large part of the amount sued for by the present
action and which cost defendant is not bound to pay.

5- That many of the items in plaintiff's
statements of account filed in this cause are for
the costs of repairing cuts and breaks in the as-
phalt which were never made by defendant,

6-

143

P49/A2,6

| 2 |

1 2 3 4 5 6 7 8

-2-

6- That the only repairs for which defendant
is liable and bound to pay plaintiff are those
shown in defendant's statement, Exhibit No One, with
the cost of the same, amounting in all to \$1018.79.

142

P49/A2,6

| 2 2

1 2 3 4 5 6 7 8

Pour l'Ami Hébergande

18 Septembre 9

Joseph Adam Écrivain
Avocat de la Cité de Ste-Cunégonde
de Montréal.

Monsieur,

En réponse à la vôtre du 15 courant me transmettant quelques items de la réponse de la MONTREAL WATER & POWER Co., à votre plaidoyer dans la cause No. 869 de la Cour Supérieure Montréal, je dois vous faire rapport comme suit, savoir:

Le Pour ce qui concerne le paragraphe 4 de la réponse de la défenderesse, voici les informations que je puis vous donner: le niveau des rues à Ste-Cunégonde a été abaissé suivant la liste qui suit.

<u>AVENUE DE LA MARCHE</u>	De la Rue QUÉBEC à COURSOL	0° à 24°
<u>RUE MAROLLET</u>	* * * DUVERNAU sur CANAL	0° " 10°
<u>RUE VINET</u>	* * * DOMINION à QUÉBEC	0° " 9°
	Sur la Rue RICHELIEU à l'intersection de la Rue Vinet	8° " 12°
<u>DU GRAND TRONC</u>	à la Rue ALBERT	0° à 9°
	De la Rue Albert à Désile	0° à 5°

147

(2)

<u>RUE DOMINION</u>	De la Rue ALBERT à la voie du Grand Tronc	0° à 24°
	De la Rue ALBERT à Déliisle	4° à 10°
	De la Rue Déliisle à la Rue Richelieu	0° à 9°
<u>RUE TRACY</u>	De la Rue VINET à NAPOLEON	3° à 7°
	* * * NAPOLEON à TRACY	0° à 10°
<u>RUE WILLIAM</u>	* * * VINET à NAPOLEON	3° à 13°
	* * * NAPOLEON à LEWIS	0° à 3°
<u>RUE RICHELIEU</u>	De la Rue NAPOLEON à 300' vers l'ouest	0° à 13°
<u>RUE JULIUS</u>	De la Rue DOMINION à la Rue VINET	0° à 10°
<u>RUE VINTON</u>	De la rue DOMINION à la Rue VINET	3° à 8°
<u>Rue St-JACQUES</u>	De la Rue VINET à DOMINION	0° à 12°
	De la Rue VINET vers la Rue ATMAIER	0° à 12°
<u>Ave. DOMINION</u>	0° à 4°	
<u>Rue QUÉBEC</u>	De la Rue VINET aux Limites de la Ville de Montréal	
	2° à 6°	
	De la Rue VINET à 300' vers l'ouest	0° à 14°

Vous pourrez faire de ces renseignements ce que

bon vous semblera

146

(8)

Mme. En réponse à l'item 5, je dois vous dire que tout ce qui a été porté en compte de négociations qui a été adressé à la défenderesse, représente bien les exactions que cette défenderesse a faites elle-même pour atteindre son système d'aqueducs.

Mme. Quant à l'item 6, je ne puis absolument rien en dire par ce que je ne le connais pas.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. L. V.

Ingénieur Cité de Ste-Cunégonde
de Montréal

145

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8



Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville

Ste-Cunégonde 29 Sept 1899

1153
Mons. Jas. Varies
Montreal

Monsieur,

Vous plairait-il de m'informer
immédiatement si la rue Dorchester
appartient à Ste Cunégonde et vous
obligerez

Votre tout devoué
J.P. Véberg Greffier

Mr. Varies 11 Oct 99

Voir Mr. Varies
pour renseignements
supplémentaires

5 octobre 1899.

Une partie de la rue Dorchester appartient
Ville à Ste. Cunégonde, comme l'indique le croquis
de Westmount ci contre.



J. ETHELE VANIER

Civil Engineer

AND

Land Surveyor

OFFICES:
107, ST. JAMES ST.

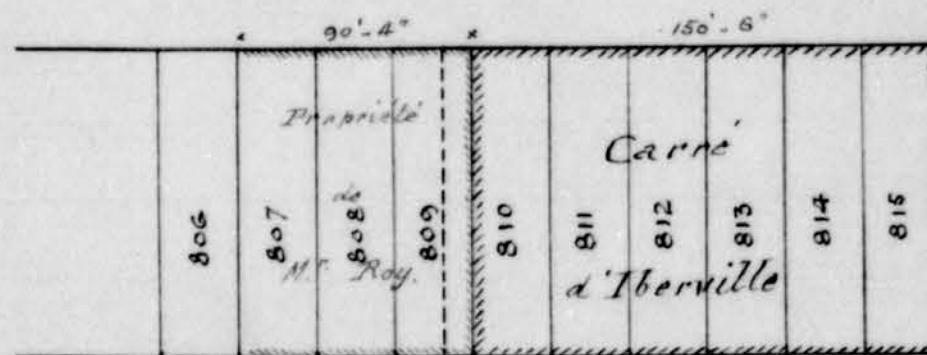


Montreal, 29 septembre 1899

Monsieur Vanier,

Il résulte des mesures faites cette après-midi, que le trottoir en bois existant devant la propriété Roy, carré d'Iberville, est établi entièrement sur le terrain appartenant au dit M^r Roy. Le bord N.E. de ce trottoir se trouve exactement sur la ligne 5.0 du n° off. 810 comme le montre le croquis ci-dessous.

Rue St. Jacques.



G. T. R.

8

149

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

S. C. and

5 Octobre

9

J. P. Vébert Not.
Greffier, Cité de Ste-Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur,

En réponse à la demande qui m'a été faite il y a quelques jours, par le Comité Spécial chargé de voir à la réclamation ROY au Carré, et composé de M. EROND & CAMPBELL, je vous prierais de vouloir bien communiquer à ce Comité le renseignement suivant, savoir :

Que le trottoir qui est actuellement construit en face du bloc ROY, se trouve exactement et absolument sur la propriété du négant, c'est-à-dire, que la propriété de la Corporation se terminerait exactement sur le bord extérieur de ce trottoir.

Il serait très important de régler cette question au plus vite en faisant les travaux que j'ai indiqué au Comité la dernière fois que je l'ai rencontré, comme bordure au trottoir, creusage d'une allée etc.

On devrait aussi notifier Mr. ROY d'avoir à remplir les vides ^(au talon) considérables, afin d'empêcher que les eaux de pluie et de fonte de

151

P49/A2,6

1 2 3

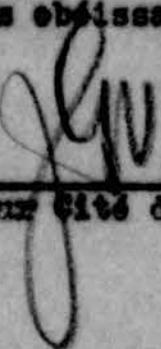
1 2 3 4 5 6 7 8

(2)

neige qui proviennent de ces couvertures et de son propre terrain ne s'infiltrent comme avant à travers le trottoir pour s'accumuler dans les vides en dessous et de là passer dans les caves.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,


Ingénieur Cité de Ste. Cunégonde
de Montréal

150

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

Ste C. de M

6 Octobre

Monsieur J.P.Vébert, Greffier
de la Cité de Ste.Cunégonde
de Montréal.

Cher Monsieur-,

Comme suite à votre lettre du 5 Octobre, je m'empresse de vous donner ci-dessus la superficie des parties des lots du cadastre connus sous les numéros 215, 216 et 217 de 886 et situés dans la Cité de Ste.Cunégonde:

336 - 215 = 264 pieds carrés.
" - 216 = 990 " "
" - 217 = 1476 " "

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

J.E.P
Ingenieur Ste.Cunégonde

154

P49/A2,6

1 3 0

1 2 3 4 5 6 7 8

2

Montreal, 6 octobre 1899

Monsieur J. P. Vébert, Greffier
de la Cité de Ste. Cunegonde.

Cher Monsieur,

Comme suite à votre lettre du
5 octobre, je m'empresse de vous donner
ci-dessous la superficie des parties des
lots du cadastre connus sous les
numéros 215, 216 et 217 de 386 et situés
dans la Cité de Ste. Cunegonde:
 $386 - 215 = 264$ pieds carrés.
 $" - 216 = 900 "$
 $" - 217 = 1476 "$

Veuillez agréer, Cher Monsieur,
l'assurance de mes sentiments dévoués


Ingenieur Ste. Cunegonde

153

P49/A2,6

| 3 |

1 2 3 4 5 6 7 8



Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville

Ste-Cunigonde 5 Octobre 1849

Mons. J. P. Vibert, Ingénieur
Montreal.

Cher Monsieur,

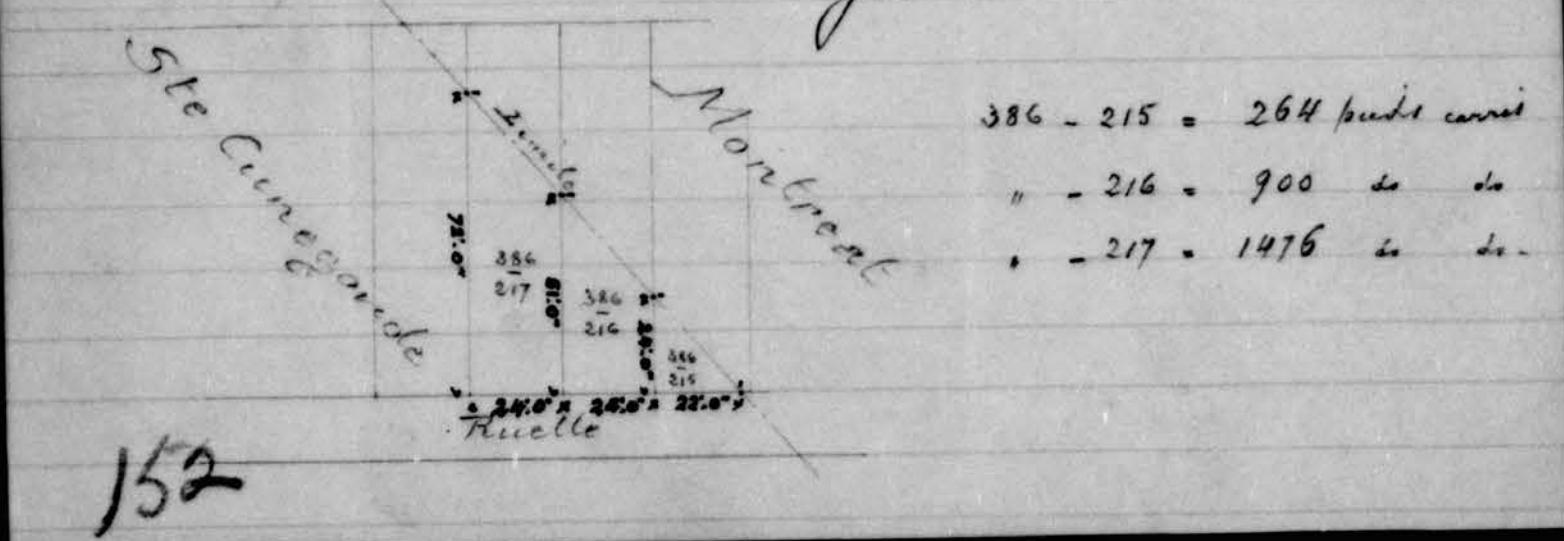
Vous plairait-il de nous donner
la superficie des parties des lots portant le
numéro de cadastre 386 subdivision 215 -
216 & 217, situées dans la cité de Ste-Cunigonde et vous obligeerez

Votre tout dévoué,
J.P. Vibert Greffier

P.S. J'attends votre rapport re cave inondée sur la rue
Notre-Dame & re drainage du Square —

Rue Dorchester

J.P.V.



Cité de C. du Nord

11 Octobre

J.-P. Vébert Esq.
Greffier, Cité de Ste-Cunigonde
de Montréal

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que vous me faisiez il y a quelque temps, au sujet de la position qu'occupaient les lignes limitatives de votre Cité au nord-ouest, je dois vous faire rapport qu'après l'enquête et les recherches, je dois vous dire que ces lignes limitatives passent au centre de l'Avenue ATWATER et de la rue DORCHESTER respectivement, c'est dire qu'il y a une petite portion de la rue Dorchester qui se trouve sur votre territoire d'après nos statuts.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

Ingénieur Cité de Ste-Cunigonde
de Montréal.

153'

P49/A2,6

1 3 3

1 2 3 4 5 6 7 8



Bureau du Greffier de la Cité,

Hôtel de Ville

Ste-Cunigonde 12 Octobre 1899

Mons. J. E. Varies Ingénieur
Montreal

Cher Monsieur,

La commission de la Voie a décidé de faire exécuter immédiatement, sous votre surveillance, les travaux nécessaires pour drainer le Square d'Iberville, vis à vis la prospérité Roy. Vous serait-il possible de vous abouclier, pour ce faire, avec le Président de la Voie, Mons. Arsène Campbell, Tel Bell 8371.

Votre tout dévoué
J.P. Verbeek Gouverneur

156

Montreal Street Railway Co.

Dictated.

F. L. WANKLYN,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal, October 18, 1899.

J. Emile Vanier, Esq.,
MONTREAL.

Dear Sir:-

I am in receipt of your letter of the 13th inst.,
re cast-welded joints on our track in St. Cunégonde.

The percentage of failures of the joints in this
section was in a large measure due to the fact that they
were left exposed to the influence of heat and cold longer
than they should have been, by the failure of contractors
to proceed with the repairs to the asphalt when requested. It
would not be advisable to replace these failures with cast-
welded joints, as it might lead to other joints breaking. As
a rule, when a cast-welded joint breaks it indicates that
there has not been a sufficient number of expansion joints,
i.e. ordinary joints, left in the section. I do not
anticipate that you will have any trouble with your pavement
on account of the joints that we have repaired, as they have
been thoroughly well tamped.

Yours truly,

F. L. Wanklyn

MANAGER & CHIEF ENGINEER.

D.

157

P49/A2,6

1 3 5

1 2 3 4 5 6 7 8

Pierre de C. Lemire

18th October 9.

P.L.Wanklyn Esq-
Chief Engineer & Manager
Montreal Street Railway
City.

Dear Sir-,

I beg to draw your attention to the fact that several cast iron welded joints on your tracks at St.Cunegonde have lately been broken, and that the same have been replaced even after repairs to the pavement, by a concrete bed, instead of new welded joints.

I request very much that repairs have been made in this way, because it will take us back to the old state of things.

Hoping that you will find a way to put everything there in first class and permanent order.

I remain,

Yours truly,

J. G. L.
Engineer Town of St.Cunegonde.

158

P49/A2,6

1 3 b

1 2 3 4 5 6 7 8

J. ÉMILE VANDER.
Ingénieur - et - Architecte

BUREAU:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

Copie Bureau
Emile Vander

Montréal 29 Décembre 1899

A son Honneur le Maire et à M.M. les Echevins
de la Cité de Ste-Cunégonde de
Montreal

Messieurs-,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après le mémoire des travaux de réparations qui ont été faits durant la dernière saison, au pavage asphaltique de vos rues et trottoirs, par M.M. les Contracteurs BASTIEN & VALIQUETTE. Je dois attirer votre attention M.M. sur la division que j'ai faite de ces réparations, dans la liste qui suit, et aussi sur le fait important que la " MONTREAL WATER & POWER Co." a inauguré cette année un nouveau système, lequel consisterait à réparer elle-même certaines des ouvertures qu'elle avait pratiquées dans nos pavages, tandis qu'elle laisserait à votre Corporation le soin de faire faire les autres.

Les réparations cette année ont été très considérables, surtout du côté des tramways, et là j'ai deux comptes, un très considérable, lequel comprend des réparations qui auraient dû être faites l'an dernier et qui ont été remises et faites cette année seulement et lesquelles aussi, si je comprends bien dépendent, quant au paiement de la décision qui sera rendue par la Cour, et l'autre qui comprend l'ouverture du pavage pour y pratiquer l'opération de joints de fonte de la voie et que la compagnie s'est engagée à payer immédiatement.

Les réparations exécutées cette année et dont on a fait le mesurage, soit au-delà de 1200 pièces, ouvrage qui a été pour moi et mes aides, excessivement long comme vous pourrez en juger vous-mêmes par les détails qui vont suivre dans deux ou trois jours, se décompose-
220 rait

(2)

comme suit, savoir:

<u>1o</u>	Réparations chargeables aux propriétaires, évaluées.....à	\$14.94 ✓
<u>2o</u>	do do do aux Commissaires d'Ecole, évaluées.....à	\$27.22 ✓
<u>3o</u>	do do do à votre Corporation, évaluées.....à	\$581.40 ✓
<u>4o</u>	do do do à la "MONTREAL WATER & POWER Co.", évaluéesà	\$109.37 ✓
<u>5o</u>	do do do à la " MONTREAL GAS Co." évaluées.....à	\$82.62
<u>6o</u>	do do do à la "CITIZEN'S LIGHT & POWER Co." évalu- ées à.....à	\$20.90
<u>7o</u>	do do do à la "BELL TELEPHONE Co.", évaluées.....à	\$25.03
<u>8o</u>	do do do à la "ROYAL ELECTRIC Co" évaluées.....à	\$12.52
<u>9o</u>	do do do à M.M. les Contracteurs BASTIEN & VALIQUETTE, suivant contrat et garanties, évaluées...à	\$506.00
<u>10o</u>	do do do à "ANONYMES" évaluées.....à	\$447.77
<u>11o</u>	Réparations le long des voies de la "Montreal Street Railway Co." (en litige) évaluées. à	\$8860.38
<u>12o</u>	Réparations aux joints des rails de la "MONTREAL STREET RAILWAY Co" et payables immédiatement, évaluées.....à	\$1065.52 <hr/> \$6758.65

J'ai l'honneur d'être, M.M.,
Votre très obéissant serviteur,

Eustache Vauvies
Ingénieur de la Cité de Ste-Cunégonde
de Montréal.

219

P49/A2,6

1 3 8

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAU;
NO. 107, RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE Ste.CUNEGONDE
TRAVAUX DE REPARATION AU PAVAGE DES RUES ET AUX
TROTTOIRS PERMANENTS, EXECUTES EN 1899 PAR
M.M. BASTIEN & VALIQUETTE ET DONT LE
COÛT EST CHARGEABLE AUX PROPRIÉ-
TAIRES.

RUE DUVERNAY.

Le long de la nouvelle clôture placée par la "MONTREAL ROLLING MILLS Co.", des réparations ont été faites au trottoir, à l'endroit où existait précédemment une ancienne construction, aujourd'hui démolie.

52'-0" x 1'-0" = 5.78 Vgs. à \$2.58^{1/2} \$14.94

TOTAL..... \$14.94

Montreal, 29 Decembre 1899.

J. Emile Vaniere
Ingénieur de la Cité de Ste.Cunégonde.

218

✓

P49/A2,6

1 3 4

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107, RUE ST-JACQUES,

MONTREAL.

CITE DE STE. CUNEGONDE

TRAVAUX DE REPARATION AU PAVAGE DES RUES ET
AUX TROTTOIRS PERMANENTS, EXECUTES EN
1899, PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE
ET DONT LE COUT EST CHARGEABLE
A M.M. LES COMMISSAIRES
D'ECOLES.

RUE DUVERNAY.				
Vis-à-vis du nouveau bâtiment d'école, tranchée du branchement d'égout:				
Coupe dans le pavage de la rue - 11'-0" x 4'-6" = 5.50 Vges..à	\$3.90/2	\$21.48		
Coupe dans le trottoir - 5'-0" x 4'-0" = 2.22 Vges..à	\$2.58/2	5.74	\$27.22	
TOTAL.....			\$27.22	

Montréal, 29 Décembre, 1899.

J. Emile Vanier
Ingenieur Cité de Ste. Cunegonde.

217

P49/A2,6

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMMILE VANIÉR.
Ingénieur · et · Architecte

BUREAUX:
NO. 107 RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE Ste.CUNEGONDE
REPARATIONS AU PAVAGE DES RUES AINSI QU'AUX
TROTTOIRS EN ASPHALTE, EN 1899, ET DONT LE COUT EST
CHARGEABLE A LA CORPORATION DE
LA CITE.

TRAVAUX EXECUTES PAR M.M.BASTIEN & VALIQUETTE D'APRES
CONTRAT & GARANTIE

AVENUE ATWATER.

Coupe dans le trottoir pour réparer le tuyau à l'eau alimentant l'abreuvoir, vis-à-vis du No.131.

8'-0" x 2'-6" = 1.67 Vge.carrée
..... \$2.58/2 \$4.32

Coupe dans le trottoir autour d'un poteau pour réparer connexions à la boîte d'alarme(coin Richelieu)

8'-0" x 3'-0" = 1.00 Vge.carrée
..... \$2.58/2 \$2.58 ✓ *Ronale E.* ?

Réparation à l'asphalte du trottoir soulevé par la gelée de long de la bordure coube vis-à-vis du No.135.

5'-10" x 2'-10" = 1.83 verge car-
rée..... \$2.58/2 \$4.78

Dépression dans le trottoir vis-à-vis du No.185, près perron,

6'-0" x 5'-0" = 3.33 Verges car-
rées..... \$2.58/2 \$8.61

Dépression dans le trottoir vis-à-vis du No.161 -

8'-0" x 2'-0" = 0.66 Vge. car-
rée..... \$2.58/2 \$1.71

Dépression dans le trottoir vis-à-vis du No.175 -

4'-9" x 9'-6" = 5.01 Vge.Carrée
3'-6" x 7'-6" = 2.93 " "
7.94 " "... \$2.58/2 20.52 \$42.47

RUE QUESNEL

Entre les Nos.91 & 95, côté nord de la rue, réparé le trottoir aux emplacements de 2 boîtes d'arbres.

2'-0" x 2'-0" x 2= 0.39 Vge.cube. \$2.58/2 \$2.30 \$2.30

RUE COURSOL

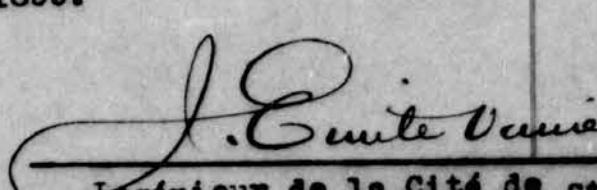
Au coin N.E. de la rue Vinet, le trottoir a été réparé autour des arbres devant la propriété de M.Henault.

2'-0"x2'-0"x4 = 1.78 Vge.cube. \$2.58/2 \$4.60 \$4.60
A reporter..... \$49.37

(2)

	Report.....	\$49.87
<u>RUE NAPOLEON</u>		
An carrefour de la rue TRACY, dépression dans le pavage au-dessus de l'égout. $26'-3'' \times 6'-6'' + 5'-7'' = 17.62$ Vges.		
2		
carrées.....	\$3.90/2	\$68.81
Relevé la chaîne au-dessus du dit égout 7'-8" de chaîne relevée.....	0.50	\$3.84
 Angle sud de TRACY, coupe au-dessus de branchement de puisard; tranchée ouverte par la Corporation pour remplacer tuyaux en grès brisés - $8'-0'' \times 3'-8'' = 3.26$ Vges. carrees.....	\$3.90/2	\$12.73
Du côté ouest de la rue, au sud de TRACY, réparation au pavage, à côté de l'égout - $4'-4'' \times 7'-6'' = 3.60$ verges carrees.....	\$2.65	\$9.54
 Vis-à-vis du No. 94, réparé 2 petites dépressions dans le trottoir - $3'-0'' \times 2'-0'' = 0.66$ Vge. carree \$2.58/2 $1.6'' \times 2'-6'' = 0.42$ " " \$2.58/2	\$1.71 \$1.09	\$97.72
<u>RUE TRACY</u>		
Réparé 2 dépressions dans le trottoir - $5'-0'' \times 4'-0'' = 2.22$ Vges. carrees \$2.58/2 $4'-0'' \times 0'-6'' = 0.22$ " " \$2.58/2	\$5.74 \$0.57	\$6.31
<u>RUE WILLIAM-</u>		
Réparation à l'asphalte de la rue au-dessus de la tranchée de l'égout entre les Nos. 19 et 31 - $20'-5'' \times 7'-5''$ $10'-0'' \times 6'-5''$ $21'-10'' \times 8'-1'' + 8'-0''$		
2		
$4'-7'' \times 4'-5''$		
$21'-4'' \times 8'-8'' + 8'-7''$		
2		
$7'-6'' \times 3'-7'' + 3'-5''$		
2		
$10'-3'' \times 5'-4''$		
$28'-9'' \times 8'-1'' \times 7'-11''$		
2		
A reporter.....		\$153.40

(3)

	Report.....	\$153.40
	$\begin{array}{l} 20'-5" + 19'-11" \times 7'-8" \\ \quad \quad \quad 2 \\ 10'-8" \times 5'-10" + 5'-8" \\ \quad \quad \quad 2 \\ 10'-8" + 10'-5" \times 9'-4" + 9'-3" \\ \quad \quad \quad 2 \quad \quad \quad 2 \\ 33'-2" \times 9'-3" \\ 5'-1" \times 4'-9" + 4'-8" \\ \quad \quad \quad 2 \end{array}$	
	$= 108.10 \text{ v.c.}$ d'asphalte.	
	$\begin{array}{l} 8'-2" \times 8'-8" \\ 11'-2" \times 5'-0" + 4'-11" \\ \quad \quad \quad 2 \\ 28'-8" + 28'-4" \times 8'-6" + 8'-7" \\ \quad \quad \quad 2 \quad \quad \quad 2 \end{array}$	
	loc. 03 vges carrées de béton <u>108.10</u> " " d'asphalte 208.13 vges carrées ou en moyenne 104.07 do do de béton et d'asphalte.....à	\$8.90/2 \$406.39 \$406.39
RUE VINET		
	Vis-à-vis du No. 137, dans le trottoir, fermée ouverture de boîte d'arbre - $2'-6" \times 2'-6" = 0.69 \text{ v.c. à}$	\$2.58/2 \$1.78
	Vis-à-vis du No. 143, dans le trottoir, fermée ouverture de boîte d'arbre $2'-6" \times 2'-6" = 0.69 \text{ v.c. à}$	\$2.58/2 \$1.78
	Vis-à-vis du Carré, réparation au trot- teir, coupe faite par la Corporation autour de l'abreuvoir - $7'-0" \times 3'-0" = 2.33 \text{ v.c. à}$	\$2.58/2 \$6.02
	Vis-à-vis du No. 189, dans le trottoir, fermée ouverture de boîte d'arbre - $2'-6" \times 2'-6" = 0.69 \text{ v.c. à}$	\$2.58/2 \$1.78
	Vis-à-vis du No. 194, dans le trottoir, fermée ouverture de boîte d'arbre - $2'-6" \times 2'-6" = 0.69 \text{ v.c. à}$	\$2.58/2 \$1.78 \$13.14
RUE St.JACQUES		
	Vis-à-vis du Carré, à l'ouest de Vinet, dans l'entrevoie du tramway, le sol s'est affaissé au-dessus de l'égout - $4'-5" \times 4'-5" = 2.17 \text{ v.c. à}$	\$3.90/2 \$8.47 \$8.47
	TOTAL.....	\$581.40
Montréal, 29 Décembre 1899.		
 Ingénieur de la Cité de Ste-Cunégonde		

214

P49/A2,6

1 4 3

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Civil Engineer & Architect,

OFFICES
107 St. James Street
MONTREAL.

CITY OF ST. CUNEGONDE
REPAIRS TO PAVEMENTS AND SIDEWALKS OF THE
CITY OF ST. CUNEGONDE IN 1899
REPAIRS MADE BY MESSRS. BASTIEN & VALIQUETTE
AND TO BE CHARGED TO THE MONTREAL
WATER & POWER COMPANY.

QUESNEL STREET.-

At Street No. 196 cut in street
4'-3" x 2'-8" = 1.41 Yd.at \$3.90/2 \$5.51 \$5.51

DOMINION STREET.

Intersection Delisle Street -
Cut in Street -
5'-9" x 2'-10" = 1.87 Yd.at \$3.90/2 \$7.80 \$7.80

ALBERT STREET.-

Opposite Davidson's Factory -
Cut in street (north side)
18'-4" x 5'-8")
3'-6" x 4'-8") - 12.24 Yds.at \$3.90/2 \$47.80
7'-10" x 2'-4")

12'-9" of curb stone taken up
and relaid to grade.....at \$0.50 \$6.38
Cut in street (South side)
10'-10" x 2'-4" = 2.80 Yds.at \$3.90/2 \$10.98 \$65.11

TRACY STREET.-

Western extremity - Repair to
asphalt opposite defective hy-
drant -
4'-6" x 5'-9"
5'-9" + 1'-8" x 1'-11")=4.62 Yds. \$3.90/2 \$18.04
2)
5'-2" x 1'-8")

18'-10" of curb stone taken up
and relaid to grade.....at \$0.50 \$6.92 \$24.96

RICHELIEU STREET.

Opposite No. 825, where a leak in
the water main occurred -
5'-9" x 3'-10" = 2.45 Yds.at \$2.65 \$6.49 \$6.49
TOTAL..... \$109.37

Montreal, December 29th, 1899.

J. Emile Vanier
Engineer City of St. Cunegonde.

Z13

J. EMILE VANNIER.
Civil Engineer & Architect,

... OFFICES ...
roy St. James Street
MONTREAL.

CITY OF ST. CUNEGONDE
REPAIRS TO PAVEMENTS AND SIDEWALKS OF
THE CITY OF St. CUNEGONDE IN 1899
REPAIRS MADE BY MESSRS. BASTIEN
& VALIQUETTE & TO BE CHARGED TO THE MONTREAL
GAS Co.

NOTRE DAME STREET

Opposite No. 3233, north side, cut
in street -
6'-4" x 6'-8" = 4.69 Yds..at \$3.90/2 \$18.31

Between Nos. 3208-3210, south side,
repair to asphalt -
7'-6" x 8'-7" = 7.15 Yds..at \$3.90/2 \$27.92 \$46.23

DOMINION STREET

Intersection Richelieu Street -
Cut in street -
4'-0" x 6'-0" = 2.66 Yds..at \$3.90/2 \$10.39

West side, opposite Bougie's Hotel
Cut in street -
6'-7" x 2'-10" = 2.07 Yds..at \$3.90/2 \$8.08 \$18.47

NAPOLEON STREET

Opposite No. 94 West side, cuts
in street -
2'-0" x 4'-10" = 1.07 Yd..at \$3.90/2 \$4.18
2'-7" x 5'-8" = 1.62 Yd..at \$3.90/2 6.32 \$10.50

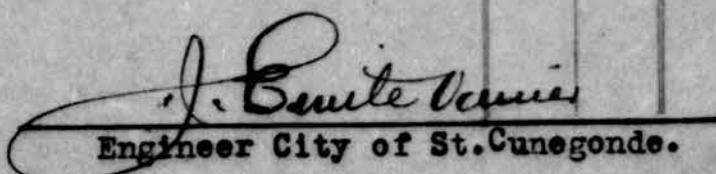
VINET STREET.

South East Corner, cut in sidewalk
6'-0" x 2'-0" = 1.33 Yd..at \$2.58/2 \$3.44

Opposite No. 184, cut in sidewalk -
6'-2" x 2'-3" = 1.54 Yd..at \$2.58/2 \$3.98 \$7.42

TOTAL..... \$82.62

Montreal, December 29th, 1899.


Engineer City of St. Cunegonde.

J. EMILE VANIER.
Civil Engineer & Architect,

OFFICES
107 St. James Street

MONTREAL.

CITY OF ST. CUNEGONDE
REPAIRS TO SIDEWALKS IN 1899 MADE BY MESSRS
BASTIEN & VALIQUETTE AND CHARGEABLE TO
THE CITIZENS LIGHT & POWER Co.

NOTRE DAME STREET.

At St.No.3015, around post, 2'-6" x 1'-0" = 0.28 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	\$0.72	
At St.No.3019, around post, 2'-6" x 1'-6" = 0.42 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	1.09	
At St.No.3055, around post, 3'-0" x 1'-0" = 0.38 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	0.85	
At St.No.3075, around post, 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	0.57	
At St.No.3093, around post, 2'-6" x 1'-0" = 0.28 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	0.73	
At St.No.3115, around post, 2'-0" x 1'-0" = 0.22 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	0.57	
At St.No.3131, around post, 4'-0" x 1'-6" = 0.67 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	1.73	
At St.No.3167, around post, 3'-0" x 1'-6" = 0.50 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	1.29	
At St.No.3153, around post, 4'-0" x 1'-6" = 0.67 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	1.73	
At St.No.3159, repairing street paving next to post - 1'-9" x 0'-8" = 0.18 Yd ...at	\$3.90 ^{1/2}	0.51	
At St.No.3177, around post, 3'-0" x 1'-3" = 0.42 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	1.09	
At St.No.3185, around post, 2'-9" x 1'-6" = 0.46 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	1.19	
At St.No.3201, around post, 3'-3" x 1'-3" = 0.45 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	1.16	
At St.No.3281, around post, 2'-6" x 1'-0" = 0.28 Yd ...at	\$2.58 ^{1/2}	0.72	
Carried forward.....		\$13.95	

211

(B)

Brought forward.....	\$18.95		
At St.No.3255,around post, 3'-6" x 1'-4" = 0.52 Yd ..at	\$2.58/2	1.34	
At St.No.3287,around post, 2'-6" x 1'-2" = 0.33 Yd ..at	\$2.58/2	0.85	
At St.No.3299,around post, 3'-6" x 1'-6" = 0.58 Yd ..at	\$2.58/2	1.50	
At St.No.3315,around post, 2'-8" x 4'-3" = 1.26 Yd ..at	\$2.58/2	3.26	
TOTAL.....	\$20.90		

Montreal December 29th, 1899.

J. Cuite Varies

Engineer City of St.Cunegonde.

210

P49/A2,6

| 4 7

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Civil Engineer & Architect,

... OFFICES ...

107 St. James Street

MONTREAL.

CITY OF ST. CUNEGONDE
REPAIRS TO SIDEWALKS IN 1899 MADE BY MESSRS
BASTIEN & VALIQUETTE AND CHARGEABLE TO
THE BELL TELEPHONE COMPANY

<u>NOTRE DAME STREET.</u>				
At St. No. 3019, around post, 2'-6" x 1'-0" = 0.28 Yd ..at	\$2.58/2	0.72		
At St. No. 3045, around post, 3'-6" x 1'-6" = 0.58 Yd ..at	\$2.58/2	1.50		
At St. No. 3075, around post, 2'6" x 1'6" = 0.42 Yd ..at	\$2.58/2	1.09		
At St. No. 3093, around post, 4'-0" x 1'-0" = 0.44 Yd ..at	\$2.58/2	1.14		
At St. No. 3113, around post, 2'-6" x 2'-0" = 0.56 Yd ..at	\$2.58/2	1.45		
At St. No. 3135, around post, 3'-0" x 2'-0" = 0.67 Yd ..at	\$2.58/2	1.78		
At St. No. 3171, around post, 3'-6" x 1'-10" = 0.71 Yd ..at	\$2.58/2	1.84		
At St. No. 3153, around post, 4'-0" x 1'-6" = 0.67 Yd ..at	\$2.58/2	1.73		
At St. No. 3187 sidewalk, around post and street paving next to post. 3'-0" x 1'-3" = 0.42 Yd ..at	\$2.58/2	1.09		
2'-5" x 1'-1" = 0.29 Yd ..at	\$3.90/2	1.13		
At St. No. 3205, around post, 4'-0" x 1'-10" = 0.81 Yd ..at	\$2.58/2	2.09		
At St. No. 3281, around post, 3'-6" x 2'-0" = 0.78 Yd ..at	\$2.58/2	2.02		
At St. No. 3257, around post, 3'-0" x 2'-0" = 0.67 Yd ..at	\$2.58/2	1.73		
At St. No. 3293, around post, 4'-6" x 2'-0" = 1.00 Yd ..at	\$2.58/2	2.59		
At St. No. 3313, around post, 2'-3" x 3'-3" = 0.81 Yd ..at	\$2.58/2	2.09		
At St. No. 2999, around post, 2'-6" x 1'-6" = 0.42 Yd ..at	\$2.58/2	1.09		
TOTAL.....		\$25.03		

Montreal, December 29th, 1899.

J. Emile Vanier
Engineer City of St. Cunegonde.

209

P49/A2,6

4 8

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Civil Engineer & Architect,

OFFICES
207 St. James Street
MONTREAL.

CITY OF St. CUNEGONDE
REPAIRS TO SIDEWALKS IN 1899 MADE BY MESSRS
BASTIEN & VALIQUETTE AND CHARGEABLE TO
THE ROYAL ELECTRIC COMPANY

ATWATER AVENUE.

Corner Richelieu, around post,
3'-0" x 3'-0" = 1.00 Yd . at \$2.58/2 \$2.59 \$2.59

QUESNEL STREET

At St. No. 108, around post,
2'-6" x 1'-6" = 0.42 Yd . at \$2.58/2 \$1.09 \$1.09

NOTRE DAME STREET

At St. No. 3220 -
Repairing street paving next to
post:

Portion with concrete and asphalt
3'-4" x 2'-0" x 1'-9" = 0.52 Yd . 8.90/2 \$2.08

2

Portion with asphalt only
(8'-8"+3'-6")-(3'-4"+2'-0") x
2 2
1' -9" = 2.57 Yds.....at \$2.65 \$6.81 \$8.84

TOTAL.....

\$12.52

Montreal, December 29th, 1899.

J. Emile Vanier
Engineer City of St. Cunegonde.

208

P49/A2,6

1 4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX :
NO. 107 RUE ST-JACQUES,

MONTREAL.

CITE DE Ste.CUNEGONDE
REPARATIONS AU PAVAGE DES RUES EN 1899 & CHARGEABLES
A M.M. BASTIEN & VALIQUETTE SUIVANT LEURS
CONTRATS ET GARANTIES

TRAVAUX EXECUTES PAR M.M/ BASTIEN & VALIQUETTE

RUE St.JACQUES

Devant le No.1508, réparé le filet d'eau
le long de la chaîne -
$$\frac{2'-9'' + 1'-10'' \times 2'-4''}{2} = 1.37 \text{ V.c...à } \$3.90/2 \quad \$5.35$$

$$\frac{6'-0'' \times 2'-4''}{2}$$

Vis-à-vis du No.1480, réparé entrée de
puisard -
$$\frac{5'-4'' + 4'-3'' \times 2'-3''}{2} = 1.19 \text{ V.c...à } \$3.90/2 \quad \$4.65$$

Devant le passage de cour, entre les
Nos.1472 et 1474 -
$$\frac{1'-1'' + 2'-4'' \times 5'-9''}{2} = 1.75 \text{ V.c...à } \$3.90/2 \quad \$6.88$$

$$\frac{2'-4'' + 2'-0'' \times 2'-9''}{2}$$

Vis-à-vis des Nos.1456 & 1458 -
réparé le filet d'eau le long de
la chaîne -
$$\frac{3'-0'' \times 5'-1''}{2} = 2.90 \text{ V.c.....à } \$3.90/2 \quad \$11.32$$

$$2'-3'' \times 4'-10''$$

Vis-à-vis du No.1471, réparé le filet
d'eau le long de la chaîne -
$$14'-4'' \times 1'-6'' = 2.89 \text{ V.c.....à } \$3.90/2 \quad \$9.83$$

Vis-à-vis des Nos.1463,1465 et 1465/2,
réparé le filet d'eau le long de la
chaîne -
$$22'-6'' \times 1'-2'' = 2.92 \text{ V.c.....à } \$3.90/2 \quad \$11.40$$

A reporter..... \$48.88

207

(2)

	Report.....	\$48.88		
	Vis-à-vis du No.1457, sur ancienne coupe d'eau - 5'-5" x 4'-2" = 2.51 Vgs....à \$3.90/2 \$9.80			
	Vis-à-vis du No.1467, réparé le filet d'eau le long de la chaîne - 5'-4" x 1'-5" = 0.84 V.c....à \$3.90/2 \$3.28			
	Vis-à-vis des Nos.1469 & 1469/2 réparé le filet d'eau le long de la chaîne- 7'-2" x 1'-5" = 1.13 V.c....à \$3.90/2 \$4.41			
	Vis-à-vis du No.1473, réparé entrée du puisard - 5'-10" x 1'-8" = 1.08 V.c....à \$3.90/2 \$4.22			
	Vis-à-vis des Nos.1565 & 1567 réparé le filet d'eau le long de la chaîne - 5'-1" x 1'-11" = 1.08 V.c....à \$3.90/2 \$4.22			\$74.81
<u>RUE ALBERT</u>				
	Vis-à-vis du No.629, coin rue Dominion, réparé l'entrée du puisard - 3'-2" x 1'-7" = 0.55 V.c....à \$3.90/2 \$2.15			
	Côté nord de la rue, près de la limite de Montréal, réparé entrée de puisard - 3'-4" x 1'-7" = 0.59 V.c....à \$3.90/2 \$2.30			
	Vis-à-vis du No. 590, réparé entrée de puisard - 4'-0" x 1'-8" = 0.74 V.c....à \$3.90/2 \$2.89			\$7.34
<u>RUE DELISLE</u> -				
	Vis-à-vis du No.804, réparé entrée de puisard - 3'-1" x 2'-0" } = 1.43 V.c....à \$3.90/2 \$5.58 3'-0" x 2'-3" }			
	Vis-à-vis du No.238, réparé dépression le long de la chaîne - 9'-8" x 2'-4" = 2.50 V.c....à \$3.90/2 \$9.76			
	Vis-à-vis du No.236, réparé petite dépression près de la chaîne - 2'-6" x 1'-6" = 0.42 V.c....à \$3.90/2 \$1.64			
206	A reporter.....	\$16.98		\$82.15

(3)

	Report.....		\$16.98	\$82.15
	Vis-à-vis du No.214, réparé le filet d'eau le long de la chaîne - $19'-0" \times 2'-2"+1'-6" = 3.87 \text{ V.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$15.11$	
	Du Côté nord de la rue, coin Vinet, ré- paré entrée de puisard et filet d'eau $8'-0" \times 1'-10" = 1.68 \text{ V.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$6.37$	
	Réparation autour de manhole, vis-à-vis du No.196 - $4'-3" \times 3'-9" = 1.77 \text{ V.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$6.97$	
	Du côté nord de la rue, à l'est de l'en- trée de la Manufacture Davidson, réparé le pavage de long de la chaîne - $10'-11" \times 4'-3" = 8.81 \text{ V.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$12.93$	
	$3'-4" \times 0'-10" \rightarrow$			
	Vis-à-vis du No.136/2, réparé entrée de puisard - $4'-4" \times 1'-9" = 0.79 \text{ V.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$3.08$	$\$61.44$
	RUE RICHELIEU -			
	Vis-à-vis du No.168, réparé le filet d'eau le long de la chaîne - $9'-4" \times 1'-6" = 1.55 \text{ v.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$6.05$	
	Vis-à-vis du No.120, réparé entrée de puisard. $5'-4" \times 1'-10" = 1.08 \text{ v.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$4.22$	
	Vis-à-vis du No.119, réparé entrée de puisard - $3'-4" \times 1'-7" = 0.58 \text{ v.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$2.26$	
	Entre les Nos.139 & 145, réparé entrée de puisard - $5'-2" \times 2'-0" = 1.15 \text{ v.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$4.49$	$\$17.02$
	RUE QUESNEL			
	Vis-à-vis du No.192, entrée de puisard $2'-11" \times 1'-0" = 0.32 \text{ v.c.} \rightarrow \$3.90/2$		$\$1.25$	$\$1.25$
	A reporter.....			$\$161.86$

205

P49/A2,6

1 5 2

1 2 3 4 5 6 7 8

(4)

	Report.....		\$161.86
<u>RUE DOMINION</u>			
Sur ligne sud Richelieu - 1'-11" x 1'-10" = 0.89 v.c....à	\$3.90/2	\$1.53	\$1.53
<u>RUE VINET</u>			
À l'angle de la rue Richelieu, côté ouest de la rue Vinet, entrée de puisard et filet d'eau - 9'-5" x 1'-6" = 1.57 v.c....à	\$3.90/2	\$6.13	
Contre la chaîne, coin est de Duvernay - 8'-0" x 8'-6" = 3.11 v.c....à	\$3.90/2	\$12.14	\$18.27
<u>RUE LEVIS</u>			
Côté ouest de la rue, devant l'en- trée de la sierie de bois, W.Rutherford & son, vis-à-vis de la rue Duvernay, en- trée de puisard - 4'-11" x 3'-6" = 1.91 v.c....à	\$3.90/2	\$7.46	\$7.46
<u>RUE DUVERNAY</u>			
Côté sud de la rue, vis-à-vis de l'Hotel Menard, réparation au filet d'eau contre la chaîne de trottoir - 6'-0" x 1'-6" = 1.00 v.c....à	\$3.90/2	\$3.91	
À l'angle nor de la rue Napoleon, répa- ré entrée de puisard et filet d'eau contre la chaîne - 6'-10" x 2'-0" 15'-8" x 1'-10" = 3.26 v.c....à	\$3.90/2	\$12.73	\$16.64
<u>RUE NAPOLEON</u>			
Du côté est de la rue, à l'entrée de la ruelle Fauteux - 3'-1" x 1'-9" = 0.60 v.c....à	\$3.90/2	\$2.34	
Vis-à-vis de l'Hotel Côté, côté ouest de la rue, réparé le filet d'eau; près de borne fontaine - 5'-4" x 1'-4" = 0.78 v.c....à	\$3.90/2	\$3.04	\$5.38
<u>RUE NOTRE DAME</u>			
Vis-à-vis des Nos. 3320 et 3322 réparé la pavage devant la borne fontaine - 15'-0" + 6'-8" x 5'-0" = 6.02 v.c.à 2'-0"	\$3.90/2	\$23.51	
A reporter.....		\$23.51	\$211.14

	Report.....	\$28.51	\$211.14
RUE NOTRE DAME (suite)			
Vis-à-vis du No.2234, réparation			
autour de manhole -			
$5'-0" \times 3'-4" = 1.85 \text{ v.c....} \times \$3.90/2$		\$7.22	
Vis-à-vis du No.3328, coin Atwater ré-			
paré entrée de puisard -			
$\frac{9'-0" + 3'-0" \times 4'-6"}{2} = 3.00 \text{ v.c....} \times \$3.90/2$		\$11.72	
Vis-à-vis du No.3168, réparation le			
long de la chaîne du trottoir -			
$\frac{7'-10" + 2'-0" \times 2'-6"}{2} = 1.26 \text{ v.c....} \times \$3.90/2$		\$4.92	
Vis-à-vis du No.3158 B, contre la chaîne			
du trottoir -			
$\frac{5'-4" + 4'-7" \times 5'-10"}{2} = 3.21 \text{ v.c....} \times \$3.90/2$		\$12.54	
Vis-à-vis des Nos.3158 & 3158 A, répa-			
ration le long de la chaîne du trot-			
toir -			
$\frac{2'-8" \times 1'-10" + 5'-6" \times 3'-4"}{2} = 3.22 \text{ v.c....} \times \$3.90/2$		\$12.57	
$2'-8" \times 2'-2"$			
Vis-à-vis du No.3130 -			
$1'-9" \times 1'-6" = 0.29 \text{ v.c....} \times \$3.90/2$		\$1.13	
A côté de l'entrée "The City Ice Co."			
côté sud de la rue -			
$3'-0" \times 2'-4" = 0.91 \text{ v.c....} \times \$3.90/2$		\$3.55	
$\frac{7'-10" + 3'-6" \times 4'-10"}{2} = 3.04 \text{ v.c....} \times \$3.90/2$		\$11.87	
Vis-à-vis des Nos.3134 & 3136, sur			
ancienne coupe d'eau -			
$\frac{4'-3" + 4'-0" \times 5'-0"}{2} = 2.29 \text{ vgs....} \times \$3.90/2$		\$8.94	
Du côté sud de la rue, vis-à-vis de			
l'usine Singer -			
$9'-10" \times 6'-0" = 6.91 \text{ vgs....} \times \$3.90/2$		\$26.98	
A reporter.....		\$124.95	\$211.14

203

(6)

	Report.....	\$124.95	\$211.14
Du côté sud de la rue, vis-à-vis de l'usine Singer - <u>1'-4" x 4'-2"</u> <u>2</u> <u>4'-2" + 6'-8" x 3'-7"</u> } 7.52 vges.... à \$3.90/2 \$29.37			
<u>2</u> <u>7'-11" + 5'-9" x 6'-8"</u> <u>2</u>			
Du côté sud dela rue,vis-à-vis de l'usine Singer - <u>22'-5" x 8'-0" + 5'-0"</u> = 16.19 vges. à \$3.90/2 \$63.22 <u>2</u>			
Vis-à-vis du No.8007, <u>10'-0" + 2'-6" x 5'-8"</u> = 3.94 ".... à \$3.90/2 \$15.38 <u>2</u>			
Vis-à-vis du No.3015 <u>9'-0" + 6'-0" x 5'-4"</u> = 4.44 ".... à \$3.90/2 \$17.34 <u>2</u>			
Du côté nord de la rue vis-à-vis du "Marché aux chevaux"- <u>8'-4" + 6'-8" x 6'-3"</u> = 5.21 vges.... à \$3.90/2 \$20.35 <u>2</u>			
Vis-à-vis du No.8151 <u>4'-7" x 3'-5"</u> = 1.74 vge.... à \$3.90/2 \$6.79			
Entre les Nos.3205 & 3207 <u>8'-4" x 4'-10"</u> = 4.47 vges.... à \$3.90/2 \$17.46 \$294.86			
TOTAL.....		\$506.00	

Montréal, le 29 Décembre 1899.

J. Cuinte Vanier
 Ingénieur de la Ville de Ste.
 Cunégonde.

202

P49/A2,6

1 5 5

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIERS
Ingénieur - et - Architecte

BUREAUX :
NO. 107 RUE ST-JACQUES,
MONTREAL.

CITE DE STE. CECILE
REPARATIONS AU PAVAGE DES RUES AINSI QU'AUX TROT-
TROIRE EN ASPHALTE, EN 1899, ET DONT LE GOUT
EST CHARGEABLE A " ANDREE "

TRAVAUX EXECUTES PAR M.M. BASTIEN & VALIQUETTE
D'APRES CONTRAT ET GARANTIE

RUE NOTRE DAME.

Côté sud vis-à-vis du No. 3238 - 4'-2" x 4'-4" = 2.01 Vges....&	\$2.65	/	\$5.33	✓✓	g.v. M.W.P.(chif)
Vis-à-vis du No. 3234, dans l'en- trevoie des Tramways électriques 4'-5" x 2'-9" = 1.85 Vge&	\$3.90/2		\$5.27		M.W.P.(chif)
Côté sud, vis-à-vis du No. 3100, 5'-8" x 3'-4" 5'-8" + 2'-9" x 1'-9")= 2.02 Vgs	\$2.65	/	\$7.74	✓✓	Montreal R. compl. entière (Dion)
Côté sud, entre les Nos. 3058 à 3061 28'-0" x 10'-0" + 7'-8" = 27.47 " &	\$2.65	/	\$72.80	✓✓	g.v. (Dion)
Côté sud, vis-à-vis de l'Usine Sin- ger - 8'-4" x 5'-11" + 4'-0" = 4.59 Vges..&	\$2.65	/	\$12.16	✓✓	de (Dion)
Côté nord, vis-à-vis du coin S.O. de la rue Fulford. 8'-11" x 8'-7" + 5'-9" = 9.30 Vgs.	\$2.65	/	\$24.64	✓✓	g.v. M.W.P.(chif) M.W.P.(chif)
Côté Nord, vis-à-vis Marché aux chevaux - 5'-3" x 12'-0" + 8'-4" = 5.84 Vges....&	\$2.65	/	\$15.48	✓✓	M.W.P.(chif) M.W.P.(chif)
Côté nord, vis-à-vis du No. 2999, 8'-7" x 5'-3" = 4.92 Vgs....&	\$2.65	/	\$13.04	✓✓	M.W.P.(chif) M.W.P.(chif)
Côté nord, vis-à-vis du No. 3007, 4'-10" x 12'-0" + 4'-3" = 4.36 Vgs...&	\$2.65	/	\$11.55	✓✓	g.v. (Dion)
Côté nord, vis-à-vis du No. 3041, 4'-6" x 8'-0" + 7'-0" = 8.75 Vges....&	\$2.65	/	\$22.94	✓✓	M.W.P.(chif)
A reporter.....			\$177.95		

201

(2)

	Report.....	\$177.95	
Côté Nord, vis-à-vis des Nos. 3041 et 3043, 7'-6" x 8'-1" 8'-7" x 8'-0"+5'-5" 2	= 8.01 Vgs.... à \$2.65	\$21.23 ✓	✓ M.S.R.P. (10)
Côté Nord, entre les Nos. 3049 & 3057, 4'-4" x 3'-4" + 5'-0" 2 4'-2" x 9'-0" + 5'-0" 2 2'-0" x 9'-0" + 7'-7" 2 2'-4" x 2'-0" 5'-0" x 5'-3" + 2'-0" 2 5'-3" x 8'-5" 4'-7" x 4'-8" + 2'-6" 2 4'-8" x 5'-0" + 8'-5" 2	= 15.62 Vgs.... à \$2.65	\$41.39 ✓	✓ Gas (10) ✓ M.S.R.P. (10) ✓ Gas (10) ✓ M.S.R.P. (10)
Vis-à-vis du No. 3059, côté nord 4'-0" x 7'-10" + 6'-8" 2 5'-2" x 5'-8" + 6'-4" 2	= 6.34 Vgs.... à \$2.65	\$16.80 ✓	✓ 90 (10)
Côté nord, vis-à-vis du No. 3075 1'-6" x 2'-6" + 3'-6" 2 4'-4" x 4'-5" + 2'-8" 2 9'-8" x 6'-11"	= 2.21 Vgs.... à \$2.65 = 7.30 Vgs.... à \$3.90/2	\$5.86 ✓ \$28.51 ✓	✓ Gas (10) ✓ 90 (10) ✓ Gas (10) ✓ 90 (10) ✓ \$291.74
Rue St.JACQUES Côté Nord, devant le No. 1458 11'-8" x 10'-9" = 13.94 Vgs.... à \$2.65		36.94 ✓	do (10) \$36.94
RUE St.ANTOINE Côté sud, vis-à-vis des Nos. 506, 508, 510 et 512 - 15'-8" x 13'-8" = 23.80 Vgs.... à \$2.65		\$63.07 ✓	✓ Gas (10) \$63.07
RUE QUESNEL Entre les Nos. 137 et 139- 5'-0" x 5'-6" 6'-4" x 8'-8"	= 9.15 Vgs.... à \$3.90/2	\$35.78 ✓	✓ M.W.R. (10)
Vis-à-vis du No. 196 4'-8" x 2'-8" = 1.88 Vge... à \$3.90/2		\$5.38 ✓	✓ M.W.R. (10) \$41.11
A reporter.....			\$482.86

(8)

Report.....			\$432.86
RUE VINET.			
Vis-à-vis du No.92, réparation au trottoir - $3'-0'' \times 2'-0'' = 0.66$ Vge.....à	\$2.58/2	\$1.70 ✓ gaslo (chef)	
réparation au trottoir du bureau de Poste - $2'-6'' \times 2'-0'' = 0.56$ Vge.....à	\$2.58/2	\$1.45 ✓ Corporation (chef)	\$8.15
RUE ALBERT			
Vis-à-vis du No.609, réparation au trottoir - $3'-0'' \times 2'-0'' = 0.66$ Vge.....à	\$2.58/2	\$1.70 ✓ W.W.P.C. (chef)	
Vis-à-vis du No.649, réparation au trottoir - $6'-0'' \times 2'-6'' = 1.67$ Vge.....à	\$2.58/2	\$4.32 ✓ W.W.P.C. (chef)	\$6.02
RUE DUVERNAY -			
Vis-à-vis du No.147, réparation au trottoir - $2'-0'' \times 1'-0'' = 0.22$ Vge.....à	\$2.58/2	0.57 ✓ Corporation (chef)	
Coin Vinet, réparation au trottoir- $6'-0'' \times 3'-0'' = 2.00$ Vgs.....à	\$2.58/2	\$5.17 ✓ Corporation (chef)	\$5.74
TOTAL.....			\$447.77

Montréal, 29 Décembre 1899.

J. Cunégonde

Ingénieur de la Cité de Ste. Cunégonde.

A9

P49/A2,6

1 5 8

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANDIER.
Civil Engineer & Architect,
... OFFICES ...
107 St. James Street
MONTREAL.

CITY OF ST. CUNEGONDE
REPAIRS OF PAVEMENTS OF THE CITY OF
Ste. CUNEGONDE IN 1889

REPAIRS MADE BY MESSRS BASTIEN & VALIQUETTE
AND TO BE CHARGED TO THE MONTREAL STREET St.
RAILWAY COMPANY

<u>NOTRE DAME STREET, (from Atwater to Lévis)</u> South track - outside south rail.				
15'-2" x 1'-4"	= 2.25 Yds.			
18'-2" x 1'-3"	= 2.44 "			
15'-2" x 0'-8"	= 1.18 "			
3'-7" x 2'-0"	= 0.80 "			
15'-7" x 2'-1"	= 3.68 "			
18'-0" x 1'-3"	= 1.88 "			
1'-4" x 1'-0"	= 0.15 "			
3'-6" x 1'-3"	= 0.49 "			
3'-8" x 1'-3"	= 0.45 "			
3'-1" x 1'-4"	= 0.48 "			
5'-9" x 1'-2"	= 0.75 "			
3'-8" x 1'-3"	= 0.46 "			
3'-2" x 1'-1"	= 0.38 "			
3'-7" x 1'-2"	= 0.47 "			
3'-0" x 1'-2"	= 0.39 "			
5'-1" x 1'-0"	= 0.56 "			
5'-7" x 3'-11"	" 2.45 "			
9'-0" x 0'-10"	= 0.88 "			
4'-0" x 2'-0"	= 0.89 "			
20.84 Yds.....at		\$2.65	/ \$55.28	
Carried forward.....			\$55.28	

198

P49/A2,6

1 5 7

1 2 3 4 5 6 7 8

(2)

	Brought forward.....	\$55.23
	<u>NOTRE DAME STREET</u> (from Lévis to Atwater) South track - Inside south rail.	
	1' -3" x 8'-5" = 1.13 Yds.	
	5' -7" x 1'-1" = 0.67 "	
	24'-6" x 1'-1" = 2.94 "	
	3' -0" x 1'-6" = 0.50 "	
	3' -2" x 1'-6" = 0.52 "	
	3' -2" x 1'-8" = 0.52	
	3' -7" x 1'-5" = 0.56 "	
	16'-2" x 2'-1" = 1.87 "	
	3' -3" x 1'-7" = 0.57 "	
	3' -3" x 1'-7" = 0.57 "	
	3' -7" x 1'-6" = 0.60 "	
	11'-6" x 1'-3" = 1.54 "	
	19'-0" x 4'-5") = 6.59 "	
	0' -8" x 1'-5")	
	9' -0" x 1'-0" = 1.00 "	
	3' -2" x 1'-5" = 0.50 "	
	18'-5" x 1'-3" = 2.56 "	
	4' -5" x 2'-2" = 1.04 "	
	23.68 Yds.....at \$2.65 ✓ \$62.75	
	<u>NOTRE DAME STREET</u> (from Atwater to Levis) South track - Inside North Rail.	
	30'-4" x 1'-5" = 4.79 Yds.	
	7' -9" x 1'-2" = 0.97 "	
	4' -9" x 1'-9" = 0.92 "	
	3'-5" x 1'-6" = 0.57 "	
	3' -6" x 1'-6" = 0.58 "	
	3' -4" x 1'-7" = 0.58 "	
	8.41 "	
197	Carried forward.....	\$117.98

(3)

	Brought forward..	8.41 Yds.	\$117.98
	3' -1" x 1'-6"	= 0.51 "	
	3' -8" x 1'-6"	= 0.61 "	
	3' -6" x 1'-6"	= 0.58 "	
	3' -3" x 1'-7"	<u>" 0.57 "</u>	
		<u>10.68</u> Yds.....at	\$2.65 ✓ \$28.30
	<u>NOTRE DAME STREET (from Levis to Atwater)</u>		
	South Track -Outside North Rail.		
	3' -4" x 1'-4"	= 0.49 Yds.	
	3' -2" x 1'-2"	= 0.41 "	
	3' -9" x 1'-3"	= 0.52 "	
	2'-10" x 1'-3"	= 0.89 "	
	9'-10" x 1'-0"	= 1.09 "	
	33'-4" x 1'-1"	= 4.00 "	
	3' -0" x 1'-6"	= 0.50 "	
	4' -2" x 1'-0"	= 0.46 "	
	3' -2" x 1'-5"	= 0.50 "	
	1' -2" x 1'-0"	= 0.18 "	
	9' -4" x 1'-0"	= 1.04 "	
	4' -4" x 4'-5"	= 2.12	
	15'-5" x 1'-2"	<u>= 2.00</u>	
		<u>18.65</u> Yds.....at	\$2.65 ✓ \$36.17
	<u>NOTRE DAME STREET(from Atwater to Levis)</u>		
	North Track)Outside South Rail.		
	16'-0" x 1'-0"	= 1.78 Yds.	
	10'-8" x 1'0"	= 1.18 "	
	20'-2" x 0'-9"	= 1.68 "	
	3' -3" x 1'-4"	= 0.48 "	
	3' -4" x 1'-2"	= 0.43 "	
	2' -8" x 1'-0"	= 0.29 "	
	27'-0" x 0'-9"	= 2.25 "	
	3' -4" x 1'-2"	<u>= 0.43 "</u>	
		<u>8.52</u>	
196	Carried forward.....		\$182.45

(4)

	Brought forward..8.52 Yds.	\$182.45
2' -11" x 1'-1"	=0.35 "	
3' -4" x 1'-0"	=0.37 "	
3' -0" x 1'-1"	=0.36 "	
3' -9" x 1'-2"	<u>=0.48</u> "	
	10.08 Yds....at	
		\$2.65 ✓ \$26.71

NOTRE DAME STREET (from Levis to Atwater)
North track - Inside South Rail.

5' -0" x 1'-6" = 0.83 Yds.

3' -9" x 1'-5"	= 0.59 "
10' -4" x 1'-0"	= 1.14 "
3' -8" x 1'-8"	= 0.68 "
7' -2" x 1'-6"	= 1.19 "
3' -1" x 1'-7"	= 0.54 "
3' -0" x 1'-9"	= 0.59 "
2' -10" x 1'-10"	= 0.57 "
26' -4" x 0'-8"	= 1.96 "
3' -7" x 1'-8"	= 0.66 "
3' 3" x 1'-10"	= 0.66 "
3' -2" x 1'-7"	= 0.55 "
4' -1" x 1'-5"	= 0.64 "
28' -2" x 1'-8"	= 3.22 "
4' -9" x 1'-8"	= 0.88 "

2' -4" x 4'-5"	<u>= 1.14</u> "
	15.84 Yds.....at
	\$2.65 ✓ \$41.98

NOTRE DAME STREET (from Atwater to Levis)

North track - Inside North Rail.

3' -4" x 1'-8" = 0.62 Yds.

10' -5" x 1'-2"	= 1.34 "
3' -0" x 1'-4"	= 1.18 "
4' -1" x 1'-5"	= 0.64 "
3' -7" x 1'-8"	= 0.66 "
3' -8" x 1'-9"	<u>= 0.71</u> "
	5.15 Yds

Carried forward.....

\$251.14

195

(5)

Brought forward..	= 5.15 Yds.	\$251.14
3' -1" x 1'-7"	= 0.54 "	
18'-0" x 0'-10"	= 1.19 "	
3' -3" x 1'-7"	= 0.57 "	
3' 9" x 1' -8"	= 0.69 "	
3' -6" x 1'-9"	= 0.69 "	
3'- 4" x 1'-9"	= 0.64 "	
3' -8" x 1'-9"	<u>= 0.71</u> "	
	<u>10.18</u> Yds.....at	
		\$2.65 ✓ \$26.98

NOTRE DAME STREET (from Lewis to Atwater)
North track. Outside North Rail .

3' -8" x 1'-5"	= 0.55 "	
3' -4" x 1'-8"	= 0.46 "	
3' -6" x 1'-7"	= 0.61 "	
3' -6" x 2' -6"	= 0.97 "	
3' -2" x 1' -2"	= 0.41 "	
5' -10" x 0' 10"	= 0.54 "	
4'-10" x 1'-2"	= 0.68 "	
3'-8" x 1'-7"	= 0.64 "	
3' -6" x 1'-4"	= 0.52 "	
6' -6" x 0'-11"	= 0.66 "	
28'-0" x 1'-8"	<u>= 4.42</u>	
	<u>10.41</u> Yds.....at	
		\$2.65 ✓ \$27.59

NOTRE DAME STREET (from Lewis to Napoleon)
Outside South Rail.

3' -0" x 1'-0"	= 0.38 Yds.	
5' -0" x 1'-1"	= 0.60 "	
5'-10" x 1'-10"	= 1.19 "	
33'-9" x 1'-2"	= 4.39 "	
35'-10" x 1'-2"	= 4.66 "	
33'-6" x 1'-0"	= 3.72 "	
15'-8" x 1'-2"	<u>= 2.04</u> "	
	<u>16.98</u> Yds.	

Carried forward.....

\$805.71

194

P49/A2,6

1 6 3

1 2 3 4 5 6 7 8

		(6)		
	Brought forward..	= 16.93 Yds.		\$305.71
	5'-9" x 1'-0"	= 0.64 "		
	18'-0" x 1'-0"	= 2.00 "		
	18'-2" x 1'-2"	= 2.43 "		
	27'-0" x 1'-0"	= 3.00 "		
	10'-3" x 0'-10"	= 0.95 "		
	31'-4" x 0'-11"	= 8.34 "		
	8'-0" x 1'-11"	= 1.70 "		
	8'-9" x 1'-2"	= 0.49 "		
	8' -0" x 0'-9"	= 0.66 "		
	3' -0" x 1'-2"	= 0.39 "		
	15'-4" x 2'-0"	= 8.41 "		
	14'-10" x 1'-8"	= <u>2.06</u> "		
		38.00 Yds...at	\$2.65	* 100.70
<u>NOTRE DAME STREET (from Napoleon to Levis)</u>				
Inside South Rail.				
	3' -10" x 1'-6"	= 0.64 "		
	11'-9" x 0'-10"	= 1.08 "		
	18'-2" x 4'-5"	= 7.94 "		
	19'-7" x 0'-7"	= 1.26 "		
	3' -2" x 1' -6"	= 0.53 "		
	7' +7" x 0'-9"	= 0.68 "		
	4' -6" x 0'-10"	= 0.42 "		
	4' -0" x 1'- 5"	= 0.69 "		
	21'-0" x 0'-7"	= 1.35 "		
	10'-3" x 4'-5"	= 5.03 "		
	29'-10" x 1'-3"	= 4.14 "		
	17'-10" x 0'-10"	= 1.64 "		
	3' -5" x 1'-6"	= 0.57 "		
	9' -6" x 0'-11"	= 0.97 "		
	12'-0" x 1'-1"	= <u>1.44</u> "		
		28.83 Yds..		
Carried forward.....				
\$496.41				

P49/A2,6

| 1 2 3 4 5 6 7 8

(7)

Brought forward	= 28.33 Yds.	\$406.41
18'-0" x 1'-7"	= 3.16 "	
20'-6" x 1'-2"	= 2.67 "	
6' -5" x 0'-10"	= 0.59 "	
17'-5" x 1'-1"	= 2.18 "	
29'-0" x 1'-4"	= 4.29 "	
8' -4" x 1'-2"	= 0.82 "	
3' -8" x 1'-5"	= 0.56 "	
18'-10" x 1'-0"	= 2.09 "	
8' -1" x 0'-10"	= 0.75 "	
5' -9" x 1'-6"	= 0.95 "	
<u>xxxxxxxxxxxx</u>		
3' -1" x 1'-7"	= 0.54 "	
8' -8" x 1'-3"	= 1.24 "	
3' -3" x 0'-10"	= 0.80 "	
1' -5" x 7'-5"	= 1.13 "	
3'-6" x 1'-5"	= 0.55 "	
8' -1" x 6'-8"	= 2.28 "	
5' -5" x 1'-6"	= <u>0.90</u> "	
58.33 Yds.....at NOTRE DAME STREET (from Lewis to Napoleon) Inside North Rail.		\$2.65 ✓ \$141.32
19'-6" x 1'-5"	= 3.08 Yds.	
3' -2" x 1'-6"	= 0.53 "	
3' -0" x 1'-5"	= 0.47 "	
3' -8" x 1'-7"	= 0.64 "	
4'- 2" x 1'-8"	= 0.58 "	
11'-0" x 0'-10"	= 1.01 "	
18'-0" x 1'-5"	= 2.05 "	
5' -2" x 0'-10"	= <u>0.48</u> "	
8.84 Yds.		
192 Carried forward.....		\$547.73

(8)

Brought forward..	= 8.84 Yds.	\$547.73
3' -4" x 1' -0"	= 0.37 "	
19'-10" x 0'-10"	= 1.83 "	
3' -5" x 0'-9"	= 0.29 "	
8' -6" x 1'-1"	= 1.02 "	
7' -1" x 1'-4"	= 1'05 "	
6'-10" x 1'-2"	= 0.89 "	
7' -6" x 1'-8"	= 1.39 "	
8' -0" x 1'-9"	= 1.56 "	
5' -0" x 1'-4"	= 0.74 "	
6' -4" x 1'-1"	= 0.76 "	
10'-4" x 1'-4"	= 1.58 "	
9. - 7" x 0'-10"	= 0.88 "	
5'-10" x 1'-4"	= 0.86 "	
7' -6" x 0'-10"	= 0.69 "	
3' - 6" x 0'-11"	= 0.35 "	
9' - 3" x 0'-10"	= 0.85 "	
6' -9" x 1'-5"	= 1.07 "	
9. -8" x 1'-5"	= 1.53 "	
11'-2" x 1'-3"	= 1.55 "	
7' -3" x 0'-11"	= 0.74 "	
20'-3" x 1'-5"	<u>= 3.26 "</u> 32.05 Yds.....at	\$2.65 ✓ \$84.93
<u>NOTRE DAME STREET</u> (from Napoleon to Levis) Outside North Rail.		
19'-3" x 1'-7"	= 3.38 Yds	
9' -9" x 1'-10"	= 1.98 "	
6' - 6" x 1'-3"	= 0.90 "	
9' -6" x 1'-1"	= 1.14 "	
11'-2" x 1'-3"	<u>= 1.55 "</u> 8.95 Yds.	
Carried forward.....		\$632.66

191

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

(9)

Brought forward..	= 8.95 Yds.	\$632.66
6' -5" x 1'-7"	= 1.13 "	
3' - 1" x 1'-3"	= 0.42 "	
11'-10" x 0'-8"	= 0.88 "	
3' 2" x 0'-10"	= 0.29 "	
2' -7" x 1'-4"	= 0.38 "	
7' -3" x 1'-7"	= 1.27 "	
13'-8" x 1'-2"	= 1.78 "	
7'- 0" x 0'-10"	= 0.65 "	
5' -5" x 0'-8"	= 0.40 "	
19'-0" x 1'-2"	= 2.47 "	
6'-10" x 0'-10"	= 0.68 "	
3'- 10" x 1'-4"	= 0.57 "	
3' - 5" x 1'-5"	= 0.54 "	
7' -6" x 0'-9"	= 0.63 "	
8' -4" x 0'-11"	= 0.85 "	
18'-4" x 1'-4"	= 2.71 "	
4'-9" x 0'-8"	= 0.85 "	
8' - 7" x 1'-4"	= 1.27 "	
10'-10" x 0'-9"	= 0.90 "	
4'- 5" x 1'-5"	= 0.70 "	
4' - 0" x 1'-5"	= 0.68 "	
3' -3" x 1'-2"	= 0.42 "	
3' - 3" x 1'-4"	= 0.47 "	
26'-10" x 1'-6"	= 4.47 "	
<u>83.76 Yds.....at</u>		\$2.65 ✓ \$89.46
Carried forward.....		\$722.12

190

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

Brought forward -		\$722.12
<u>NOTRE DAME STREET</u> (from Napoleon to Vinet) Outside South Rail.		
8' -3" x 1' -3" = 1.15 Yds.		
10'-5" x 1'-2" = 1.35 "		
14'-6" x 1'-2" = 1.69 "		
5' -8" x 1'-2" = 0.74 "		
5' -9" x 1'-4" = 0.85 "		
10'-2" x 1'-1" = 1.22 "		
8' -1" x 1'-7" = 1.42 "		
6' -0" x 1'-8" = 1.11 "		
13'-9" x 1'-7" = 2.41 "		
7' -6" x 1'-4" = 1.11 "		
5'-6" x 1'-1" = 0.66 "		
4'-0" x 1'-5" = 0.68 "		
5' -7" x 1'-6" = 0.98 "		
4'-3" x 1'-11" = 0.91 "		
26'-0" x 1'-7" = 4.56 "		
4'-11" x 1'-3" = 0.68 "		
9.-10 x 1.-5" = 1.35 "		
20.-10" x 1'-6" = 3.47 "		
4'-3" x 1'-8" = 0.79 "		
	27.43 Yds.....at	\$2.65 v \$72.69
<u>NOTRE DAME STREET</u> (from Vinet to Napoleon) Inside South Rail.		
76'-4" x 4'-5" = 37.49 Yds.		
12'-6" x 1'-2" = 1.63 "		
5' -2" x 4'-5" = 2.54 "		
16'-4" x 1'-2" = 2.12 "		
6'- 6" x 4'-5" = 3.19 "		
18'-0" x 1'-1" = 1.56 "		
5' -3" x 4'-5" = 2.58 "		
5' -7" x 0'10" = 0.51 "		
Carried forward	51.62 Yds...	\$794.81

189

Brought forward	= 51.62 Yds..	\$794.81
14'-2" x 1'-6"	= 2.86 "	
14'-2" x 1'-5"	= 2.22 "	
5' -7" x 1'-6"	= 0.93 "	
14'-9" x 1'-5"	= 2.33 "	
5'-0" x 1'-5"	= 0.79 "	
5'-5" x 1'-6"	= 0.90 "	
8' -5" x 1'-6"	= <u>1.40</u> "	
62.55 Yds.....at NOTRE DAME STREET (from Napoleon to Vinet) Inside north rail.		\$2.65 ✓ \$165.76
9' -7" x 1'-6"	= 1.60 Yds.	
28'-0" x 1'-2"	= 2'99 "	
17'-4" x 1'-7"	= 8.04 "	
2' -7" x 1'-5"	= 0.41 "	
3'-10" x 1'-4"	= 0.57 "	
6'-5" x 1'-5"	= 1.01 "	
8' -5" x 1'-4"	= 0.51 "	
17'-0" x 1'-6"	= 2.83 "	
14'-0" x 1'-1"	= 1.68 "	
11'-7" x 1'-3"	= 1.61 "	
12'-2" x 1'-1"	= <u>1.46</u> "	
17.71 Yds.....at NOTRE DAME STREET (from Vinet to Napoleon) Outside North Rail.		\$2.65 ✓ \$46.93
47'-8" x 1'-3"	= 8.73 Yds.	
5' -10" x 1'-7"	= 1.02 "	
5' -6" x 1'-0"	= 0.61 "	
6' -5" x 1'-7"	= 1.18 "	
11' -5" x 1'-2"	= 1.48 "	
6' -2" x 1'-3"	= 0.85 "	
6. -10 x 0'-11"	= 0.68 "	
17'-0" x 1'-8"	= <u>2.36</u> "	
Carried forward	16.86 Yds.	\$1007.50

188

(12)

Brought forward	= 16.86 Yds.	\$1007.50
3' -4" x 1'- 2"	= 0.43 "	
6' -0" x 1'-3"	= 0.83 "	
7' -2" x 1'-1"	= 0.86 "	
41'-0" x 1'-6"	= 5.69 "	
7' -1" x 1'-6"	<u>= 1.18</u> "	
	25.85 Yds.....at	
<u>NOTRE DAME STREET</u> (from Vinet to No.8101)		
Outside South Rail.		
16'-1" x 1'-4"	= 2.38 Yds.	
18'-7" x 1'-8"	= 2.58 "	
6' -1" x 1'-8"	= 1.01 "	
4' -2" x 1'-0"	= 0.46 "	
6' -0" x 0'-11"	= 0.61 "	
6'-0" x 4'-0"	= 2.66 "	
2' -10" x 1'-0"	= 0.32 "	
17' -6" x 1'-5"	= 2.76 "	
7'-7" x 1'-5"	= 1.19 "	
4'-8" x 1'-2"	= 0.61 "	
7'-10" x 2'-7"	= 2.24 "	
1'-8" x 4'-5"	= 0.82 "	
5' -9" x 1'-0"	= 0.64 "	
7'-0" x 1'-4"	= 1.03 "	
7'-6" x 1'-5"	= 1.18 "	
3'-8" x 1'-5"	= 0.58 "	
4'-10" x 1'-9"	= 0.94 "	
9'-1" x 1'-2"	= 1.18 "	
22'-0" x 0'-10"	<u>= 2.03</u>	
	25.21 Yds.....at	
<u>NOTRE DAME STREET</u> (from No.8101 to Vinet)		
Inside South Rail.		
5'-6" x 1'-3"	= 0.76 Yds.	
10'-3" x 4'-5"	= 5.02 "	
21'-0" x 1'-3"	= 2.91 "	
10'-9" x 4'-5"	<u>= 5.28</u> "	
Carried forward	13.97 Yds.	\$1142.85

187

(18)		
Brought forward	= 18.97 Yds.	\$1142.85
8'-6" x 4'-5"	= 4.18 "	
6' -2" x 4'-5"	= 3.03 "	
20'-10" x 1'-2"	= 2.71 "	
5' -0" x 4'-5"	= 2.45 "	
15'-2" x 0'-11"	= 1.55 "	
5'-3" x 1'-2"	= 0.68 "	
7'-11" x 4'-5"	= 3.89 "	
16'-0" x 0'-8"	= 1.19 "	
5'-2" x 1'-1"	= 0.62 "	
5'-9" x 1'-5"	= 0.91 "	
13'-6" x 1'-0"	= 1.50 "	
4' -9" x 4'-5"	= 2.88 "	
21'-5" x 1'-2"	= 2.78 "	
28'-0" x 4'-5"	= 11.29 "	
2' -8" x 1'-2"	= 0.35 "	
6' -5" x 2'-0"	= 1.43 "	
10'-6" x 4'-5"	= 5.16 "	
21'-3" x 1'-5"	= <u>3.35</u> "	
68.87 Yards...at		\$2.65 ✓ \$167.93
<u>NOTRE DAME STREET</u> (from Vinet to No.3101)		
Inside North Rail.		
13'-9" x 1'-2"	= 1.79 "	
7' - 9" x 1'-7"	= 1.25 "	
9' -0" x 1'-2"	= 1.17 "	
6' -0" x 1'-0"	= 0.67 "	
15'-6" x 1'-0"	= 1.72 "	
5' -8" x 1'-4"	= 0.84 "	
20'-8" x 1'-0"	= 2.29 "	
10'-4" x 0'-10"	= 0.95 "	
1' -6" x 1'-5"	= 0.24 "	
6'-0" x 1'-0"	= 0.67 "	
3'-1" x 1'-0"	= <u>0.34</u> "	
11.98 Yds.....at		\$2.65 ✓ \$31.61
Carried forward		
186		
\$1842.39		

Brought forward.....		\$1342.39
<u>NOTRE DAME STREET</u> (from No. 3101 to Vinet) Outside north rail.		
2' -5" x 1'-10" = 0.49 Yds.		
3' -6" x 1'-3" = 0.48 "		
10'-5" x 0'-10" = 0.96 "		
8'-0" x 1'-2" = 1.04 "		
8'-10" x 1'-6" = 1.47 "		
7'-0" x 1'-7" = 1.23 "		
5'-0" x 2'-7" = 1.43 "		
2' -9" x 2'-0" = 0.61 "		
4' -4" x 1'-2" = 0.56 "		
6' -10" x 1'-7" = 1.20 "		
6' -4" x 2'-1" = 1.46 "		
35'-0" x 1'-8" = 6.49 "		
28'-0" x 1'-6" = 4.67 "		
4' -6" x 1'-5" = 0.71 "		
4' -8" x 2'-0" = 1.04 "		
8' -0" x 1'-0" = 0.89 "		
5' -4" x 1'-0" = 0.89 "		
1' - 9" x 1'-3" = 0.32 "		
4'-0" x 2'-2" = 0.96 "		
15'-3" x 1'-4" = 2.25 "		
8' -9" x 2'-2" = 3.08 "		
4' -0" x 2'-0" = 0.89 "		
2'-2" x 1'-2" = 0.28 "		
12'-0" x 6'-0" = 8.00 "		
3' -8" x 1'-6" = <u>0.61</u> " 41.51 Yds.....at	\$2.65	+\$110.00
Carried forward.....		\$1452.39

185

(15)

Brought forward.....		\$1452.89
<u>NOTRE DAME STREET</u> (double track between No.3101 & No.3051) (Outside South Rail, South track.		
4' -6" x 1'-0" = 0.50 Yds.		
2' -10" x 2'-0" = 0.68 "		
15'-6" x 0'-10" = 1.48 "		
6'-9" x 3'-9" = 2.81 "		
15'-0" x 2'-3" = 3.75 "		
6' - 0" x 1'-9" = 1.17 "		
5'-4" x 1'-9" = 1.04 "		
4'-3" x 2'-4" = 1.10 "		
25'-6" x 0'-8" = 1.90 "		
5' -6" x 3'-8" = 2.24 "		
18'-5" x 1'-3" = 1.75 "		
3' -8" x 1'-5" = 0.58 "		
28'-0" x 1'-0" = 3.11 "		
8'- 0" x 2'-0" = 1.78 "		
18'-3" x 1'-5" = 2.09 "		
15'-0" x 2'-4" = 3.88 "		
29.76 Yds.....at	\$2.65	✓ \$78.86
NOTRE DAME STREET(double track between No. 3051 & No.3101)Inside South Rail,South Track.		
23'-0" x 2'-2" = 5.54 Yds.		
7'- 4" x 4'-5" = 3.80 "		
15'-8" x 1'-0" = 1.74 "		
10'-7" x 4'-5" = 5'19 "		
19'-6" x 1'-2" = 2.58 "		
5'-1" x 4'-5" = 2.49 "		
25'-5" x 0'-10" = 2.84 "		
4'-0" x 4'-5" = 1.96 "		
25'-0" x 1'-0" = 2.78 "		
5'-4" x 4'-5" = 2.62 "		
Carried forward	80.79	\$1581.25

P49/A2,6

1 7 3

1 2 3 4 5 6 7 8

		(16)		
Brought forward	= 80.79 Yds.		\$1531.25	
9'-0" x 4'-5"	= 4.42 "			
41'-6" x 0'-10"	= 3.82 "			
30'-0" x 1'-1"	= 3.60 "			
1' -7" x 2'-4"	= 0.41 "			
28'-0" x 1'-8"	= 4.25 "			
17'-0" x 2'-1"	= 3.93 "			
2'-9" x 0'-10"	= <u>0.25</u> "			
	51.47 Yds.....at		\$2.65 ✓ \$136.40	
NOTRE DAME STREET(double track between No. 3101 & No. 3051) Outside South Rail. North track.				
11'-0" x 3'-10"	= 4.68 Yds.			
3'- 6" x 0'-10"	= 0.32 "			
9'-5" x 1'-0"	= 1.05 "			
16'-6" x 0'-8"	= <u>1.28</u> "			
	7.28 Yds.....at		\$2.65 ✓ \$19.29	
NOTRE DAME STREET(double track between Nos. 3051 & 3101) Inside South Rail.North track.				
10'-10" x 4'-5"	= 5.32 Yds.			
6' -1" x 4'-5"	= 2.98 "			
4'-1" x 0'-8"	= 0.30 "			
4'-8" x 4'-5"	= 2.29 "			
6' -2" x 4' -5"	= 3.03 "			
1'- 8" x 0'-10"	= 0.15 "			
3'-5" x 1'-9"	= 0.66 "			
4'-8" x 4'-5"	= 2.29 "			
25'-10"x0'-10"	= 2.89 "			
4' -0" x 4'-5"	= 1.96 "			
23'-9" x 8'-0"	= 1.76 "			
6' -4" x 1'-4"	= 0.73			
11'-10" x 8'-7"	= 4.70			
	28.56 Yds.....at		\$2.65 ✓ \$75.68	
Carried forward.....				\$1762.62

183

P49/A2,6

1 7 4

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---

(17)

Brought forward.....
 NOTRE DAME STREET (double track between
 Nos. 3101 & 3051) Inside North Rail. North
 track.

11'-0" x 0'-11"	= 1.12 Yds.		\$1762.62
39'-0" x 0'-9"	= 3.25 "		
8' -1" x 1'-0"	= 0.89 "		
19'-2" x 0'-8"	= 1.43 "		
6' -9" x 1'-2"	= 0.88 "		
8' -7" x 1'-10"	= 0.78 "		
3'-0" x 1'-4"	= 0.44 "		
3'-3" x 1'-6"	= 0.54 "		
3' -4" x 0'-11"	<u>= 0.34</u>		
	9.62 Yds.....at		\$2.65 ✓ \$25.49

NOTRE DAME STREET(double track between
 Nos. 3051 & 3101) Outside north rail.
 North track.

1' -10" x 1'-4"	= 0.27 Yds.		
5' - 4" x 1'-0"	= 0.59 "		
5' -1" x 1'-1"	= 0.61 "		
4' -8" x 2'-7"	= 1.34 "		
10'-0" x 1'-0"	= 1.11 "		
7'-6" x 2'-9"	= 2.29 "		
3'-0" x 1'-9"	= 0.58 "		
3' -2" x 1'-5"	= 0.50 "		
3'-6" x 2'-7"	= 1.00 "		
3' -6" x 1'-6"	= 0.58 "		
2'-0" x 1'-4"	= 0.29 "		
18'-6" x 0'-10"	= 1.24 "		
	<u>10.48</u> Yds.....at		\$2.65 ✓ \$27.56

Carried forward.....
182

\$1815.67

(18)

Brought forward.....		\$1815.87
NOTRE DAME STREET (from No. 3051 to City Limit, Fulford Street.)		
Outside South Rail.		
18'-10" x 1'-8" = 3.49 Yds.		
9' -7" x 0'-9" = 0.79 "		
6'-2" x 2'-6" = 1.70 "		
4'-0" x 1'-5" = 0.68 "		
6' -2" x 5'-0" = 3.42 "		
5'-4" x 1'-0" = 0.59 "		
6' -0" x 5'-10" = 3.88 "		
5' -6" x 1'-9" = 1.26 "		
3' -5" x 1'-6" = 0.57 "		
4'-6" x 1'-7" = 0.79 "		
10'-0" x 1'-0" = 1.11 "		
6' -8" x 1'-4" = 0.98 "		
12'-5" x 1'-6" = 2.07 "		
15'-10" x 1'-2" = 2.06 "		
12'-9" x 1'-9" = <u>2.48</u> "		
	25.82 Yds....at	\$2.65 + \$68.42

NOTRE DAME STREET (from City Limit, Fulford
St. to No. 3051)
Inside South rail.

11'-9" x 4'-5" = 5.77 Yds.		
14'-6" x 1'-4" = 2.14 "		
8'-8" x 4'-5" = 4.26 "		
17'-10" x 1'-3" = 2.47 "		
11'-6" x 4'-5" = 5.65 "		
8'-0" x 0'-11" = 0.82 "		
4'-8" x 4'-5" = 2.29 "		
15'-8" x 1'-0" = 1.74 "		
7' -1" x 1'-0" = 0.78 "		
5' -8" x 4'-5" = 2.78 "		
Carried forward	<u>28.70</u> Yds.	\$1884.09

181

(19)

Brought forward	=2870 Yds.	\$1884.09
20'-6" x 1'-2"	= 2.66 "	
10'-10" x 4'-5"	= 5.32 "	
8' -0" x 1'-0"	= 0.33 "	
9' -6" x 4'-5"	= 4.66 "	
20'-6" x 0'-9"	= 1.70 "	
8'-8" x 4'-5"	= 4.26 "	
19'-10" x 1'-5"	= 3.18 "	
12'-4" x 4'-5"	= 6.05 "	
17'-0" x 1'-1"	= 2.04 "	
7' -8" x 4' -5"	= 3.76 "	
15'-0" x 1'-0"	= 1.66 "	
11'-0" x 4'-5"	<u>=48.62</u> "	
	112.89 Yds....at	\$2.65 ✓ \$299.16

NOTRE DAME STREET(from No.3051 to City Limit,
Fulford St.) Inside North Rail.

5' -10" x 1'-8"	= 1.08 Yds.	
6' -3" x 0'-10"	= 0.57 "	
16'-10" x 1'-2"	= 2.18 "	
7' -10" x 0'-10"	= 0.72 "	
5'-3" x 1'-4"	= 0.77 "	
6' -10" x 0'-11"	= 0.69 "	
11' -1" x 0'-9"	= 0.92 "	
2'-10" x 0'-9"	= 0.23 "	
4'-10" x 0'-10"	= 0.44 "	
16'-0" x 1'-0"	= 1.77 "	
17'-10" x 0'-9"	= 1.48 "	
14'-6" x 0'-8"	= 1.08 "	
	11.98 Yds....at	\$2.65 ✓ \$31.61

Carried forward.....

\$2214.86

80

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

(20)

Brought forward.....		\$2214.86
NOTRE DAME STREET(from City Limit, Pulford St. to No.3051) Outside North Rail.		
3'-2" x 1'-6" = 0.52 Yds.		
8'-4" x 1'-0" = 0.92 "		
14'-0" x 0'-11" = 1.43 "		
8'-4" x 1'-0" = 0.92 "		
22'-0" x 1'-0" = 2.44 "		
11'-4" x 1'-0" = 1.26 "		
17'-0" x 1'-5" = 2.68 "		
8'-6" x 1'-7" = 1.49 "		
6' -0" x 1'-1" = 0.72 "		
21'-6" x 1'-0" = 2.89 "		
7' -4" x 1'-5" = 1.16 "		
2' -10" x 2'-4" = 0.73 "		
4'-5" x 2'-10" = 1.39 "		
4'-4" x 1'-2" = 0.56 "		
3' -9" x 3'-5" = 1.42 "		
10' -4" x 5'-0" = 5.73 "		
4' -8" x 1.-5" = 0.67 "		
9'-5" x 0'-9" = 0.78 "		
11'-6" x 1'-0" = 1.28 "		
10'-0" x 2'-0" = 2.22 "		
2' -5" x 1'-6" = 0.40 "		
8' -6" x 1'-2" = 1.10 "		
8' -3" x 1'-0" = 0.92 "		
10'-4" x 1'-0" = 1.15 "		
10'-11" x 1'-0" = 1.21 "		
<hr/> 35.49 Yds.....at	\$2.65	\$94.05
TOTAL FOR NOTRE DAME STREET.....		\$2308.91

A9

P49/A2,6

7 8

1 2 3 4 5 6 7 8

(21)

St.JAMES STREET from Atwater
to Limit of Montreal)
Outside South Rail.

33'-0" x 1'-4"	= 4.90 Yds.
15'-6" x 1'-2"	= 2.02 "
4'- 8" x 1'-3"	= 0.59 "
3' -8" x 1'-2"	= 0.48 "
7' -2" x 1'-8"	= 1.83 "
10'-10" x 2'-1"	= 2.50 "
14'-4" x 0'-10"	= 1.82 "
25'-9" x 1'-4"	= 3.80 "
19'-4" x 0'-11"	= 1.97 "
6' -6" x 1'-4"	= 0.96 "
3'- 8" x 1'-6"	= 0.54 "
1' -7" x 1'-1"	= 0.19 "
47' -6" x 0'-10"	= 4.38 "
19'-8" x 1'-3"	= 2.73 "
23'-5" x 1'-8"	= 4.34 "
29'-4" x 0'-11"	= 2.99 "
4' -5" x 1'-4"	= 0.65 "
91'-9" x 0'-10"	= 1.08 "
9'- 2" x 1'-10"	= 1.86 "
22'-0" x 1'-2"	= 2.86 "
6' -0" x 1'-5"	= 0.94 "
8' -0" x 1'-11"	= 1.71 "
23'-0" x 1'- 7"	= 4.04 "
46'-3" x 0'-11"	= 4.73 "
12'-1" x 1'-2"	= 1.57 "
9'-0" x 1'-10"	= 1.88 "
18'-9" x 1'-3"	= 1.91 "

Carried forward... 58.22 Yds

178

(22)

Brought forward....=58.22 Yds.

5' -0" x 1'-9"	= 0.97	"
9' -3" x 2'-0"	= 2.05	"
47'-9" x 1'-2"	= 6.21	"
13'-0" x 1'-9"	= 2.52	"
20'-8" x 1'-10"	= 4.20	"
5'-6" x 2'-7"	= 1.58	"
4' -5" x 2'-9"	= 1.35	"
8' -5" x 1'-9"	= 0.66	"
31'-4" x 1'-0"	= 3.47	"
2' -0" x 0'-6"	= 0.11	"
2' -9" x 0'-9"	= 0.23	"
8' -3" x 1'-0"	= 0.91	"
26'-5" x 1'-0"	= 2.93	"
4' -0" x 2'-0"	= 0.89	"
3' -5" x 1'-2"	= 0.44	"
26'-9" x 1'-2"	= 3.48	"
8' -4" x 0'-10"	= 0.76	"
5' -4" x 1'-5"	= 0.84	"
13' -9" x 0'-9"	= 1.15	"
3' -9" x 1'-7"	= 0.65	"
8' -9" x 0'-10"	= 0.81	"
4' -6" x 1'-3"	= 0.62	"
15'-0" x 1'-2"	= 1.95	"
6' -2" x 1'-4"	= 0.91	"
16' -2" x 1' -1"	= 1.94	"
27' -8" x 1'-3"	= 3.84	"
3' -9" x 1'-0"	= 0.41	"
7' -8" x 0'-11"	= 0.78	"
4' -7" x 1'-4"	= 0.67	"
Carried forward	<u>105.55</u>	Yds.

177

P49/A2,6

1 8 0

1 2 3 4 5 6 7 8

Brought forward	= 105.55 Yds.			
39'-4" x 1'-0"	= 4.87 "			
16'-0" x 1'-6"	= 2.66 "			
16'-9" x 1'-8"	= 3.10 "			
8'-10" x 1'-6"	= 0.64 "			
14'-1" x 1'-0"	= 1.56 "			
10'-0" x 2'-1"	= 2.81 "			
11'-4" x 1'-2"	= 1.47 "			
43'-6" x 1'-1"	= 5.22 "			
10'-8" x 1'-3"	= 1.48 "			
14'-9" x 1'-2"	= 1.91 "			
13'- 3" x 0'-10"	= 1.22 "			
7'-4" x 1'-1"	= 0.88 "			
10'-0" x 1'-5"	= 1.58 "			
	<u>138.98</u> Yds....at	\$2.65	,	\$354.91
St.JAMES STREET (from Limit of Montreal to Atwater) Inside South Rail.				
2' -8" x 0'-11"	= 0.27 "			
7'-9" x 1'-8"	= 1.07 "			
28'-0" x 0'-8"	= 2.08 "			
3'- 7" x 1'-8"	= 0.66 "			
32'-6" x 1'-0"	= 3.61 "			
3'-7" x 1'-9"	= 0.69 "			
27'-8" x 1'-0"	= 3.08 "			
4'-8" x 0'-8"	= 0.34 "			
3'- 4" x 1'-9"	= 0.65 "			
29'-9" x 1'-1"	= 3.57 "			
5' -6" x 1'-8"	= 1.02 "			
6'-2" x 1'-2"	= 0.89 "			
12'-8" x 1'-0"	= 1.40 "			
176 Carried forward	<u>19.24</u> Yds.			\$354.91

(24)

Brought forward	"19.24 Yds.	\$354.91
4'-5" x 8'-4"	= 1.68 "	
10'-10" x 0'-8"	= 0.80 "	
4' - 0" x 1'-8"	= 0.74 "	
5' -6" x 0'-10"	= 0'50 "	
18'- 5" x 1'-5"	= 2'90 "	
8' - 5" x 0'-11"	= 0.86 "	
3' -6" x 1'- 7"	= 0.61 "	
32'- 3" x 0'-10"	= 2.97 "	
7' -4" x 1'-6"	= 1.22 "	
5'-10" x 0'-10"	= 0.53 "	
11'-6" x 1'-2"	= 1.49 "	
4' -5" x 4'-2"	= 2.05 "	
13'-0" x 1'-1"	= 1.56 "	
10'-10" x 1'-1"	= 1.29 "	
3' -5" x 1'-8"	= 0.63 "	
20'-3" x 1'-1"	= 2.43 "	
3'-8" x 1'-7"	= 0.64 "	
10'-8" x 0'-9"	= 8'88 "	
5'-1" x 1'-0"	= 0.56 "	
3'-8" x 1'-7"	= 0.64 "	
10'-10" x 1'-1"	= 1.29 "	
4'-0" x 1'-8"	= 0.74 "	
3'-10" x 1'-6"	= 0.64 "	
10'-9" x 1'-0"	= 1.19 "	
3' -2" x 1'-8"	= 0.58 "	
10'-1" x 1'-1"	= 1.20 "	
3' -3" x 1'-8"	= 0.60 "	
7'-8" x 0'-10	= 0.70 "	
17'-1" x 1'-2"	= 2.22 "	
Carried forward	61.38 Yds.	\$354.91

(25)

Brought forward	= 61.33	Yds.	\$354.91
3' -4" x 1'-7"	= 0.58	"	
18'-0" x 1'-2"	= 1.69	"	
19'-9" x 0'-10"	= 1.82	"	
3' -6" x 1'-7"	= 0.61	"	
24'-3" x 1'-0"	= 2.69	"	
3' -8" x 1'-7"	= 0.64	"	
20'-6" x 1'-2"	= 2.66	"	
4' -5" x 4'-0"	= 1.96	"	
25'-2 x 1'-0"	= 2.79	"	
11'-9" x 1'-4"	= 1.74	"	
11'-6" x 1'-1"	= 1.38	"	
6' -3" x 1'-7"	= 1.17	"	
3' -0" x 1'-1"	= 0.36	"	
15'-10" x 1'-1"	= 1.80	"	
3' -3" x 1'-7"	= 0.57	"	
4' -5" x 1'-4"	= 0.65	"	
4' -4" x 1'-1"	= 0.52	"	
4' -5" x 1'-10"	= 0.89	"	
4'-10" x 0'-11"	= 0.49	"	
1' -4" x 4' -5"	= 0.65	"	
5' -0" x 1'-2"	= 0.65	"	
4' -5" x 23'-10"	= 11.70	"	
8' -6" x 1'-0"	= 0.40	"	
6' -1" x 0'-10" x 2=	1.12	"	
2' -5" x 1'-0"	= 0.27	"	
4'-5" x 9'-9"	= 4.78	"	
10'-0" x 1'-0"	= 1.11	"	
18' -7" x 1'-1"	= 2.23	"	
4' -4" x 1'-8"	= 0.80	"	
Carried forward	110.15	"	\$354.91

Af

P49/A2,6

1 8 3

1 2 3 4 5 6 7 8

(26)

Brought forward	=	110.15 Yds.	\$354.91
32'-4" x 1'-2"	=	4.20 "	
4' -0" x 1'-9"	=	0.77 "	
12'-2" x 1'-3"	=	1.69 "	
9' -8" x 0'-11"	=	0.99 "	
10'-3" x 1'-4"	=	1.51 "	
3' -4" x 1'-7"	=	0.58 "	
32'-9" x 1'-0"	=	3.64 "	
3' -2" x 1'-7"	=	0.55 "	
22'-5" x 0'-10"	=	2.07 "	
21'-5" x 1'-5"	=	3.88 "	
4' -5" x 4'-2"	=	2.05 "	
20'-6 x 1'-2"	=	2.66 "	
3' -10" x 1'-9"	=	0.74 "	
31'-0" x 1'-2"	=	4.08 "	
5'-10" x 1'-5"	=	0.92 "	
4'-10" x 0'-11"	=	0.49 "	
7' -9" x 0'-8"	=	0.58 "	
18'-11" x 0'-10"	=	1.74 "	
3' -5" x 1'-8"	=	0.65 "	
8' -9" x 0'-9"	=	0.73 "	
4' -5" x 2'-5"	=	1.19 "	
11'-0" x 1'-0"	=	1.22 "	
8' -1" x 0'-10"	=	0.74 "	
4' -5" x 9'-7"x 2=		9.41 "	
7' -9" x 1'-7"	=	1.86 "	
18'-9" x 0'-11"	=	1.91 "	
8' -0" x 1'-6"	=	1.33 "	
29'-10" x 1'-1"	=	3.58 "	
Carried forward	=	164.86 "	\$354.91

173

P49/A2,6

1 8 4

1 2 3 4 5 6 7 8

(27)

Brought forward	=	184.86 Yds.		\$354.91
21'-8" x 1'-6"	=	3.61 "		
6' -10" x 1'-0"	=	0.76 "		
7' -1" x 1'-2"	=	0.92 "		
4' -0" x 1'-3"	=	0.77 "		
10'-0" x 1'-2"	=	1.30 "		
6' -4" x 1'-0"	=	0.70 "	172.92 Yds....at	\$2.65 , \$458.24
St.JAMES Street (from Atwater to Limit of Montreal)Inside North Rail.				
31'-6" x 0'-8"	=	2.34 Yds.		
5' -0" x 1'-8"	=	0.98 "		
2' -2" x 1'-3"	=	0.30 "		
18'-6" x 1'-0"	=	2.05 "		
11'-4" x 1'-1"	=	1.36 "		
3' -10" x 1'-7"	=	0.68 "		
30'-10" x 0'-3"	=	2.57 "		
4' -5" x 1'-7"	=	0.77 "		
3' -11" x 1'-2"	=	0.51 "		
16'-4" x 1'-0"	=	1.81 "		
8' -10" x 1'-3" x 2=	=	2.45 "		
10'-2" x 1'-3" x 2=	=	2.82 "		
9'-0" x 0'-9"	=	0.75 "		
8'-11" x 0'-8"	=	0.66 "		
3'-4" x 1'-7"	=	0.58 "		
17'-8" x 0'-9"	=	1.47 "		
9'-3" x 1'-0"	=	1.03 "		
3'-0" x 1'-6"	=	0.50 "		
6'-9" x 1'-2"	=	0.87 "		
12'-0" x 1'-6"	=	2.00 "		
10'-8" x 0'-11"	=	1.09 "		
Carried forward	=	27.54 Yds.		\$818.15

172

P49/A2,6

1 8 5

1 2 3 4 5 6 7 8

(28)

Brought forward	=	27.54 Yds.	\$818.15
7' - 1" x 1'-8"	=	1.31 "	
20'-4" x 1'-0"	=	2.26 "	
7' -6" x 0'-11"	=	0.77 "	
4'-7" x 1'-6"	=	0.76 "	
9' -11" x 1'-1"	=	1.19 "	
21'-3" x 0'-11"	=	2.18 "	
4' -0" x 1'-7"	=	0.70 "	
17'-6" x 0'-10"	=	1.61 "	
18'-0" x 1'-4"	=	2.66 "	
13'-4" x 1'-1"	=	1.59 "	
16'-6" x 1'-1"	=	1.98 "	
3'-0" x 1'-4"	=	0.44 "	
3' -3" x 1'-8"	=	0.60 "	
4' -3" x 0'-11"	=	0.43 "	
14'-0" x 1'-9"	=	2.72 "	
14'-4" x 1'-4"	=	2.12 "	
4' -4" x 1'-9"	=	0.84 "	
5'-0" x 1'-5"	=	0.80 "	
10'-0" x 1'-1"	=	1.20 "	
14'-9" x 1'-4"	=	2.18 "	
9'-9" x 1'-0"	=	1'08 "	
5'-0" x 1'-8"	=	0.92 "	
11'-0" x 1'-4"x2	=	3.25 "	
15'-0" x 1'-4"x2	=	4.44 "	
7'-6" x 1'-2"	=	0.98 "	
4'-4" x 1'-8"	=	0.80 "	
9'-11" x 1'-7"	=	1.74 "	
10'-8" x 1'-4"	=	1.57 "	
Carried forward	=	70.66 Yds.	\$818.15

(29)

Brought forward	=	70.66 Yds.	\$818.15
3' -5" x 1'-7"	=	0.60 "	
28'-2" x 1'-8"	=	3.22 "	
3' -1" x 1'-8"	=	0.57 "	
20'-9" x 1'-0"	=	2.80 "	
3' -2" x 1'-8"	=	0.58 "	
23'-10" x 0'-10"	=	2.20 "	
4' -0" x 1'-7"	=	0.70 "	
23'-2" x 0'-10"	=	2.14 "	
4' -2" x 0'-11"	=	0.43 "	
3'-3" x 1'-7"	=	0.57 "	
16'-4" x 0'-10"	=	1'49 "	
3' -3" x 1'-7"	=	0.57 "	
3' -1" x 1'-8"	=	0.57 "	
4' -9" x 1'-10"	=	0.96 "	
16' -0" x 0'-11"	=	1.63 "	
3' -7" x 1'-9"	=	0.70 "	
1'-7" x 2'-4"	=	0.41 "	
4'-10" x 0'-10	=	0.44 "	
1'-2" x 1'-4"	=	0.17 "	
3'-4" x 1'-7"	=	0.58 "	
22'-2" x 1'-1"	=	2.66 "	
4' -4" x 1'-8"	=	0.80 "	
20'-2" x 1'-1"	=	2.42 "	
3' -5" x 1'-8"	=	0.63 "	
9'-0" x 0'-11"	=	0.92 "	
15'-9" x 1'-3"	=	2.19 "	
20'-2" x 1'-3"	=	2.80 "	
3'-8" x 1'-9"	=	<u>0.71</u> "	
Carried forward	=	104.62	\$818.15

170

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

(30)

Brought forward	=	104.62 Yds.	\$813.15
18'-6" x 1'-3"	=	2.45 "	
8'-0" x 1'-3"	=	1.11 "	
11'-2" x 1'-7"	=	1.96 "	
4' -11" x 1'-3"	=	0.68 "	
13'-10" x 1'-2"	=	1.79 "	
12'-0" x 0'-11"	=	1.22 "	
3' -2" x 1'-7"	=	0.55 "	
4' -4" x 0'-11"	=	0.44 "	
5' -9" x 1'-3"	=	0.80 "	
1'-5" x 1'-9"	=	0.28 "	
17'-4" x 1'-0"	=	1.82 "	
3' -10" x 1'-6"	=	0.64 "	
32'-8" x 0'-11"	=	3.34 "	
3'-11" x 1'-7"	=	0.69 "	
30'-10" x 0'-11"	=	3.15 "	
4'-5" x 1'-6"	=	0.74 "	
32'-0" x 0'-11"	▲	3.27 "	
4'-0" x 1'-7"	=	0.70 "	
31'-10" x 1'-2"	=	4.14 "	
5' -4" x 1'-8"	=	0.99 "	
55'-6" x 0'-11"	=	5.67 "	
<hr/> 141.05 Yds.....at			\$2.65 ✓ \$378.78
St.JAMES STREET (from Limit of Montreal to Atwater) Outside North Rail.			
11'-0" x 1'-4"	=	1.62 Yds.	
11'-4" x 1'-0"	=	1.15 "	
10'-6" x 0'-9"	=	0.89 "	
7'- 9" x 1'-3"	=	1.08 "	
Carried forward	=	4.74 Yds.	\$1186.93

169

P49/A2,6

1 2 3 4 5 6 7 8

(31)

Brought forward	=	4.74 Yds.			\$1186.93
2' -2" x 1'-2"	=	0.28 "			
8'-0" x 0'-3"	=	0.66 "			
5' -5" x 1'-0"	=	0.60 "			
8' -4" x 2'-6"	=	2.31 "			
21'-10" x 1'-1"	=	2.62 "			
8' -3" x 1'-7"	=	1.45 "			
8'-3" x 1'-7"	=	1.45 "			
7'-4" x 1'-3"	=	1.02 "			
3' -6" x 2'-4"	=	0.91 "			
8' -9" x 1'-2"	=	1.14 "			
2'-5" x 2'-0"	=	0.54 "			
1'-5" x 1'-6"	=	0.34 "			
3'-0" x 1'-5"	=	0.47 "			
3'-6" x 0'-11"	=	0.86 "			
6'-9" x 0'-9"	=	0.56 "			
15'-2" x 1'-3"	=	2.11 "			
26'-8" x 1'-1"	=	3.21 "			
7' -6" x 4'-0"	=	3.33 "			
16'-2" x 1'-5"	=	2.55 "			
12'-11" x 1'-0"	=	1.48 "			
21'-2" x 1'-3"	=	2.94 "			
7' -2" x 1'-2"	=	0.98 "			
50'-0" x 1'-0"	=	5.55 "			
50'-0" x 1'-2"	=	6.48 "			
43'-0" x 1'-1"	=	5.15 "			
25'-0" x 1'-3"	=	3.47 "			
3' -0" x 1'-3"	=	0.42 "			
4' -1" x 1'-8"	=	0.56 "			
50'-0" x 1'-2"	=	6.48 "			
Carried forward	=	68.96 "			\$1186.93

168

P49/A2,6

1 8 9

1 2 3 4 5 6 7 8

Brought forward	=	63.96 Yds		\$1186.93
6' -4" x 1'-5"	=	1.00 "		
10'-6" x 1'-1"	=	1.26 "		
11'-4" x 0'-10"	=	1.04 "		
28'-9" x 1'-4"	=	4.26 "		
47'-0" x 1-6"	=	7.83 "		
5' -8" x 4'-5"	=	2.78 "		
9' -4" x 1'-9"	=	1.81 "		
29'-3" x 2'-3" x 2=		14.62 "		
7' - 6" x 1'-3"	=	0.97 "		
4' -7" x 1'-0"	=	0.51 "		
8'-0" x 2'-1"	=	1.85 "		
10'-6" x 0'-9"	=	0.87 "		
21'-7" x 1'-7"	=	3.78 "		
10'-0" x 1'-2"	=	1.30 "		
18'-2" x 1'-5"	=	2.87 "		
29'-0" x 1'-1"	=	3.49 "		
7' -9" x 4'-7"	=	3.94 "		
18'-4" x 1'-0"	=	2.04 "		
17'-0" x 1'-6"	=	2.83 "		
14'-4" x 2'-9"	=	4.38 "		
4' -5" x 4'-3"	=	2.09 "		
5' -6" x 1'-11"	=	1.17 "		
18'-4" x 1'-1"	=	2.20 "		
2'-4" x 1'-8"	=	0.44 "		
6' -0" x 1'-0"	=	0.66 "		
3' -2" x 3'-3"	=	1.14 "		
50'-0" x 1'-4"	=	7.40 "		
50'-0" x 1'-0"	=	5.55 "		
6' -4" x 1'-0"	=	0.70 "		
Carried forward	=	148.74 Yds.		\$1186.93

167

(83)

Brought forward	=	148.74 Yds.		\$1186.93
4' -9" x 2'-0"	=	1.05 "		
30'-9" x 1'-3"	=	4.27 "		
28'-5" x 1'-3"x2	=	7.89 "		
9' -2" x 0'-9"	=	0.76 "		
21'-6" x 1'-5"	=	3.39 "		
24'-3" x 0'-9"	=	2.08 "		
16'-6" x 0'-11"	=	1.68 "		
36'-4" x 1'-2"	=	4.72 "		
		174.52 Yds.....at	\$2.65	\$462.48
TOTAL FOR St.JAMES STREET				\$1649.41

166

P49/A2,6

1 4 7

1 2 3 4 5 6 7 8

St.ANTOINE STREET (from limit of Montreal
to Atwater) Outside south rail.
7' -2" x 1'-3" = 0.99 Yds.

60'-0" x 1'-3" = 8.83 "

17'-4" x 1'-4" = 2.57 "

7' -2" x 1'-4" = 1.06 "

10'-9" x 1'-9" = 2.09 "

8' -8" x 1'-10" = 1.76 "

9' -9" x 1'-1" = 1.17 "

3' -4" x 1'-5" = 0.52 "

31'-4" x 1'-0" = 3.48 "

17'-6" x 1'-0" = 1.94 "

12'-1" x 1'-4" = 1.78 "

10'-9" x 0'-11" = 1.10 "

13'-8" x 1'-4" = 2.02 "

10'-6" x 0'-9" = 0.87 "

50'-0" x 1'-0" = 5.55 "

50'-0" x 1'-1" = 6.00 "

50'-0" x 1'-5" = 7.88 "

50'-0" x 1'-2" = 6.50 "

28'-2" x 1'-8" = 5.28 "

20'-6" x 1'-5" = 3.23 "

33'-2" x 1'-4" = 4.91 "

15'-2" x 1'-7" = 2.66 "

18'-2" x 1'-3" = 2.52 "

17'-10" x 1'-3" = 2.47 "

36'-10" x 0'-11" = 3.76 "

22'-0" x 1'-6" = 3.66"
84.05 Yds.....at

\$2.65 \$222.73

St.ANTOINE STREET (from Atwater to Limit
of Montreal) Inside South Rail.

4' -5" x 11'-4" = 5.56 Yds.
Carried forward = 5.56 "

\$222.73

(85)

				\$222.73
Brought forward	=	5.56 Yds		
18'-10" x 1'-0"	=	2.09 "		
4' -5" x 12'-7"	=	6.17 "		
22'-3" x 0'-11"	=	2.27 "		
4' -5" x 11'-2"	=	5.49 "		
18'-6" x 0'-10"	=	1.70 "		
4' -5" x 7'-10"	=	3.84 "		
21'-9" x 1'-0"	=	2.42 "		
4' -5" x 5'-1"	=	2.49 "		
22'-9" x 1'-0"	=	2.53 "		
4' -5" x 17'-4"	=	8.51 "		
17'-4" x 1'-3"	=	2.41 "		
4' -5" x 10'-3"	=	5.24 "		
22'-0" x 1'-1"	=	2.64 "		
4' -5" x 5'-0"	=	2.45 "		
26'-6" x 1'-5"	=	4.18 "		
4'-5" x 9'-0"	=	4.42 "		
12'-6" x 1'-6"	=	2.08 "		
9'-3" x 0'-10"	=	0.85 "		
4' -5" x 11'-4"	=	5.56 "		
23'-10" x 1'-3"	=	3.81 "		
3' -6" x 1'-8"	=	0.65 "		
32'-5" x 1'-0"	=	3.60 "		
3' -4" x 1'-8"	=	0.61 "		
32'-10" x 1'-1"	=	3.94 "		
4' -5" x 8'-10"	=	1.88 "		
18'-10" x 0'-9"	=	1.15 "		
1'-5" x 1'-1"	=	0.17 "		
4' -5" x 15'-2"	=	7.15 "		
8'-1" x 0'-11"	=	0.83 "		
Carried forward	=	96.19 Yds.		\$222.73

P49/A2,6

1 4 3

1 2 3 4 5 6 7 8

	Brought forward = 96.19 Yds.	\$222.73
	4' -8" x 1'-8" = 0.65 "	
	8' -11" x 1'-7" = 1.21 "	
	18'-0" x 1'-0" = 2.00 "	
	11'-4" x 1'-2" = 1.47 "	
	3' -6" x 1'-9" = 0.68 "	
	16'-9" x 1'-1" = 2.01 "	
	4' -5" x 3'-0" = 1.47 "	
	21'-9" x 0'-10" = 2.00 "	
	4' -5" x 23'-0" = 11.29 "	
	4' -1" x 0'-11" = 0.41 "	
	3' -2" x 1'-8" = 0.59 "	
	10'-3" x 1'-3" = 1.42 "	
	4' -5" x 7'-4" = 3.60 "	
	5' -10" x 1'-3" = 0.81 "	
	19'-11" x 0'-11" = 2.04 "	
	3' -2" x 1'-7" = 0.55 "	
	4' -0" x 1'-8" = 0.74 "	
	3' -0" x 0'-10" = <u>0.27</u> "	
	129.40 Yds.....at \$2.65 ✓ \$342.91	
St.ANTOINE STREET (from Limit of Montreal to Atwater) Inside North Rail.		
	1' -6" x 1'-2" = 0.19 Yds.	
	3'-0" x 1'-8" = 0.55 "	
	3' -8" x 0'-9" = 0.90 "	
	2' -2" x 0'-11" = 0.22 "	
	8' -10" x 1'-4" = 1.80 "	
	10'-9" x 1'-7" = 1.88 "	
	11'-2" x 0'-10" = 1.03 "	
	2' -1" x 0'-11" = 0.21 "	
	5'-10" x 0'-11" = <u>0.59</u> "	
	Carried forward = <u>6.27</u> Yds.	\$565.64

163

(87)

Brought forward	=	6.22 Yds.		\$565.64
2'-10" x 1'-8"	=	0.52 "		
7'-10" x 1'-4"	=	1.16 "		
19'-3" x 1'-0"	=	2.13 "		
2' -5" x 1'-5"	=	0.38 "		
29'-0" x 1'-4"	=	4.29 "		
6' -10" x 1'-7"	=	1.19 "		
32'-0" x 1'-0"	=	3.55 "		
3' -6" x 1'-8"	=	0.65 "		
13'-7" x 1'-1"	=	1.63 "		
31'-10" x 1'-2"	=	4.13 "		
29'-6" x 1'-2"	=	3.80 "		
3' -2" x 1'-4"	=	0.47 "		
2' -11" x 1'-8"	=	0.54 "		
27'-10" x 1'-0"	=	3.09 "		
8' -1" x 1'-9"	=	1.57 "		
24'-7" x 1'-1"	=	2.95 "		
3' -2" x 1'-3"	=	0.44 "		
18'-6" x 1'-1"	=	2.22 "		
17'-7" x 1'-2"	=	2.28 "		
8' -7" x 0'-10	=	0.79 "		
18'-4" x 0'-11"	=	1.87 "		
3' -8" x 1'-3"	=	0.51 "		
17'-0" x 1'-2"	=	2.21 "		
3' -5" x 1'-3"	=	0.47 "		
19'-5" x 0'-11"	=	1.98 "		
11'-5" x 0'-11"	=	1.17 "		
10'-8" x 1'-1"	=	1.23 "		
5'-10" x 0'-10"	=	0.54 "		
12'-9" x 1'-10"	=	<u>2.59</u> "		
Carried forward	=	56.63 Yds.		\$565.64

162

P49/A2,6

4 5

1 2 3 4 5 6 7 8

(38)

Brought forward	=	56.82 Yds.		\$565.64
19'-9" x 0'-10"	=	-1.82 "		
2' -5" x 1'-8"	=	0.38 "		
18'-8" x 1'-0"	=	2.07 "		
22'-3" x 1'-3"	=	<u>3.09</u> "		
		68.98 Yds.....at	\$2.65 ✓	169.41
<u>St. ANTOINE STREET (from Atwater to Limit of Montreal) Outside North Rail.</u>				
4' -8" x 1'-0"	=	0.52 Yds.		
31'-8" x 1'-1"	=	3.80 "		
4' -3" x 1'-6"	=	0.71 "		
9' -9" x 1'-4"	=	1.44 "		
23'-9" x 1'-2"	=	3.09 "		
27'-0" x 1'-0"	=	3.00 "		
18'-0" x 1'-0"	=	2.00 "		
8' -5" x 1'-4"	=	1.25 "		
50'-0" x 1'-4"	=	7.41 "		
20'-4" x 1'-8"	=	3.77 "		
4' -3" x 1'-4"	=	0.63 "		
35'-4" x 1'-3"	=	4.91 "		
8' -2" x 1'-2"	=	1.06 "		
7' -6" x 1'-6"	=	1.25 "		
28'-2" x 1'-1"	=	3.38 "		
4'-7" x 1'-0"	=	0.51 "		
6' -8" x 1'-1"	=	0.80 "		
21'-2" x 0'-11"	=	2.16 "		
8' -6" x 1'-5"	=	1.34 "		
50'-0" x 1'-0"	=	5.55 "		
50'-0" x 1'-2"	=	6.50 "		
6'-4" x 1'-4"	=	<u>0.98</u> "		
Carried forward	=	56.01 Yds.		\$735.05

(89)

Brought forward	=	56.01 Yds.		\$785.05
4'-10" x 1'-8"	=	0.67 "		
17'-8" x 1'-1"	=	2.12 "		
4' -0" x 1'-5"	=	0.53 "		
28'-9" x 0'-11"	=	2.94 "		
8'-10" x 1'-3"	=	1.22 "		
29'-9" x 1'-0"	=	3.31 "		
6' -5" x 1'-4"	=	0.95 "		
18'-0" x 1'-0"	=	2.00 "		
9. -6" x 1.-9"	=	1.85 "		
16'-5" x 1'-4"	=	2.42 "		
40'-10" x 1'-2"	=	5.31 "		
20'-9" x 1'-2"	=	2.69 "		
41'-9" x 1'-1"	=	5.01 "		
4' -8" x 1'-2"	=	0.61 "		
		87.74 Yds.....at	\$2.65 ✓	\$232.51
TOTAL FOR St.ANTOINE STREET.....				\$967.56 ✓
<u>RECAPITULATION</u>				
Repairs NOTRE DAME STREET.....				\$2308.91 ✓
do St.JAMES "				1649.41 ✓
do St.ANTOINE "				967.56 ✓
GRAND TOTAL.....				\$4925.88 ✓
From the above must be deducted the repairs made at the rail joints, they are comprised in the above measure- ments, but are made up as special account elsewhere.....				\$1065.52 ✓
Total cost of repairs made along the Montreal Street Railway Co.'s tracks				\$3860.36 ✓
Montreal, <u>29th</u> December 1899.				
<i>J. Gauthier Vauvies</i>				
Engineer City of St.Cunegonde.				

160

P49/A2,6

1 4 7

1 2 3 4 5 6 7 8

J. EMILE VANIER.
Civil Engineer & Architect,
... OFFICES ...
107 St. James Street
MONTREAL.

CITY OF St. CUNEGONDE
REPAIRS OF PAVEMENTS OF THE CITY OF St. CUNEGONDE
IN 1899.
REPAIRS MADE TO THE ASPHALT PAVEMENT AT THE RAIL
JOINTS OF THE STREET CARS, BY MESSRS. BASTIEN
& VALIQUETTE AND TO BE CHARGED TO THE
MONTREAL STREET RAILWAY COMPANY.

		<u>NOTRE DAME STREET.</u>			
204		Joins having an average surface of 108 Yd each, or 204 x 1.08 = 220.32 Yds...at \$2.65		\$588.85	
		<u>St. JAMES STREET.</u>			
94		Joins, having an average surface of 1.25 Yd .or 94 x 1.25 = 117.50 Yds...at \$2.65		\$811.88	
		<u>St. ANTOINE STREET.</u>			
54		Joins, having an average surface of 1.19 Yd .or 54 x 1.19 = 64.26 Yds....at \$2.65		\$170.29	
		TOTAL.....		\$1065.52	

Montreal, December 29th, 1899.

J. Emile Vaniere
Engineer City of St. Cunegonde.

159

P49/A2,6

1 4 8

1 2 3 4 5 6 7 8